



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
02 è 03 d'OTTOBRE di u 2025**

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
02 ET 03 OCTOBRE 2025**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 2 È 3 D'OTTOBRE DI U 2025
 2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
 RÉUNION DES 2 ET 3 OCTOBRE 2025

SUNTA di u GHJOVI u 02 d'OTTOBRE di u 2025
SOMMAIRE du JEUDI 02 OCTOBRE 2025

Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS
Secrétaire de séance : Anna Maria COLOMBANI

Ouverture de la séance des questions orales à 10h12

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/O2/062 - Pour une approche rationnelle de la gestion et la distribution de l'eau dans l'Extrême-Sud, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

9

Réponse de Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse

10

Question n° 2025/O2/057 - Recrudescence d'atteintes aux biens et aux personnes : quelles initiatives politiques à apporter ? posée par Mme Antonia LUCIANI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

14

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

15

Question n° 2025/O2/054 - Lycée professionnel dans le Sud Corse, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

19

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

20

Question n° 2025/O2/053 - Harcèlement scolaire et création de l'association « Ricordu pà Lisandru - Stella d'Amori », posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

24

Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	26
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	30
Question n° 2025/O2/055 - Énergie et SACOI 3 , posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	31
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	33
<i>Présidence de M. Hyacinthe VANNI</i>	
Question n° 2025/O2/058 - Expérimentation des consignes du verre , posée par Mme Frédérique DENSARI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	36
Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	37
Question n° 2025/O2/059 - Quel avenir pour La Méridionale ? posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	39
Réponse de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	40
Question n° 2025/O2/056 - Filière Bois , posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »	46
<i>Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS</i>	
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	50
Question n° 2025/O2/060 - Quel rôle pour la CTPENAF ? posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte »	51
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	53
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	53

Ouverture de la séance publique à 12 heures	
Secrétaire de séance : Mme Anna Maria COLOMBANI, appel nominal des conseillers	
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	56
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 264 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di lugliu di u 2025	
Rapport n° 264 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 juillet 2025	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	60
VOTE RAPPORT	60
Raportu n° 230 : Raportu d'infurmazioni rilativu à u statu d'avanzamentu di Corsica pruspettiva 2050	
Rapport n° 230 : Rapport d'information relatif à l'état d'avancement de Corsica Pruspettiva 2050	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	60
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Michel SAVELLI	67
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	68
Mme la Présidente MAUPERTUIS, en réponse aux interventions	68
M. le Président Gilles SIMEONI	70
Mme la Présidente MAUPERTUIS	73
Raportu n° 262 : Mudificazione di i riprisentanti di l'Assemblea di Corsica in cori di u laboratoriu di pruspettiva	
Rapport n° 262 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Laboratoire de prospective	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	74
VOTE RAPPORT	74

Suspension de séance à 12h50 / Reprise de la séance à 15h10

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 259 : Cunvenzione d'ogettivi è di mezi trà u Statu è a Cullettività di Corsica 2025/2026 - Rinfurzà l'offerta di l'insignamentu bislinguu è immersivu

Rapport n° 259 : Convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Collectivité de Corse - Renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

76

Lecture de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O2/029) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

83

Lecture de l'avis du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O2/032) par Mme Françoise CAMPANA

83

Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis de la Chambre des territoires, de l'Assemblée di a Giuventù et du CESEC

84

Prise(s) de parole :

Mme Véronique PIETRI

84

M. Jean-Martin MONDOLONI

85

Mme Marie-Claude BRANCA

87

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

88

Mme Muriel FAGNI

89

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

89

Mme Nadine NIVAGGIONI

90

M. Saveriu LUCIANI

92

M. Romain COLONNA

97

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

100

M. Jean-Martin MONDOLONI présente l'amendement de son groupe

101

Mme Frédérique DENSARI présente l'amendement de son groupe

101

M. le Président Gilles SIMEONI

102

Examen et vote des amendements

105 à

VOTE RAPPORT

107

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	107
M. le Président Gilles SIMEONI	107
<i>Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance</i>	
<u>GHJUVENTÙ / JEUNESSE</u>	
Raportu n° 266 : Raportu d'infurmazioni : Rientrata 2025 - A Cullettività di Corsica s'impegna per l'avvene di a so ghjuventù	
Rapport n° 266 : Rapport d'information : Une rentrée 2025 sous l'égide d'un projet en faveur de la Jeunesse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse	109
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	113
M. Don Joseph LUCCIONI	115
M. Romain COLONNA	118
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, en réponse aux intervenants	120
PRISE d'ACTE	122
<u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u>	
Raportu n° 240 : Bilanciu intermediariu è pruspettive di a strategia di a Cullettività di Corsica in fattu di privenzione è di riduzione di e sparità suciale di salute	
Rapport n° 240 : Bilan d'étape et perspectives de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	123
Lecture de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O2/031) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	125
Mme Nadine NIVAGGIONI : lecture du rapport du CESEC	131

<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Chantal PEDINIELLI, amendement	131
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI, amendement	134
Mme Muriel FAGNI	136
Mme Bianca FAZI en réponse aux intervenants	137
Vote des amendements	139
VOTE RAPPORT	139
<u>TURISIMU / TOURISME</u>	
Raportu n° 260 : Cuntratti di cessione di serviziu di trasporti aerii à via di a Corsica 2025-2029 è 2026-2030	
Rapport n° 260 : Contrats de concession de service de transports aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	141
Lecture de l'avis CDENATE, commission des finances et de la fiscalité, et CESEC par Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	153
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Charlotte TERRIGHI	153
M. Georges MELA	154
M. Paul-Félix BENEDETTI	157
M. Jean-Christophe ANGELINI	159
Mme Nadine NIVAGGIONI	164
M. Jean-Paul PANZANI	165
Mme Angèle BASTIANI, en réponse aux interventions	167
VOTE RAPPORT	174
DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE	
VOTE	174
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	175
Suspension de séance à 19h51	

La séance des questions orales est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, emu da principià cum'è d'abitudine incù e dumande à bocche.

Vi salutu, tutti.

Avenu 9 dumande à bocche è emu da principià subitu, incù quella di “Core in Fronte”, di Marie-Claude Branca, nant'à a gestione è a distribuzione di l'acqua, ind'è u suttanacciu.

Avete a parolla.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/O2/062 - Pour une approche rationnelle de la gestion et la distribution de l'eau dans l'Extrême-Sud, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Marie-Claude BRANCA

Grazia.

Sgiò Prisidenti di l'esecutivu, Madama a cunsigliera in carica di l'uffiziu idraulicu, dapoi u 26 di sittembri, a distribuzzioni di l'acqua, in una parti di u suttanacciu, supratuttu in i cumuni di Bunifaziu, Portivechju, Munacia è Pianottoli, hè pessima.

L'uperatori, trà l'altri, Kyrnolia, anu presu misuri severi di ristriczioni, chì sò stati dumandati da a cumuna di Portivechju, cù un pocu di ritardu diciaremi.

In u frà tempu, a merria ci hà datu a so virsioni. L'aghjenti di u rughjону sò arrabbiati, di pettu à issa situazioni. Òn capiscini micca sti misuri, è aspettani risposti chjari. Monda criticani i scelti strutturanti chì in stu rughjoni favuriscini u turisimu à più pudè è una pulitica di risidenzi sicundarii chì aziminighjani i paesi è i pasciala, incù i so bagnatoghji in ogni locu.

L'intarruzzioni di l'acqua ingagiani dinò una dicisioni prifitturali, francesca, cù u cumitatu di sicchina chì accompagna una logica pulitica chì pona u prublema di a noscia capacità à custruiscia un veru schema tarrituriali corsu in termini di gistioni è di distribuzioni raziunalizata è publica di l'acqua, chì currispondi à i cunsiderazioni strategichi di i nosci intaressi cullittivi.

In quantu à u prublema attuali, a ritinuta di u Spidali, viota, è quidda di Figari, incù una risorsa dispunivuli di 1 300 000 m³, ùn pudemu chè custattà i limiti di u dispositivu tecnicu di distribuzioni attuali, chì deve essa assuluttamenti pinsatu di un altra manera.

In sta pruvizioni, a cundizioni, incù u matrali di l'Ortolu, chì t'hà una risorsa dispunivuli annuali di 15 000 000 m³ pò fà andà l'acqua versu u matrali di Figari, hè una suluzioni raziunali.

U fiumu di l'Ortolu, pò avè a capacità di risponda à tutti i bisogni di u Sartinesu, è à i bisogni cumplimentarii di u nosciu rughjonu suttanacciu.

Vi dumandemu dunqua ; chì aspitteti pà lancià un studiu seriu in sta direzzioni, è custruiscia un richicciu chì currisponda à i bisogni attuali è ramintemu chì l'uffiziu idraulicu hà ghjà fattu un richicciu di a stessa impurtanza in Balagna pà bulicà a Figarella à u matrali di u Riginu.

Chì aspitteti pà ingagià a rispunsabilità di a noscia cullittività à nantu à a strada di una pulitica strategica è raziunali di a gistioni è a distribuzioni di l'acqua, in u rispettu di u bè cumunu corsu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora pensu chì v'hà da risponde a Presidente di l'uffiziu idraulicu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Cara cunsigliere Marie-Claude, vi ringraziu per a vostra dumanda.

L'eau constitue une richesse essentielle au développement et à la solidarité entre territoires.

Le Sud-Est de la Corse, territoire à fort enjeu, touristique comme agricole, est identifié au titre du PBACC et du SDAGE comme vulnérable en termes de ressources hydriques.

Selon les différents scénarii étudiés dans Acqua Nostra 2050, les projections hydrologiques démontrent qu'un déficit estival de la ressource pourrait survenir dès 2030 en cas d'année sèche, avec une aggravation attendue à l'horizon 2050 : le déficit se situerait entre 0,7 million de m³ (année moyenne) et près de 2 millions de m³ (année très sèche).

Le contexte est donc bien connu de tous !

En 2025, ce territoire connaît une tension hydrique inédite :

- Les températures moyennes sont restées supérieures aux normales saisonnières, plaçant l'été 2025 au troisième rang des plus chauds depuis vingt ans.
- Les consommations d'eau potable ont progressé de +22 % par rapport à la moyenne des vingt dernières années lorsque l'irrigation agricole ne progresse que +7%, dans un contexte de sécheresse prolongée et de déficit pluviométrique marqué.
- Les barrages de Talza-Figari et U Spidali, principales sources d'approvisionnement, affichent des niveaux exceptionnellement bas.

Plusieurs indicateurs préoccupants ont conduit à la déclaration successive de niveaux d'alerte à l'échelle départementale, compte tenu de la situation de l'Extrême-Sud particulièrement critique. Le premier niveau d'alerte a été déclenché le 18 juillet, suivi d'un niveau d'alerte renforcée le 20 août, reconduit le 11 septembre et maintenu lors du CRE du 29 septembre, en raison de la situation particulièrement préoccupante de quatre services d'eau gérés en délégation de service public par le même opérateur privé. Au 30 septembre, le délégataire pratique des coupures nocturnes pour garantir l'approvisionnement en eau potable, tandis que l'Office continue de fournir les volumes requis et demandés par le délégataire.

Une dépendance croissante aux achats d'eau auprès de l'Office se constate ; les schémas directeurs des communes sont pour la plupart obsolètes et nécessitent une mise à jour.

La ressource n'est pas extensible à souhait. Chaque territoire doit faire preuve de résilience. C'est le taux d'acceptabilité d'un territoire qui doit être pris en compte par les décideurs. Urbaniser, construire des infrastructures, doit se faire en connaissant la ressource, en la gérant et en l'exploitant efficacement.

Le développement économique doit considérer un ensemble qui doit être équilibré et structuré dans tous ces critères structurels, environnementaux, sociétaux et patrimoniaux. La gestion de l'eau, la modernisation des réseaux et la sobriété sont nous semble-t-il un préalable à sécuriser avant de penser raisonnablement le territoire et de le construire.

Au niveau communal, certaines opérations locales ont été réalisées grâce à des subventions de la Collectivité de Corse et de l'Agence de l'eau, visant à résorber les fuites et à réaliser des économies d'eau.

Cependant, ces investissements restent concentrés sur quelques secteurs.

Cette situation met en évidence, d'une part, la nécessité de disposer des connaissances suffisantes pour optimiser la gestion de la ressource et, d'autre part, l'importance de prévoir des actions et des financements élargis afin de sécuriser durablement l'approvisionnement et la qualité des réseaux. Les actions de sobriété, constituent le pilier de l'adaptation au changement climatique, en permettant de réduire la pression sur les ressources locales. Elles sont complétées par des projets de grande envergure portés par l'Office, visant à sécuriser l'approvisionnement à l'échelle du territoire.

Le territoire Sud-Est bénéficie de la priorité de la Collectivité de Corse dans le cadre de sa stratégie opérationnelle sur du très court terme, à savoir :

- La rehausse du plan d'eau du barrage de Talza-Figari pour garantir 2 Mm³ supplémentaires de stockage et la mise aux normes de sécurité (8,2 M€ de travaux)
- Le doublement et le renforcement des interconnexions des réseaux de transfert vers le nord et le sud (notamment Scopettu, qui va être lancé dans 1 mois et demi)
- L'installation d'un nouveau surpresseur à Portivechju qui fonctionne depuis avril 2024
- La modernisation de la station de pompage du barrage de Talza-Figari
- l'extension de périmètres agricoles, en soutien à l'autonomie alimentaire.

Pour la projection, un PTGE sera mis en place sur le territoire en 2026. Ce dispositif vise à fédérer tous les acteurs, collectivités, usagers agricoles qui en transparence devront présenter les besoins actuels et futurs.

Dans le cadre de cette démarche, et sur la base de bilans besoins/ressources consolidés, plusieurs solutions seront étudiées afin de renforcer durablement la résilience hydrique :

- Solutions dites « sans regret » : avec la réhabilitation des infrastructures issues des schémas directeurs qui seront, on l'espère, actualisés.
- Solutions innovantes : réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

- Solutions de sécurisation : maillage à partir du barrage de l'Ortolu, mobilisation de la ressource du Cavu ou encore la mobilisation de la ressource du Petrosu.

Le territoire doit conjuguer l'action à court terme, centrée sur les mesures de sobriété, avec des projets à moyen terme visant à développer de nouvelles infrastructures. L'objectif est de concilier préservation de la ressource et développement économique.

La Collectivité de Corse et l'Office étudient un panel de solutions techniques et réglementaires ambitieuses. L'ambition partagée est de faire de l'eau un vecteur d'innovation, de cohésion et de responsabilité territoriale, au service de tous les Corses.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà ci hà da esse una dumanda à bocca di « Fà populu in seme ».

Question n° 2025/O2/057 - Recrudescence d'atteintes aux biens et aux personnes : quelles initiatives politiques à apporter ? posée par Mme Antonia LUCIANI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme Antonia LUCIANI

Merci.

Monsieur le Président, la Corse traverse aujourd'hui une période très préoccupante : commerces incendiés, bateaux brûlés, banalisation des actes criminels qui gagne la vie quotidienne des Corses.

Au-delà des pertes financières, ces violences ont des conséquences pour les victimes elles-mêmes, mais aussi, et je peux en témoigner pour y avoir été confrontée personnellement étant jeune, ces violences ont des conséquences pour les familles et les proches.

Ce cycle de violences n'est pas nouveau, mais il s'accélère manifestement et menace de s'ancrer durablement et fragilise les perspectives de développement et d'émancipation de notre jeunesse.

Face à cela, nous n'avons jamais cessé de réagir collectivement.

C'est vrai, nous avons dénoncé, alerté, nous nous sommes rassemblés dès que cela était possible.

Nous avons aussi voté un rapport important contre les pratiques mafieuses.

Cette mobilisation a permis bien sûr une prise de conscience générale et de poser les bases d'une action collective.

Mais il faut aujourd'hui aller plus loin : maintenir cette vigilance, soutenir celles et ceux qui s'engagent et créer les conditions d'une réponse coordonnée et efficace.

Protéger les Corses, protéger les jeunes qui souhaitent gagner leur vie de leur travail, sécuriser les activités économiques, soutenir l'engagement associatif et surtout préserver la confiance des citoyens. Notre jeunesse doit pouvoir croire en un avenir où entreprendre, travailler et vivre en Corse est une chance et non un danger.

Monsieur le Président, quelles initiatives politiques le Conseil exécutif de Corse envisage-t-il pour soutenir les victimes, accompagner les acteurs économiques et sociaux frappés par ces violences ?

Et enfin, quelles démarches la collectivité entend-elle porter dans le prolongement de celles déjà initiées, plus particulièrement auprès de l'État, afin que dans le cadre de ses prérogatives dites régaliennes, notamment en matière de sécurité et de justice, il apporte enfin une réponse à la hauteur des enjeux ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc l'exécutif va vous répondre, le président lui-même.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci. À ringrazià vi per a vostra quistione.

Ce sont des problématiques que, malheureusement, nous avons souvent évoquées, qui, pour l'heure, ne sont pas résolues et qui, même, ont tendance à s'aggraver lorsque l'on constate la recrudescence de faits criminels, notamment des destructions répétées d'outils de travail qui frappent des militants nationalistes de toute tendance, qui frappent, au-delà des appartenances politiques, des citoyens, et avec, pour l'instant, un taux d'élucidation et de compréhension de ces mécanismes qui restent faibles.

Alors, y compris lorsque l'on se réunit pour des manifestations de soutien, y compris lorsqu'on appelle les personnes victimes ou leurs familles, on ressent une forme de sentiment d'impuissance.

Que faire, au-delà de l'expression de la solidarité ? Je crois que c'est le travail de fond que nous avons commencé, notamment, vous l'avez rappelé dans votre question, sur la mise en œuvre de la délibération sans précédent, qui a été votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en mars dernier.

Simplement rappeler que cette délibération a commencé à connaître des concrétisations opérationnelles. Je pense notamment aux deux rapports relatifs à la demande de venue devant l'Assemblée de Corse du procureur général pour, une fois par an au moins, expliquer les résultats de la politique pénale et notamment les résultats en matière de lutte contre les pratiques mafieuses et contre la criminalité organisée ; la demande d'adaptation réglementaire du code de la commande publique pour organiser l'introduction de la notion de bénéfice raisonnable.

Je rappelle que ces deux demandes d'adaptation législative et réglementaire sont, comme beaucoup d'entre elles auparavant, restées sans aucune réponse, et je dirais même sans accusé de réception, ce qui montre quand

même que le mépris institutionnel, pour reprendre l'expression de Wanda Mastor, concernant la mise en œuvre de ce pouvoir d'adaptation, reste, malgré les discussions en cours sur l'autonomie, ce mépris institutionnel vis-à-vis de l'Assemblée de Corse, de la part du Gouvernement et de l'Etat, reste malheureusement d'actualité.

Je vous rappelle également et très brièvement que, par exemple, le projet de révision du PADDUC prévoit d'examiner et d'intégrer comme une orientation stratégique la délibération. Nous aurons à réfléchir comment le faire de façon concrète et opérationnelle.

Et enfin, sans être exhaustif, dire également que si Lauda Guidicelli n'est pas là aujourd'hui, c'est parce qu'elle participe à l'installation d'une formation, dans le cadre d'un appel à projets, une formation d'éducation à la culture de la légalité que nous nous étions engagés à porter.

Je précise enfin qu'à la fin du mois d'octobre, l'Assemblée de Corse aura à être saisie d'un rapport dans la continuité de la délibération cadre que nous avons votée, un rapport qui aura à la fois pour objectif de récapituler l'ensemble des actions et dispositifs qui ont été mis en œuvre depuis le vote de la délibération, mais également de proposer à l'Assemblée de Corse de créer et d'instituer la commission dite « anti-mafia », la commission de lutte contre les pratiques mafieuses, qui était également une disposition importante prévue par la délibération.

Au-delà de ces éléments qui relèvent des compétences propres de la Collectivité de Corse, ou en tout cas de sa volonté politique de s'approprier un débat qui va bien au-delà de ses compétences, il y a également ce que nous pouvons faire en termes d'interpellation de l'Etat ou de propositions vis-à-vis de l'Etat.

Alors, j'ai eu l'occasion de vous le dire dans d'autres dossiers, notamment par rapport au PTIC, j'ai eu l'occasion de rencontrer à deux reprises le nouveau préfet de Corse. Cette question de la recrudescence des destructions criminelles, la question d'assassinats qui restent impunis, assassinats, d'ailleurs, qui, pour certains d'entre eux, je pense à l'assassinat de Pierre Alessandri, ont eu lieu quelques jours après une manifestation anti-mafia, comme pour dire, en fait, que celles et ceux qui brûlent, menacent, rackettent ou assassinent dans l'ombre, traitent par le mépris l'expression démocratique des Corses. J'ai eu l'occasion de dire au préfet de Corse qu'à notre sens, ces enjeux-là restaient des enjeux prioritaires.

Sur la mise en œuvre des pouvoirs régaliens et des compétences régaliennes, moi, je ne changerai pas de ce qui a été ma position constante.

Je pense que l'Etat doit exercer ses compétences régaliennes dans le domaine des enquêtes comme dans le domaine de la justice, qu'il doit le faire dans le respect, bien sûr, des libertés individuelles, qu'il doit le faire en ayant conscience qu'il arrive en Corse avec un déficit de confiance de la part des Corses, parce que, historiquement, l'institution judiciaire et les services d'enquête n'ont jamais été irréprochables dans ce pays, ni sur le long terme, ni sur le moyen terme, ni sur le court terme. Donc, à l'Etat de faire la preuve de sa volonté de développer une politique pénale qui soit à la fois ferme, cohérente, lisible, inscrite dans la durée et respectueuse des droits et libertés fondamentaux. Également, une justice pénale où des services d'enquête qui ne soient pas instrumentalisés, y compris avec des arrière-plans politiques évidents, même si inavoués.

Dernier mot, vous me demandiez ce que nous pouvions faire pour aider concrètement celles et ceux qui sont confrontés à ce type de situation. Il y a des dispositifs de solidarité que nous avons mis en place et qui existent, y compris, par exemple, à travers la CADEC. Moi, ce que j'ai proposé à l'Etat, à travers un courrier en date du 13 mars 2025, qui, pour l'instant, n'a pas connu de réponse, c'est de partir d'un constat commun. Le constat commun, c'est que les gens qui sont des chefs d'entreprise, par exemple, qui sont confrontés à des destructions criminelles, quelquefois à répétition, qui ne savent pas d'où cela vient et qui, donc, ont à choisir de maintenir leur activité ou, quelquefois, malheureusement, d'y renoncer.

Je pense par exemple, je ne les citerai pas, à des personnes que j'ai eues au téléphone, victimes de trois ou quatre destructions criminelles et qui disent clairement : moi, je vais m'arrêter, je vais demander à mes enfants de ne pas continuer dans l'exploitation familiale, je leur conseille de quitter la Corse.

Ce sont des situations que nous connaissons tous et, quel que soit le banc sur lequel nous siégeons, on ne peut pas s'en accommoder. On ne peut pas s'accommoder qu'il y ait une minorité dans l'ombre qui a choisi de menacer, de racketter et d'empêcher les gens honnêtes de vivre normalement dans ce pays. Ce n'est pas admissible !

Donc, je crois qu'il faut qu'à partir de ce constat, il faut aussi se rendre compte que beaucoup des victimes, qui sont souvent i nostri parenti, i nostri amichi, i nostri militanti, i nostri vicini, i nostri paisani, sont confrontées, pour ne parler que du plan professionnel, au-delà de l'aspect personnel et familial qui est essentiel, à des difficultés de trésorerie, à l'impact des actions criminelles sur l'activité économique de l'entreprise, à des difficultés avec les assurances, à des négociations serrées avec les partenaires financiers et bancaires, voire les organismes sociaux, pour rééchelonner les prêts ou négocier les différés de remboursement.

Donc, je pense qu'il ne faut pas laisser les victimes de ce type d'actes isolées face aux difficultés structurelles qu'elles rencontrent.

Ce que j'ai proposé au préfet de Corse, c'est donc de prendre acte de ce constat de ce qu'il ne faut pas laisser seules les victimes d'actes criminels au plan économique ou administratif face à la diversité des démarches à entreprendre, face à la multiplicité des interlocuteurs, face à la complexité des problèmes à gérer qui, souvent, peuvent conduire à aggraver la spirale de difficultés jusqu'à la rendre irréversible.

J'ai donc proposé à l'État que nous mettions en place une structure, formelle ou informelle, entre l'État et la Collectivité de Corse, pour que les victimes puissent avoir un interlocuteur unique concernant, par exemple, les aides publiques à mobiliser, mais aussi pour qu'elles puissent solliciter notre médiation conjointe, notamment afin d'accélérer les procédures d'expertise, les assurances et les avances de remboursement, et éventuellement de croiser les dispositifs de soutien avec des prêts à taux zéro et des mécanismes d'incitation auprès des organismes bancaires pour que les efforts nécessaires puissent être faits ; ou enfin d'organiser des différés de remboursement, par exemple sur les charges sociales auprès d'organismes de type URSSAF, afin que l'acte criminel ne conduise pas, in fine, à la disparition de l'entreprise ou à son placement dans une situation de difficulté majeure.

Voilà donc, madame la Conseillère territoriale, ce que nous pouvons faire.

Pour le reste, j'aurai l'occasion, dans le cadre du rapport qui sera présenté à la fin du mois, de préciser et de développer l'ensemble des orientations que le Conseil exécutif de Corse soumettra au débat et à la décision de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président. La question suivante va être posée par Saveriu pour « Avanzemu ».

Question n° 2025/O2/054 - Lycée professionnel dans le Sud Corse,
posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Je ne voudrais pas paraphraser André Malraux à une certaine époque, parce qu'on a l'impression que c'est une question qui cible une région en particulier, c'est le cas, mais vous dire que toutes les parties de notre territoire ne sont pas à l'extrême ou au milieu. Je crois qu'il y a une préoccupation qui est partagée par l'ensemble des zones de ce pays en matière d'éducation, de formation et d'implantation d'établissements.

Donc cette question relève d'un souci qui est la formation des hommes et l'enseignement. C'est donc la possibilité pour nous de vous parler d'un lycée professionnel à implanter donc dans le sud de la Corse.

La région Sud Corse est un territoire, vous le savez, on en parle souvent ces temps-ci, en forte croissance économique et démographique. Les besoins en matière de formation et d'emploi suivent logiquement cette tendance. D'un côté, les secteurs du tourisme, de l'aide à la personne et du bâtiment peinent souvent à recruter et, d'un autre côté, des jeunes se retrouvent en déficit de formation, en proie au décrochage scolaire et en difficulté d'insertion professionnelle.

En effet, le territoire connaît un taux très important, le plus élevé de l'île, de jeunes âgés de 16 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation et qui quittent de manière prématurée et précoce le système éducatif.

Le lycée polyvalent Jean-Paul de ROCCA SERA, accueille actuellement environ un millier d'élèves et propose plusieurs formations professionnelles. Néanmoins, la croissance continue de ses effectifs rend les infrastructures insuffisantes et en état de saturation, compromettant la qualité de l'accueil et de l'enseignement, les conditions d'enseignement, je précise.

Afin de répondre aux problématiques que je viens d'exposer, un projet de création d'un nouveau lycée professionnel sur la commune de Santa Lucia di Portivechju est porté par la commune et a, d'ores et déjà, recueilli l'assentiment de M. le Recteur d'Académie de Corse.

Ce projet s'articulerait autour de formations cohérentes avec les besoins du territoire notamment le triptyque tourisme, aide à la personne et bâtiment évoqué précédemment.

Il pourrait s'inscrire dans les programmes d'échanges européens et de coopération internationale.

La Collectivité de Corse étant détentrice de la compétence concernant les établissements scolaires du secondaire, quelle est, M. le Président du Conseil exécutif, votre position quant à ce projet et l'opportunité de répondre à un besoin vital en matière de formation et d'emploi sur l'ensemble du territoire et y compris sur le territoire du Sud Corse ? Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ghjè u Presidente chì vi hà dà risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Monsieur le Conseiller territorial.

Une question orale initialement déposée par notre collègue Jean-Christophe Angelini, à laquelle devait répondre Lauda Guidicelli, on fait un coup de bonneteau, elle est posée par Saveriu Luciani et je réponds en l'état de l'absence de Lauda Guidicelli. Mais la question est restée identique et la réponse que je porterai sera celle préparée par la conseillère exécutive en charge de cette question.

D'abord très clairement sur le principe favorable, pour être clair bien sûr, à un nouveau lycée dans l'extrême sud et pour compléter, répondre dans la continuité du début de votre question, on ne peut pas répondre uniquement à ce type de questions au prisme des besoins, quand bien même seraient-ils incontestables et croissants sur un seul territoire. Notre vocation, c'est bien sûr de penser la politique d'éducation et de formation à l'échelle de la Corse tout entière.

Un exemple pour illustrer mon propos, vous soulignez à juste titre que le lycée Jean-Paul de Rocca Serra à Portivechju est aujourd'hui en état de sureffectif, 130 %.

C'est le cas de nombreux établissements, y compris dans des proportions identiques. Le collège du Taravu : 128 %, le collège Jean-Félix Orabona de Calvi : 118 %, le collège Pasquale Paoli à L'Isula : 118 %, etc. Et par exemple, le lycée de Balagne, L'Isula-Rossa, 133 %.

On a donc à la fois une majorité de lycées qui sont saturés, on a également, je dois le rappeler, des établissements qui eux sont en sous-effectifs chroniques et cela reflète aussi les difficultés de l'intérieur.

Par exemple, Vicu : 33 %, ou Livia, 43 %.

A côté de ces chiffres sur l'occupation, on a également l'état de notre parc immobilier. Nous sommes propriétaires des collèges et lycées, ils ont été transférés, vous le savez, sans état des lieux, sans transfert de la ressource complémentaire. Et aujourd'hui, de toute part, on nous appelle, on nous sollicite, et c'est normal, pour des travaux, tantôt d'extension, tantôt de création d'infrastructures complémentaires. Je pense par exemple, parmi d'autres demandes, au besoin urgent d'une salle de sport à Livia.

Et bien évidemment, les besoins dépassent singulièrement les capacités contributives annuelles de la Collectivité de Corse. C'est la raison pour laquelle, avant même de continuer la politique d'identification des besoins, appelant la création de nouveaux établissements, il y a en complément la nécessité de financer la rénovation, les travaux, les extensions.

De ce côté-là, je tiens à le dire à l'Assemblée de Corse, j'ai proposé que sur la part du PTIC prévue pour la Collectivité de Corse, environ la moitié de l'enveloppe selon la clé de répartition qui a été fixée unilatéralement par l'Etat, une moitié pour les communes et intercommunalités, une moitié pour la Collectivité de Corse ; j'ai proposé notamment qu'à côté des axes traditionnels financés par le PTIC, par exemple les infrastructures, il y ait des contrats de projets qui soient passés dans le domaine éducatif et médico-social pour pouvoir financer des opérations selon la logique globale. Par exemple, financer des opérations de rénovation ou de réparation dans des collèges, lycées ou d'amélioration du plateau technique.

De la même façon, pour mémoire, nous avons souhaité que des opérations dont les maîtres d'ouvrage seraient des communes ou intercommunalités puissent être financées dès lors qu'elles sont compatibles avec la vision stratégique portée par la Collectivité de Corse et qu'elles ont des retombées, non seulement à l'échelle du territoire, mais à l'échelle de la Corse tout entière.

Il y a également un travail qui est mené avec la Banque des Territoires, voire avec la Banque Européenne d'Investissement, pour essayer de dégager des modalités de financement qui soient à la hauteur des enjeux pour poursuivre et renforcer notre effort dans le domaine de l'amélioration de l'offre éducative.

Pour répondre plus directement à votre question, la réflexion et la décision sur la création d'un lycée professionnel dans l'extrême Sud, participent de cette démarche globale qui repose sur des piliers que je rappelle rapidement :

- un maillage territorial équilibré : il faut que chaque enfant de Corse puisse, quel que soit son lieu de résidence, accéder autant que possible à une offre de formation adaptée, cohérente et de qualité et proche de son domicile, ou alors être interne dans des conditions satisfaisantes. Je rappelle que le premier investissement conséquent qu'on a fait lors de notre accès aux responsabilités en 2015 a été la rénovation totale du dortoir du lycée agricole de Borgu. La même demande est faite notamment, par exemple, pour l'internat du lycée de Balagne qui fête cette année ses 40 ans ;

- une diversification des filières en adéquation avec les besoins des bassins de vie et les perspectives de développement économique local. Vous avez rappelé dans votre question qu'il y avait à la fois une croissance démographique, sans doute excessive, en Corse de façon générale, et dans certaines régions encore plus ;

- mais également des besoins qui nous imposent de renforcer l'articulation - c'est le troisième pilier - entre les lycées, les CFA, l'Université de Corse, les acteurs socio-économiques ;

- et enfin, et nous y sommes tous attachés, le choix de formations d'excellence avec une ouverture, chaque fois que possible, méditerranéenne, européenne et internationale, ainsi que le bilinguisme, notamment à travers la méthode immersive.

Tout cela fait sens. Je rappelle que dans la région de Portivechju, de Sainte-Lucie, de l'extrême Sud en général, il y a indépendamment des collèges et lycées, des formations qui sont proposées sur le territoire, notamment par le CFA, groupe Ampara Méditerranée, CCI et CMA, notamment des apprentissages en formation dans le domaine du bâtiment, l'hôtellerie, restauration, l'AFPA, qui propose des formations en apprentissage dans les trois domaines que je viens de citer, et enfin l'IFRTS, qui propose des formations dans le domaine sanitaire et social.

Est-ce qu'un nouveau lycée dans l'extrême Sud, professionnel, a sa place dans ce dispositif ? A notre avis, oui.

Il y a un accord de principe qui a été donné par le recteur, vous l'avez rappelé, il y a un accord de principe qui a été donné également par la Collectivité de Corse, et donc, bien sûr, nous allons travailler dans le respect de cette recherche d'une cohérence globale, en écoutant avec attention et en impliquant totalement l'ensemble des acteurs institutionnels.

Vous avez parlé de la commune qui porte un projet, il y a d'autres communes qui ont fait valoir, sans doute sous des formes moins abouties, également leur intérêt.

Le rôle de la Collectivité de Corse, vous l'avez rappelé dans votre question, c'est, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, d'avoir une politique globale. Mais cette politique globale doit aussi reposer sur des choix territoriaux forts : il y a un besoin dans l'extrême Sud, et l'on n'oublie pas la question orale qui avait été posée sur un nouveau lycée également dans la région ajaccienne. De tout cela, nous aurons à débattre, à délibérer et à décider dans les délais les plus rapprochés possibles.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò presidente.

Allora avà ghjè Cathy Cognetti.

Question n° 2025/O2/053 - Harcèlement scolaire et création de l'association « Ricordu pà Lisandru - Stella d'Amori », posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président, comme le disait Sénèque, les grandes douleurs sont muettes... Et c'est dans le silence absolu le plus assourdissant que Lisandru, âgé de 17 ans, s'est donné la mort le 14 mai dernier.

C'est dans ce triste contexte qu'a été créée l'association « Ricordu pà Lisandru - Stella d'amori », née de l'immense courage de sa famille et de ses proches, qui constitue un appel à la vigilance et à l'action contre le harcèlement scolaire.

Alors Monsieur le Président, vous allez me dire que la compétence Éducation, dont vous appelez le transfert de vos vœux pour l'exercer pleinement via le pouvoir législatif qui serait confié à l'Assemblée de Corse, relève de l'État.

Oui sur le plan statutaire, mais les passerelles institutionnelles existent néanmoins.

L'échange et le dialogue peuvent aussi être fertiles.

Je vous prends l'exemple de l'Académie de Besançon où, depuis 2024, certaines écoles sélectionnées ont expérimenté des cours d'empathie pour enseigner aux enfants l'importance des émotions ressenties pour construire un monde plus compréhensif et inclusif.

Il s'agit d'inculquer aux élèves la capacité de se mettre à la place des autres et de comprendre leurs émotions et leurs perspectives. En développant cette compétence essentielle, les enfants apprennent à mieux communiquer et à résoudre les conflits.

Des séances d'empathie pour sensibiliser les élèves à la diversité et à la différence, en encourageant le respect et la tolérance envers les individus. Cette expérimentation n'est pas issue du néant, elle est le fruit d'échanges avec la communauté éducative et avec des élus locaux qui ont voulu enrayer le phénomène de harcèlement. Ça existe d'ailleurs ailleurs, en Danemark notamment où les cours d'empathie sont généralisés dans toutes les écoles.

Le Conseil exécutif comprend en son sein une élue en charge de l'éducation, Lauda Guidicelli, qui, je le sais est vraiment investie dans ces domaines, qui dispose de l'autorité institutionnelle pour proposer que soit inséré dans le projet académique l'expérimentation de cours d'empathie dans certaines écoles de l'île, surtout que le document couvre la période 2025-2030.

Nous sommes tous attachés à la langue Corse mais aussi au bien-être de nos enfants. C'est la suggestion que je vous propose, que je nous propose, de porter collectivement.

Dans le même ordre d'idée, et comme source d'isolement pouvant mener au harcèlement, il y a la prise en compte du handicap dans les écoles qui va en se dégradant. Il y a de moins en moins d'AVSI, et lorsqu'il y en a, les conditions sont souvent limitées au niveau horaire ou formation... Combien d'enfants en situation de handicap se trouvent de fait déscolarisés et mis à l'écart de leur génération.

Là aussi, la Collectivité doit afficher une prise de conscience et être force de proposition dans l'intérêt des plus vulnérables dans nos cours d'école.

Alors, vous l'avez dit, nous avons évoqué beaucoup de problèmes qui se font le jour en Corse, et nous devons être vigilants sur toutes ces dérives. On l'a vu récemment, et ça sera sûrement évoqué dans cette Assemblée, les tags contre le Cardinal, qui mettent en évidence l'importance de notre action au sein de cette Collectivité.

In ogni scola, in ogni locu, in ogni casa, nous pouvons et devons agir.

Pà Lisandru, pà tutti i ghjuvanotti, per a Corsica, allora avà tocca à noi !

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, pour l'exécutif qui va s'exprimer ? Bianca Fazi.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Salute à tutte è à tutti ! Je réponds pour Lauda Guidicelli.

Cara Cunsigliera, Cara Cathy, ma réponse sera peut-être un petit peu plus longue, puisqu'il y a 2 questions en une, en fait.

Donc la première question que vous soulevez m'amène tout d'abord à avoir une pensée pour la famille de ce jeune garçon, Lisandru Casasoprana, qui a mis tragiquement fin à ses jours le 14 mai dernier.

Nous avons d'ailleurs reçu la famille, ses parents très courageux, que nous avons rencontrés hier, avec le Président, les conseillères exécutives, Anne-Laure Santucci, et Lauda Guidicelli-Sbraggia, et les présidentes de la commission Santé Dany Antonini, et Muriel Fagni de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux.

Ils ont pris la décision de créer l'association "Ricordu pà Lisandru - Stella d'amore", pour poursuivre son combat, contre le harcèlement scolaire, et pour être aux côtés des parents et des enfants qui en sont victimes.

Nous voulons leur dire, comme à toutes les familles concernées, je pense aussi à Jean-Toussaint Santoni et à sa famille, qui avait mis fin à ses jours également il y a quelques années, que le Conseil exécutif est à leurs côtés, pour éviter que de tels drames ne se reproduisent.

Trop de jeunes en sont encore victimes, trop de jeunes pensent à faire un geste irréparable. Trop encore n'osent pas en parler. Et pourtant, il faut absolument libérer la parole sur ce sujet.

L'école est un lieu où les enfants commencent à faire société. Ils y apprennent bien plus que des savoirs : ils y découvrent le respect des autres, la richesse des différences, et les règles du vivre-ensemble.

Mais l'école c'est aussi le reflet de notre société, avec ses tensions, ses violences, comme le harcèlement.

Notre société corse est porteuse de valeurs fortes, et nous devons collectivement continuer à les transmettre, mais là-aussi, le côté obscur de la chose, malheureusement nous devons en prendre conscience et faire ce qui est en notre pouvoir.

Le harcèlement, une violence, souvent peu visible, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, de violences verbales et psychologiques : insultes, moqueries, humiliations, ont pour seul but, de blesser et de nuire à la personne.

Et avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, ce phénomène dépasse désormais le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.

Les victimes se retrouvent souvent isolées face à cette menace diffuse et continue, qui perdure au-delà des murs des établissements : le harcèlement ne fait pas de pause !

La place que prennent désormais les écrans et les réseaux aussi dans nos vies, je pense aux ravages de TIK TOK par exemple, et à son algorithme qui peut enfermer les utilisateurs dans des boucles de contenus extrêmes : automutilation, anorexie, idées suicidaires !

Nous, élus de la Corse, nous ne pouvons nous résigner devant ces drames qui endeuillent ces familles.

A la Collectivité de Corse, le sujet du harcèlement figure au cœur de nos préoccupations, parce qu'il concerne nos enfants, parce qu'il concerne notre jeunesse, leur santé, leur santé psychique, mais surtout leur bien-être tout simplement. Vous connaissez l'engagement de Lauda et l'engagement de tout le Conseil exécutif à ce sujet.

Il n'est pas question de « compétence », mais de travailler main dans la main, avec les acteurs, les éducateurs, les professeurs, les professionnels de santé bien sûr, les associations également, qui effectuent un travail remarquable aussi, et surtout les familles, des enfants harcelés, mais aussi des enfants harceleurs !

C'est pourquoi, la Collectivité de Corse mène depuis plusieurs années déjà des actions de prévention dans ce domaine, dans une démarche partenariale, et nous sommes aux côtés bien sûr, du Rectorat, avec qui nous travaillons mieux depuis quelques années, c'est à souligner également puisqu'il fut un temps où il était difficile de rentrer au niveau du scolaire.

Nous avons bien travaillé dans le cadre du projet académique Scola 2030 porté par le Recteur Rémi Paolini, particulièrement sur l'axe 3 qui prévoit de « Garantir un climat scolaire serein et assurer le bien-être des élèves et des personnels », où la Collectivité de Corse est clairement citée comme un partenaire de l'Ecole.

Il y est même prévu d'évaluer celui-ci au regard d'indicateurs comme la mise en place de cours d'empathie que vous appelez de vos vœux.

Nous sommes cités, car depuis plusieurs années maintenant, les services de la DGA Promotion de la Santé et Solidarités, sont pleinement mobilisés autour de la question du développement des compétences psychosociales, notamment pour la formation des professionnels, en moyenne 200 par an, qui interviennent auprès des enfants, comme les enseignants ou les futurs enseignants. Cet outil, véritable arme de prévention, vise à favoriser le bien-être et à prévenir les violences dès le plus jeune âge. C'est un véritable outil de lutte contre le harcèlement scolaire.

Concrètement, en 2025, plus de 600 élèves ont bénéficié à Ajaccio, Bastia, Corte, Ponte à Leccia et en Balagne, de ce programme.

Nous savons que cette approche est un véritable investissement social qui se fait à l'échelle d'une génération et nous sommes convaincus de son impact positif qui prendra plusieurs années évidemment. Elle permet de dépasser le périmètre de l'école et de se propager également dans le cadre familial, au sport, dans la rue. Cela contribue à faire société.

Les services de la jeunesse de la Collectivité de Corse se mobilisent aussi pour faire front commun face à ce fléau.

Nous menons des actions, nous intervenons dans les collèges, nous échangeons dans le cadre de notre mission d'information jeunesse. L'an dernier nous avons mené un projet toute l'année avec l'équipe du collège de Luri. Dans ce projet, la Fondation Umani, son Président Jean-François Bernardini était à nos côtés. Les jeunes ont appris, la créativité a été encouragée et la parole s'est libérée.

Notre politique porte ses fruits puisque depuis l'instauration de ces actions, plusieurs cas de jeunes victimes ont été orientés vers des partenaires.

Dans le cadre de la future conférence jeunesse qui sera mise en place en décembre, un des premiers axes de travail qui sera proposé par Lauda Guidicelli sera le harcèlement scolaire.

Je pense également aux actions que nous menons dans la lutte contre les discriminations, par exemple, sur les orientations sexuelles, qui peuvent être une source souffrance, à l'adolescence par exemple.

Enfin, il faut souligner qu'il y existe aussi des maisons des adolescents qui sont des lieux ressources pour accompagner les familles.

La Collectivité de Corse mobilise d'ailleurs des financements en direction de ces 3 structures (Bastia, Pays Ajaccien, Sud Corse) pour les soutenir.

De manière plus large, cette tragédie révèle aussi les difficultés de prise en charge de notre jeunesse sur le volet santé mentale avec un système de santé qui n'arrive plus à accompagner et à répondre à l'explosion des demandes, notamment depuis la crise Covid.

En tant qu'institution, nous devons renforcer nos actions pour nous positionner comme un acteur engagé qui lutte contre toutes les formes de harcèlement, et dont les élus et les agents seront toujours là, aux côtés des victimes.

Notre rôle à tous, est surtout d'informer sur l'ensemble de ces initiatives, pour que les parents, les proches, soient eux aussi en alerte sur ces sujets et trouvent des interlocuteurs. C'est ce que souhaitent les parents de Lisandru aussi. Nous serons également à leurs côtés dans cette démarche.

Aussi, le Conseil exécutif proposera à la commission Santé de lancer un cycle de travail sur le harcèlement scolaire dont les causes, nous le savons, sont multifactorielles. Le Conseil exécutif et les services de la Collectivité de Corse y prendront évidemment part, et ce, afin, de construire des pistes de travail complémentaires, aux actions déjà engagées par les acteurs.

Enfin Cathy, vous évoquez la situation des AVSI, Auxiliaires de Vie Scolaire Individuelle. Depuis plusieurs années, les familles constatent une réduction progressive du nombre d'heures attribuées aux enfants en situation de handicap. Cette diminution n'est pas liée à une baisse des besoins, mais bien au manque de moyens humains et financiers alloués à l'Éducation nationale. Pour information, notre MDPH, à travers la CDAPH, a toujours attribué des AESH en fonction des besoins des élèves et non des moyens.

Néanmoins, faute de moyens, les préconisations en termes d'heures d'intervention ne sont pas toujours respectées.

De plus, les AESH sont souvent employés à temps partiel imposé avec des contrats précaires et une rémunération très faible. Ceci engendre un manque de reconnaissance qui rend difficile leur recrutement.

Ces conséquences sont assez lourdes pour les élèves qui restent sans accompagnement suffisant et ne peuvent pas suivre les apprentissages dans de bonnes conditions.

Nous le regrettons, comme vous, vivement, et nous nous mobilisons pour que cela évolue.

Vous l'aurez compris, nous sommes aux côtés des familles pour que nos enfants puissent s'épanouir et qu'ils vivent au mieux leur scolarité. Nous continuerons à nous battre s'en relâche pour apporter, avec l'ensemble des acteurs compétents, des réponses fortes aux fléaux qui touchent notre jeunesse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Je voudrais remercier Cathy Cognetti pour sa question, je n'ai pas l'habitude de le faire, mais également Bianca Fazi au nom de l'exécutif pour sa réponse.

Et je souhaite rappeler aussi que l'Assemblée de Corse, bien évidemment, est auprès de ces familles et que la seule chose, les deux seules choses qu'il y a à faire, et nous en avons discuté récemment avec Monsieur le recteur, c'est premièrement libérer la parole encore et toujours, il faut que ces enfants parlent.

Et la deuxième chose, c'est qu'il y ait une coopération, comme vous l'avez évoqué, il n'y a qu'une approche partenariale qui pourra permettre d'annihiler ce type de comportement et les conséquences funestes que l'on connaît.

Eccu, à ringrazià vi à tutti.

La question suivante concerne l'énergie et SACOI 3 et c'est Monsieur Poli qui va la poser.

Question n° 2025/O2/055 - Énergie et SACOI 3, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, lors de la révision de la PPE, en mars 2023, vous avez réaffirmé l'objectif d'autonomie énergétique de la corse à l'horizon 2050.

Depuis, la Corse attend la validation par décret - prévu pourtant au premier trimestre 2025 - des objectifs chiffrés pour la période 2020-2028, malheureusement revus à la baisse par le protocole Borne.

À ce stade, on est en lieu de s'interroger sur la sécurisation financière des investissements et donc la réalisation du programme ainsi décliné.

Dernier épisode fortement médiatisé, l'inauguration, le 11 septembre dernier, du chantier de raccordement du nouveau câble SACOI 3 de 50 MW supplémentaires venant d'Italie, pour 1,8 milliards d'Euros.

Pouvez-vous donc nous dire quel sera le coût de l'électricité achetée aux Italiens ?

En toute objectivité, cet investissement, s'il est de nature à vous rassurer, constitue incontestablement à nos yeux un palliatif à nos carences, et pire encore, une étape hautement symbolique et économique sur la route de la dépendance énergétique de la Corse.

Il paraît utile pour notre assemblée de rappeler que les deux derniers black-out massifs sur l'île, en décembre 2023 et en juin 2024, ont été causés par des défaillances de l'approvisionnement italien.

Pour éclairer le propos et poser en termes clairs la problématique, il faut savoir que cet apport extérieur vient s'ajouter à celui des biocarburants pour les centrales thermiques.

Au nom d'un combat légitime que nous avons mené ensemble jadis contre le fuel lourd et ses fâcheuses conséquences, nous voici désormais confrontés, dans les deux cas, paradoxalement, à deux sources non écologiques, à risque majeur, et, sans conteste, deux nouvelles dépendances dont le coût paraît élevé.

À l'heure où notre planète s'apprête à entrer dans les grandes mutations, notamment au regard de l'accélération des effets du changement climatique, dans une perspective où l'augmentation de la production électrique est indispensable, comment la Corse va-t-elle être en capacité d'assurer une autonomie énergétique dans une société qui multiplie les besoins : évolution démographique, passage au tout électrique, mobilités, etc...

Dans un monde à plus 1,5 degré que la normale de 2025, il est urgent de ramener, pour redéfinir, le plan d'une véritable politique énergétique de 2050 à 2035, comme c'est désormais le cas partout dans les territoires insulaires.

Vous avez fait part de réserves lors de la pose de la première pierre du chantier SACOI. Encore faut-il ne pas poser la seconde, en réorientant ces fonds vers des moyens de production propres et locaux, à base de ressources locales, de compétences locales, avec stockage et adaptation spécifique du réseau corse.

Dans l'intervalle, peut-on continuer de penser que, dans un contexte qui ne pourra que se dégrader, Paris continuera éternellement à subventionner l'électricité sur l'île, qui plus est avec une facture annuelle non plus éditée en centaines de millions mais qui pourrait dépasser rapidement le milliard ?

Ainsi, globalement, à l'heure où l'autonomie politique et donc financière reste un objectif majeur de la feuille de route du mouvement national, peut-on réellement ne pas revoir l'horizon 2050 à une échéance plus raisonnable de 2035 pour un plan plus adapté au vu de la vitesse des évolutions environnementales et socio-économiques ?

Dans le détail, quelles sont les conséquences des choix opérés, notamment la centrale du Ricantu et le SACOI 3 sur les évolutions à venir des factures énergétiques des usagers corses ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ghjè Julien Paolini, u Presidente i l'AUE ch'hà da risponde.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Conseillères, Monsieur le Conseiller territorial, comme vous le savez, dès 2013, l'Assemblée de Corse s'est fixé un objectif ambitieux en matière énergétique : atteindre l'autonomie à l'horizon 2050. Pour cela, la programmation pluriannuelle de l'énergie, votée en mars 2023, prévoit des mesures ambitieuses pour la période 2024-2028, des périodes de quatre ans, notamment en matière d'économie d'énergie ou encore de développement des énergies renouvelables.

Bien sûr, l'absence du décret promis par l'État en 2025 et l'instabilité gouvernementale actuelle retardent la mise en œuvre de cette programmation pluriannuelle de l'énergie, notamment, par exemple, pour la rénovation des bâtiments - qu'il s'agisse des logements sociaux, des établissements scolaires ou de santé - mais également pour la sortie du gaz de ville à Bastia ou à Ajaccio.

Contrairement à ce que vous affirmez, nous sommes sur la même trajectoire que les autres territoires insulaires, notamment d'outre-mer, avec deux échéances principales. Première échéance, la production d'électricité 100 % renouvelable à l'horizon 2035, et les centrales au biocarburant y participent bien entendu. Et deuxième échéance, l'autonomie énergétique, comme je l'ai dit, à l'horizon 2050.

S'agissant plus spécifiquement du projet SACOI 3, cette liaison avec l'Italie constitue une source d'alimentation essentielle pour l'équilibre du système électrique corse, vous l'avez dit. En revanche, contrairement à ce que vous avez dit, même si cela peut sembler contre-intuitif, ces câbles permettent aussi l'intégration d'une part plus importante d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

Avec SACOI 3, nous mettons simplement en œuvre, avec EDF bien sûr, l'opérateur historique, la programmation pluriannuelle de l'énergie que nous avons votée, comme nous le faisons lorsque nous construisons une nouvelle centrale au Ricantu ou lorsque nous essayons de faire avancer le projet de la STEP de Lugu di Nazza.

Il faut donc cesser, je crois, avec les injonctions paradoxales. Vous ne pouvez pas, d'un côté, nous demander de sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'île pour éviter les black-out, et de l'autre nous interpellier sur le renforcement d'un câble avec l'Italie. Autre injonction paradoxale : vous ne pouvez pas, d'un côté, nous demander d'arrêter la centrale du Vaziu au fioul lourd - vous l'avez rappelé, un combat de 50 ans quasiment - et, de l'autre, nous

reprocher l'arrivée d'une nouvelle centrale au Ricantu, fonctionnant en biocarburant, que vous jugez, je cite dans votre question, non écologique. En comparaison du Vaziu, il y a quand même un pas géant qui est franchi, alors que d'autres, notamment à droite, la jugent sous-dimensionnée.

Enfin, dernière injonction paradoxale, vous ne pouvez pas nous dire d'un côté que le Conseil exécutif ne fait pas assez en matière d'infrastructures sur les réseaux d'eau ou sur les routes, les ports et les aéroports, et de l'autre côté, nous critiquer lorsqu'on réalise des infrastructures essentielles pour préparer l'île aux enjeux énergétiques de notre siècle, la transition énergétique, la mobilité électrique ou le réchauffement climatique.

Pour répondre plus précisément à trois de vos interrogations précises, premièrement, vous m'interrogez sur le coût de l'électricité achetée aux Italiens. Sauf à lire dans une boule de cristal, je ne peux malheureusement pas vous répondre.

En effet, vous devez savoir que, dans le cadre du marché européen de l'électricité, toute importation d'énergie depuis l'Italie ou ailleurs, pour la Corse depuis l'Italie, se fait au prix du marché. On parle de la valeur spot, et ce prix varie donc régulièrement, quasiment au jour le jour, en fonction de divers facteurs : fluctuations du prix du gaz, offres et demandes en électricité dans la journée, ou encore source et origine des productions.

Deuxièmement, vous m'interrogez sur l'évolution des factures d'énergie des Corses avec l'arrivée de SACOI 3 ou de la centrale du Ricantu. Je vous le dis clairement - et je le dis aussi aux Corses, bien sûr - ces infrastructures essentielles n'auront aucune influence sur le prix payé par les Corses. La Corse, vous le savez, bénéficie d'un principe de péréquation. Quels que soient les coûts de production, quels que soient leurs prix, les Corses paient leurs factures d'électricité au même tarif que les Français, et personne, je crois, ni ici ni à Paris, ne souhaite revenir sur ce principe d'égalité.

Troisième et dernier point : vous m'interrogez pour savoir si nous pouvons atteindre l'autonomie énergétique dès 2035, soit quinze ans avant l'objectif fixé à l'horizon 2050.

Pourquoi pas, mais alors à une condition : défendons ensemble un autre modèle de développement économique et touristique, basé sur plus de sobriété.

Sobriété en matière énergétique, mais aussi sobriété en matière de projection démographique dans les PLU, sobriété en matière de croissance des résidences secondaires et des meublés de tourisme, ou encore sobriété en

matière d'artificialisation des sols.

Nous y reviendrons rapidement, notamment lors de l'examen de la prochaine PPE, si le décret est pris, pour la période 2028-2032 - on aimerait bien pouvoir aller même jusqu'à 2038 - mais aussi, bien sûr, lors de la révision du PADDUC.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O sgiò Presidente.

Avà ci hè una dumanda à bocca ch'avia dà fà Juliette Ponzevera, ma ùn ci hè micca, dunque ghjè Frédérique Densari per « Fà populu ».

Question n° 2025/O2/058 - Expérimentation des consignes du verre, posée par Mme Frédérique DENSARI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme Frédérique DENSARI

À ringrazià vi, Madama a presidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 12 juin 2025, une expérimentation a été lancée dans les régions de Bretagne, Pays-de-la-Loire, de Normandie et des Hauts-de-France - concernant la mise en place de la consigne pour les emballages en verre.

Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire adoptée en 2020, vise à encourager le réemploi des contenants et à réduire la production de déchets, dans une logique de préservation des ressources.

La Corse dispose, à cet égard, de caractéristiques favorables : elle abrite trois sources d'eaux minérales embouteillées, une filière brassicole en développement, et une viticulture organisée, utilisant pour partie des contenants adaptés au réemploi. Par ailleurs, la question du traitement des déchets reste un enjeu structurant pour notre territoire.

Dans ce contexte, ma question est la suivante :

Le Conseil exécutif de Corse envisage-t-il d'engager une réflexion en vue de l'intégration de la Corse dans ce dispositif de consigne en verre, que ce soit dans le cadre d'une extension de l'expérimentation actuelle ou de sa future généralisation ?

Et dans cette perspective, des échanges ont-ils été amorcés avec les professionnels des secteurs concernés (eaux, bières, vins), les enseignes de la grande distribution, ainsi qu'avec les services de l'État, pour évaluer les conditions de faisabilité, les soutiens mobilisables et les retombées potentielles de cette démarche sur les plans économique et environnemental ?

Je vous remercie.

M. Guy ARMANET

Cara Cunsigliera,

C'est une préoccupation majeure, et bien évidemment cela touche l'économie circulaire, vous l'avez précisé dans vos propos.

Je vous remercie pour cette question et pour rappeler quel est notre engagement en faveur du réemploi du verre, c'est une ambition politique de longue date qui a été initiée au sein même de cette Assemblée puisque je crois, en effet, que c'est par une motion adoptée à l'unanimité le 28 juin 2019 que l'Assemblée de Corse a manifesté sa volonté que notre île soit à l'avant-garde sur l'expérimentation de la consigne et bien évidemment, sur le réemploi du verre.

Plusieurs expériences ont été lancées depuis. Nous avons commandé une expertise afin de savoir quelle pourrait être la pertinence de monter une usine de recyclage du verre. Hélas, j'ai envie de vous dire, lorsque cette expérimentation a été faite, la réutilisation, le lavage et le réemploi du verre coûtaient trois fois plus cher que d'acheter une bouteille neuve. C'est le triste constat que nous avons pu faire il y a quelques années.

Néanmoins, aujourd'hui bien d'autres projets arrivent à maturité et je vais vous faire part de celui que nous portons et que nous accompagnons, qui me semble être un projet stratégique, d'envergure et d'exception. C'est un projet qui se construit, porté par des organismes privés et notamment par une entreprise corse qui est un peu le fleuron de ce qui se fait en matière d'innovation. Notre rôle sera certainement de les accompagner dans cette démarche, et le partenariat que nous avons essayé de construire est un partenariat pour le portage d'un projet exceptionnel.

Il s'agit pour, ma part, d'un projet dont j'ai pu avoir le contenu très précis, estimé à 13 millions d'euros qui va se décliner en deux phases.

La première phase consistera à la mise en œuvre d'un processus technique qui va garantir un approvisionnement en eau, qui s'inscrit dans un cycle écologique vertueux, c'est-à-dire que l'on va pomper une nappe phréatique pour l'utiliser dans le traitement des effluents, qui va permettre aussi dans un second temps une production de biogaz qui sera consommable sur site, et un recyclage de l'eau traitée pour alimenter le milieu naturel, c'est-à-dire qu'en fin de processus, l'eau redescendra dans la nappe phréatique.

C'est là où le projet est exceptionnel et permettra effectivement de mettre en œuvre l'économie circulaire garante de l'écologie de l'île en matière d'eau.

On voit bien que la préoccupation est aujourd'hui prégnante et qu'elle nous impacte sur tous les secteurs de l'île.

Comment cela va se déployer ? C'est une ligne de lavage qui va consister à traiter à peu près 10 000 bouteilles de formats variés, de 0,25 cl à 1 l, par heure. L'objectif, à terme, est d'éviter près de 500 tonnes de déchets de verre par an, ce qui est énorme.

Pour la seule production de cette entreprise. Avec la vocation de s'ouvrir aux autres, ce service pourra être proposé aux entreprises de l'île qui souhaiteront réutiliser leurs bouteilles. Bien sûr, nous y avons associé l'État et l'ADEME, c'est pourquoi nous avons convenu avec le porteur de projet de la nécessité de mener une étude de faisabilité aux plus hauts standards nationaux, afin de sécuriser un investissement de cette échelle.

Vous l'avez bien compris, la Collectivité de Corse accompagnera ce projet, au même titre que les financements de l'ADEME, les fonds FEDER et les autres fonds européens.

Enfin, nos analyses conjointes ont mis en lumière le caractère critique de la ressource en eau, c'est ce que je venais d'évoquer. Loin d'être un point de blocage, cette analyse partagée est la preuve d'une gouvernance de projet extrêmement responsable, puisque l'eau redescend dans la nappe phréatique. C'est un projet qui nous garantit et qui permet une sécurisation de l'eau, non comme un problème, mais comme un projet à part entière, indispensable à la réussite de l'ensemble de la filière.

C'est pour cela que nous l'accompagnerons et qu'il a été inscrit au programme FEDER 2021-2027, et qu'on espère rapidement que ce projet pourra voir le jour, parce qu'il est pour l'économie circulaire et pour la Corse et pour la ressource en eau, à mon sens, exceptionnel et extrêmement important. Notre rôle, bien évidemment, devra être de garantir un accompagnement pour que ce projet arrive à son terme le plus rapidement possible. Bien sûr que nous accompagnons les porteurs de projets privés qui nous assurent que chaque euro public investi, qu'il vienne de la Collectivité ou des fonds européens, soit bien évidemment un projet viable, durable et créateur de valeur.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla hè à Serena Battestini per « Core in fronte ».

Question n° 2025/O2/059 - Quel avenir pour La Mériidionale ?
posée par Mme Véronique Pietri au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziau.

Reprise en 2023 par la multinationale CMA-CGM, la compagnie maritime La Mériidionale semble s'orienter vers une restructuration interne, selon des sources syndicales et journalistiques.

Après le départ récent de la directrice générale de la compagnie, Maria Harti, le CSE extraordinaire du 17 septembre a évoqué plusieurs pistes :

La mise en arrêt d'exploitation et la vente du navire Kallisté, après sa dernière traversée du 25 octobre entre Tanger et Marseille ;

Un plan de départ volontaire de salariés.

Cela intervient, aussi, dans un contexte qui voudrait que le groupe CMA-CGM se sépare de La Mériidionale.

Cette situation crée de la confusion et de l'inquiétude chez les salariés de cette compagnie qui est l'une des délégataires du service public Corse/Marseille.

Par ailleurs, des bruits insistants font aussi état d'un intérêt du Consortium, propriétaire de Corsica Linea, pour le rachat potentiel de La Mériidionale.

Pour « Core in fronte », une telle possibilité serait en passe de créer un monopole total du secteur stratégique maritime corse par certains acteurs de l'économie corse. Elle pourrait, également, obérer la création d'une compagnie publique maritime régionale, mettant aussi à mal l'intérêt public. Cela participerait à sacrifier les intérêts collectifs corses sur l'autel d'un capitalisme débridé.

Nos questions seront les suivantes :

Monsieur le Président de l'Office des Transports, avez-vous des précisions à apporter aux salariés de la compagnie et à la représentation élue de l'Assemblée de Corse sur la situation de La Mériidionale ?

Enfin, 9 ans après le vote dit historique du 6 septembre 2016, dans ce même hémicycle, qu'en est-il du principe de la création d'une compagnie maritime corse ?

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à u presidente di l'Uffiziu di i trasporti.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziu, Presidente.

Madame la conseillère, je vous remercie pour cette question.

Vous m'interrogez sur la situation de la Méridionale et les perspectives éventuelles dans le domaine du service public maritime pour la Corse.

Tout d'abord, je tiens à rappeler qu'au mois de juin dernier, je répondais déjà par anticipation à une question sur le sujet d'une possible vente de cette compagnie, question de Romain Colonna, Président du groupe « Fà populu in seme ». Je précisais à ce moment-là, ce que je réitère aujourd'hui, que le contrat de délégation de service public prévoyait ce genre d'éventualité en évitant une rupture du service, maintenant les intérêts économiques et sociaux fondamentaux de la Corse et des Corses, selon des modalités que j'avais exposées et sur lesquelles vous me permettrez de ne pas revenir sous peine de répétition.

Je précisais également que nous étions extrêmement vigilants et que nous suivions l'évolution de la situation, soucieux des emplois corses et des répercussions sur l'économie corse en cas de vente ou de liquidation de la compagnie. Ce que nous avons fait et continuons de faire.

Nous avons échangé avec les syndicats de marins à plusieurs reprises et continuons d'être en contact régulier au sujet de l'évolution de ce contexte.

Nous avons aussi et surtout, je le rappelle, organisé le 6 juin dernier des assises des transports regroupant la totalité des acteurs économiques (tourisme, agriculture...), sociaux, consulaires, pour d'une part, alerter sur les risques, parce qu'il faut le rappeler car c'est cela l'urgence, qui pèsent sur la dotation de continuité territoriale dans le très court terme et d'autre part, travailler sur les initiatives à prendre ou à renforcer dans le domaine aérien et maritime pour avancer de manière significative vers une plus grande maîtrise

des transports par la Corse, une diversification et une annualisation des connexions au service du peuple corse.

A cet égard, je ne peux pas m'empêcher de citer les achats de flux aériens qui font l'objet du rapport présenté lors de cette session, le travail en cours pour la constitution d'un GEECT au niveau aérien et maritime entre Ligurie, Toscane, Corse et Sardaigne, et bien entendu le travail à reprendre et poursuivre en termes d'études et de mise en œuvre autour de la desserte de service public maritime entre la Corse et Marseille, notamment en reposant les jalons de l'hypothèse à construire autour de la maîtrise de l'outil naval (SEM) et des outils de gestion comme la SEMOP. Cette hypothèse étant à mesurer aujourd'hui à l'aune des assurances à obtenir sur la DCT, car c'est bien le socle nécessaire, et de la pérennité et de l'évolution éventuelle du périmètre lié à la DSP.

Nous avons dans le même temps saisi officiellement le ministre du transport et celui de l'aménagement du territoire sur l'urgence de la situation concernant la dotation de continuité territoriale, chiffres et audit à l'appui, comme nous venons de le faire depuis peu avec le cabinet du nouveau Premier ministre.

Comme je l'avais déjà évoqué dans la réponse de juin dernier à Romain Colonna dans la suite des conclusions des assises des transports et de la déclaration solennelle qui en est ressortie, validée je le rappelle par l'ensemble des acteurs, nous mettrons en place dès ce mois d'octobre, donc sans attendre, un cycle de réunions de travail sur la question de l'évolution du modèle de service public, je parle du transport maritime. Ceci nous apparaît nécessaire évidemment pour anticiper les évolutions qui sont importantes au niveau réglementaire et environnemental. Je veux parler par exemple, je le rappelle parce que c'est très important et cela pèse sur le tarif fret, des quotas payants sur les émissions de gaz à effet de serre qui amplifient le problème, et surtout des questions des évolutions fiscales et budgétaires qui impactent la continuité territoriale maritime, pour garantir nos intérêts fondamentaux en termes de maîtrise économique et sociaux. Bien sûr, dans cette étude, la faisabilité de ladite Compagnie Territoriale de Navigation sous forme de SEMOP par exemple, figure en bonne place, comme d'autres hypothèses, en fonction des questions budgétaires et fiscales posées.

Je rappelle quand même, sur les questions de monopole, que le contrat de délégation de service public d'aujourd'hui, qui a fait l'objet de nombreuses attaques juridiques, notamment par une compagnie, et qui a résisté malgré ces attaques, et que nous mettons en œuvre de manière sérieuse, a été reconnu par l'État et l'Union européenne.

Premièrement, c'est tout de même une reconnaissance officielle du périmètre de service public, qui n'existait pas auparavant, et surtout qui démontre, dans son contenu, que la Collectivité de Corse et son Office des transports savent se doter, politiquement et techniquement, de principes, d'outils juridiques, de pilotage et de gestion qui placent en leur cœur l'intérêt public et garantissent contre les dangers, pour le service public, d'une situation créée de monopole dans le secteur des compagnies privées.

Par exemple, le principe de bénéfice raisonnable, que l'on demande par ailleurs dans d'autres secteurs, est appliqué dans la DSP maritime, du fait de notre politique, puisque, au-delà de 2,13 % du chiffre d'affaires, il y a reversement à la puissance publique de l'argent. Autrement dit, il ne peut pas y avoir de bénéfices indus faits sur le service public et donc cela altère la capacité, pour certains, d'être en situation de monopole, quel que soit le monopoleur d'ailleurs. C'est donc une garantie qui existe, qui est importante et qui est une défense pour nos intérêts fondamentaux.

Évidemment, le travail à impulser visera à renforcer cet état de fait dans notre état d'esprit et à améliorer encore, dans la mesure du possible permise par les textes, le contenu qualitatif de la continuité territoriale au service du peuple corse. Je tiens aussi à préciser — et c'est important, preuve que nous suivons la situation — qu'à l'heure où nous parlons, nous avons la confirmation qu'il n'y a absolument aucune discussion entre les deux compagnies délégataires autour de possibles transactions ou d'un rachat.

Néanmoins, dans les jours qui viennent, nous continuerons, en sus de la mobilisation qui doit être la nôtre sur la question de la dotation de continuité territoriale, qui est une urgence absolue. Et je ne peux qu'appeler les groupes politiques à se mobiliser avec nous et avec les acteurs, dans la lignée des assises des transports, nous continuerons donc d'avoir l'initiative de rencontrer les directions des compagnies autour de la situation nouvellement créée, ainsi que nous le ferons avec les syndicats de travailleurs concernés bien entendu, et nous tiendrons évidemment à informer rapidement l'Assemblée de Corse des évolutions intervenues sur ce sujet central pour l'avenir de l'île.

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. La question suivante est posée par Pierre Poli.

Question n° 2025/O2/056 - Filière Bois, posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Jean-Christophe ANGELINI

Monsieur le Président,

Pour mémoire, la Corse dispose d'un patrimoine forestier exceptionnel avec près de 500 000 hectares, soit 60 % du territoire, un taux largement supérieur à la moyenne nationale française.

C'est une richesse unique composée de résines emblématiques comme le laricciu et de fûts de qualité, notamment du chêne vert. On l'a souvent répété, nos forêts sont globalement en meilleure santé que celles du continent français. Cette réalité ne doit pas masquer pour autant une évidence, elles ne suffisent pas à fournir du bois de qualité pour la construction et leur potentiel reste bien malheureusement sous-exploité.

Les chiffres sont connus depuis des années et ils parlent d'eux-mêmes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : environ 40 000 m³ de résineux et 20 000 m³ de feuillus mobilisables par an, dont à peine la moitié en bois d'œuvre. L'exploitation est limitée, freinée par l'absence de pistes forestières, par des équipements vieillissants, par un manque criant de structuration et d'innovation. La transformation, elle, reste archaïque, centrée sur de gros bois, sans innovation vers des débouchés modernes comme par exemple, le lamellé-collé.

Pourquoi ne pas avoir donné l'exemple, notamment dernièrement, lors de la construction du bâtiment de l'ODARC à Migliacciaru, dont chacun sait que le bois ne provient pas de nos forêts insulaires ?

Pendant ce temps, nous importons chaque année près de 20 000 m³ de bois, pour une facture de 13 millions d'euros, quand la production locale plafonne péniblement à 7 000 m³, peut être plus ces deux dernières années. Nos artisans doivent se contenter de produits de faible valeur comme des bastaings, lambourdes, bois de coffrage.

Un marché dominé par l'offre extérieure, des entrepreneurs isolés, des investissements industriels quasi inexistantes : voilà la réalité !

Le Collectif pour la forêt corse, dès 2022, avait tiré la sonnette d'alarme : « ne pas surestimer la ressource », disaient-ils. Ils alertaient déjà sur la pénurie de bois de qualité et la nécessité d'une véritable politique sylvicole.

Trois ans plus tard, en septembre 2025, les exploitants et scieurs ont créé le *sindacatu di i prufessiunali di a furesta corsa* pour tenter de survivre et de se faire entendre.

Face à cela, vous avez annoncé, lors des Assises de la forêt et du bois d'octobre 2023, un plan de 20 millions d'euros sur cinq ans, avec 8 millions dès la première année. Sur le terrain, les professionnels ne voient rien, les engagements restent invisibles, et la filière continue de s'enfoncer.

Où sont passés ces 8 millions d'euros ? Quels résultats concrets pour la filière ? Nous ne parlerons jamais de coquille vide mais, pour autant, il manque beaucoup de choses : la définition du gisement, sa classification, sa répartition, ses modalités de gestion. Sans ces données, comment prétendre bâtir une stratégie efficiente ?

Vous parlez de relance, mais il n'existe toujours pas de politique de gestion forestière à long terme pour garantir la qualité de nos forêts et du bois.

Les défaillances sont nombreuses : sur la cartographie de l'écosystème productif, sur l'économie circulaire, sur le schéma de gouvernance, sur la formation, sur l'innovation, sur les partenariats locaux, ...

Quant à la seconde transformation, grande oubliée et pourtant étape-clé, elle permet de créer de la valeur ajoutée et des emplois durables.

La forêt de Corse doit être reconnue, à l'instar de l'eau, comme un bien commun, et non comme une variable d'ajustement dans la PPE.

Nous demandons que la filière bois retrouve toute sa place dans l'aménagement du territoire en Corse, à travers un PADDUC qui réponde aux enjeux de développement de la filière, en matière de construction par exemple, en valorisant la ressource, en s'appuyant sur nos exploitants, sur nos scieurs, nos architectes, nos agents et les acteurs locaux.

C'est une invitation à dépasser une vision statique et fataliste et donc à repenser la dynamique d'un territoire dans sa globalité, à travers l'agro-sylvo-pastoralisme, la protection incendie de nos villages, la relance économique et la création d'emplois.

Plus globalement nous attendons toujours de la Collectivité de Corse, cheffe de file de la politique forestière, de ses offices et agences, la définition d'orientations économiques claires, en prise avec les difficultés réelles de la forêt corse aujourd'hui. Une partie de la destination des millions que vous annoncez se résume à l'ouverture de pistes, certes, mais pour quelle retombée ?

Quant à l'autre, a-t-elle été fléchée au-delà de la dotation en matériel du corps des sapeurs-forestiers ?

Pour conclure, et ne pas endosser l'exclusivité d'une analyse critique, comment comprendre alors, deux années après les assises de la forêt organisées par notre Collectivité, les motivations ayant amené la création d'un syndicat d'exploitants qui exprime un déclin historique de la filière ?

Le STC ONF semble tout aussi inquiet ces jours derniers lorsqu'il rappelle à la CdC que les personnels ne laisseront pas leur travail de gestion forestière être remis en cause par quiconque, sans oublier l'absence de vision de développement de la forêt privée, qui a pourtant un rôle primordial à jouer dans cette matrice.

Quels moyens comptez-vous déployer pour relancer durablement la filière bois, et mettre en œuvre une politique publique à la hauteur des enjeux forestiers et économiques de la Corse ?

Je vous remercie.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè ch'hà da risponde ? U presidente di l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazia vi.

La Corse possède un patrimoine forestier exceptionnel, dont la valorisation et l'exploitation optimale constituent un enjeu déterminant pour notre territoire. Cette ambition ne saurait se limiter à des initiatives isolées : elle exige une approche structurée, alliant exigences sylvicoles, impératifs économiques et préservation environnementale.

J'insiste d'emblée sur le fait que donner la primauté à l'un de ces éléments n'aurait pas de sens : une gestion d'avenir préservant l'environnement et garantissant la multifonctionnalité de nos forêts ne s'oppose pas à la nécessaire viabilité économique des entreprises de la filière.

C'est précisément l'objectif du Programme Forêt Bois de Corse (PFBC), adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en décembre 2023 et validé par le ministre de l'Agriculture en juillet 2024.

Ce cadre stratégique, articulé autour de cinq axes prioritaires et vingt-six actions concrètes, définit avec précision les orientations, les modalités de gouvernance, les moyens financiers alloués, ainsi que les indicateurs de suivi.

Les premiers résultats, obtenus en seulement dix-huit mois, témoignent déjà de son efficacité.

Après des décennies de sous-investissement et de manque de structuration, les fondations d'une filière forestière durable sont désormais posées.

La Collectivité de Corse a engagé plus de 15 millions d'euros pour dynamiser la filière, avec des réalisations tangibles : 4 M€ dédiés à l'amélioration de la desserte forestière, via un marché public couvrant sept secteurs géographiques et impliquant vingt-sept entreprises locales (la notification est imminente) ; 8,1 M€ pour le renouvellement du parc d'engins des forestiers-sapeurs et des sylviculteurs ; 1 M€ affecté à la création de zones de gestion de combustible (ZGC), afin d'optimiser la gestion des peuplements et de renforcer la prévention des incendies ; 2 M€ pour la sécurisation des massifs et la réhabilitation de maisons forestières ; 300 000 € pour la commercialisation de bois façonné en bord de route, avec un marché d'exploitation forestière qui sera soumis à la CAO d'aujourd'hui. Cette initiative favorise l'emploi local, les circuits courts et la valorisation des bois d'œuvre et d'énergie.

Contrairement à certaines idées reçues, la filière forestière corse est désormais en mouvement, comme en attestent ces réalisations : 25 000 m³ de bois vendus en 2024, contre 7 400 m³ en 2023 (+328 %), preuve d'une demande en forte croissance ; pérennisation des aides à la sylviculture, en synergie avec les financements du FEADER, pour accompagner les travaux d'amélioration des peuplements ; programmation des interventions sylvicoles dans les forêts territoriales dès 2025, actée par une délibération de l'Assemblée de Corse ; Près de 1 M€ par an en masse salariale pour vingt-cinq sylviculteurs, dont les interventions sont planifiées en coordination avec l'Office National des Forêts (ONF) ; accompagnement renforcé des forêts privées par notre partenaire le Centre National de la Propriété Forestière de Corse, grâce à de nouveaux plans de gestion et des conventions-cadres notamment avec l'ODARC, augmentant le quota de forêt exploitable par les exploitants et la mise sur le marché de coupes ; structuration progressive des massifs (création de comités de gestion, réouverture de milieux qui profitera également au pastoralisme 4 chantiers ont été réalisés sur une quinzaine de demandes déposées) ; mise en œuvre du nouveau cadre d'occupation pour encadrer en forêt territoriale les demandes des usagers pour une occupation ou une activité commerciale ; renforcement de la formation avec la mise en place d'un cursus de bûcheronnage au lycée agricole de Sartène, qui permettra de renouveler les forces vives d'une profession vieillissante et de la professionnaliser.

Concernant la gouvernance, l'installation en 2024, de la Commission Territoriale Forêt Bois où tous les acteurs peuvent débattre, a permis la création d'un observatoire des prix pour améliorer la transparence dans l'établissement des prix des coupes de bois.

Pour ce qui est du développement économique : intégration systématique dans les marchés publics de la Collectivité de Corse de la Marque Lignum Corsica.

Je précise à cet égard que l'ODARC est détenteur et animateur de la marque pour le compte des professionnels ; qu'il y consacre 1 personne à temps plein pour l'accompagnement des entreprises, qu'il finance la contractualisation d'un auditeur externe et qu'il prend en charge intégralement les coûts des audits de contrôle auprès des entreprises.

Je précise également, puisque vous y faites référence, que lorsque les marchés de travaux des locaux de l'ODARC à Migliacciaru ont été lancés en 2022, il n'y avait pas encore d'entreprises certifiées susceptibles d'assurer la légalité d'une attribution sur ce critère.

En revanche cela est désormais le cas avec la relance de la construction en bois local avec la marque Lignum Corsica.

Des projets publics réalisés ou en cours dont la pépinière territoriale de Castelluccio, et la bergerie du centre d'expérimentation de l'ODARC à Altiana.

Concernant cette Certification Lignum Corsica des entreprises : quatre sont déjà labellisées, trois en cours, avec un objectif de dix certifications d'ici fin 2025.

Une nouvelle dynamique pour le liège est en place avec la création du syndicat I Suaraghji di Corsica en 2023 et le lancement d'un projet de transformation locale soutenu par l'ODARC, maintien de la certification PEFC Corse des forêts territoriales, gage de gestion durable du patrimoine forestier.

Une étude est en cours sur la rentabilité des modes d'exploitation, afin d'adapter les soutiens aux professionnels dans un contexte de transition vers la futaie irrégulière et de concurrence économique accrue.

La Collectivité de Corse a également déployé des actions essentielles pour protéger les massifs forestiers des communes et les intercommunalités, avec un investissement de 4,3 M€ : création ou rénovation de 49 points d'eau (2 M€) ; mise aux normes de deux zones logistiques (ZAL) à Bavella et Vellacu (1 M€) ; réhabilitation de deux pistes forestières à Soccia et Solaru (1,3 M€).

Ces réalisations illustrent une dynamique sans précédent, portée par le Programme Forêt Bois de Corse (PFBC) et une volonté collective de donner à la forêt corse et à sa filière bois les moyens de leur essor. Les résultats obtenus en un temps record démontrent que la stratégie déployée est la bonne.

Mais permettez-moi de revenir sur un point qui semble faire débat. L'émergence de syndicats de professionnels dans l'exploitation forestière ou dans le liège traduit de façon encourageante la structuration collective des acteurs de cette filière. Nous devons saluer cela plutôt que de relever des craintes.

Ces professionnels font le choix d'investir dans la filière forestière, non sans risque, plutôt que par exemple dans l'immobilier, ce qui leur aurait assuré des revenus bien plus conséquents. Nous devons saluer leur engagement, et nous devons contribuer comme cela est prévu dans le Programme Forêt Bois de Corse à une organisation du marché qui leur assure une viabilité économique.

Nous nous y employons avec l'ONF et l'ODARC en considérant de nouvelles modalités de mise en marché des bois (coupes mais aussi marchés de travaux de bois façonnés) et d'accompagnement financier pour les coupes déficitaires qui n'assurent pas la rentabilité de l'exploitation.

Ceci est au cœur du changement de paradigme que constitue le passage à la futaie irrégulière, laquelle ne saurait aucunement être remise en cause, mais nécessite des changements dans la façon d'intervenir auprès de la filière.

Tout cela a bien été inscrit dans la feuille de route que constitue le Programme Forêt Bois de Corse.

Poursuivons ensemble cette démarche de progrès et sortons des anathèmes et des vaines polémiques.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Il nous reste une dernière question. C'est Monsieur Profizi qui va la poser.

Question n° 2025/O2/060 - Quel rôle pour la CTPENAF ? posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte »

M. Jean-Noël PROFIZI

Vi ringraziau.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Nous vous avons sollicité à plusieurs reprises, par le biais de questions orales, concernant les dérives du fonctionnement de la CTPENAF. Cette commission est censée être un outil pour protéger les terres agricoles de la pression foncière, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme des communes.

Cette commission, que vous co-présidez, est devenue une simple chambre d'enregistrement qui met systématiquement en minorité les défenseurs du monde agricole, en additionnant vos suffrages et ceux de l'Etat pour valider le déclassement de centaines d'hectares.

Systématiquement, vous émettez des réserves qui restent sans effet.

Le PLU de Borgu en est un exemple significatif.

Plus récemment, à Bonifaziu, des considérations extérieures et un effet d'annonce, via la loi Le Meur, postérieur à la présentation du document vous ont amené à émettre un avis positif, contre l'avis de la profession qui a été mise en minorité. Des dizaines d'hectares de terres agricoles seront, encore, sacrifiés à Bonifaziu.

Les syndicats agricoles, les agriculteurs et leurs représentants sont légitimes pour porter la voix du monde agricole.

Nos demandes sont les suivantes :

Quand comptez-vous cesser ce fonctionnement, à la CTPENAF, qui n'est pas en adéquation avec vos principes fondamentaux et ceux du mouvement national corse ?

Comptez-vous, enfin, changer de positionnement dans ce domaine et redonner à la CTPENAF sa mission originelle de défense des terres agricoles et redonner une voix prépondérante au monde agricole ?

Vi ringraziemu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez la mention très bien pour la question la plus concise !

Ghjè torna u presidente di l'ODARC pè a risposta.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi per a vostra quistione.

Caru cunsiglieru,

La CTPENAF a en effet, pour rôle, d'émettre un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme, concernant l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières.

La CTPENAF a vocation à se prononcer sur la consommation des terres naturelles, agricoles ou forestières.

Comme je vous l'avais déjà précisé en réponse à votre question orale de mai dernier, concernant l'élaboration de documents d'urbanisme, l'avis émis par la commission est, sauf exception (cas de projets permettant une consommation significative de surfaces classées en AOP), un avis simple, donc consultatif, destiné à renseigner en premier lieu la collectivité compétente pour l'approbation du document d'urbanisme, et le grand public, puisque cet avis doit figurer impérativement dans le dossier soumis à enquête publique. En l'espèce, les deux avis visés par la question orale, Borgu et Bonifaziu, étaient des avis simples.

Comme je vous l'avais également déjà rappelé, cet avis, élaboré dans une logique de recherche de consensus, doit être partagé par le plus grand nombre des membres.

La seule obligation issue de la décision de la CTPENAF est d'ordre formel et concerne la communication de cet avis au public.

Sur le fond, rien n'impose la prise en compte des réserves de la CTPENAF, hors cas d'avis dits « conformes ». Il appartient donc à la commune de prendre sa décision finale d'approbation du PLU au regard de cet avis, comme des autres avis (MRAE, PPA), et des conclusions de l'enquête publique.

S'il n'a pas été suivi d'effets, cet avis réservé et plus précisément ses motivations peuvent servir de point d'appui à un recours contentieux.

Les avis de la CTPENAF sont émis à l'issue d'une démarche « de compromis » entre acteurs aux positions souvent divergentes.

Le document d'urbanisme est examiné à la lumière de la recherche d'équilibre intégrant également la recherche d'une préservation des espaces, notamment agricoles.

Pour rappel, la CTPENAF est constituée de 22 membres avec voix délibératives, dont 3 seulement pour les élus de la majorité territoriale, 3 pour l'Etat, 6 pour le monde agricole en y incluant la Chambre d'Agriculture de Corse.

Aussi, la composition de CTPENAF donne, de fait, une voix prépondérante au monde agricole.

Par ailleurs, l'amélioration du fonctionnement de la CTPENAF, notamment afin de définir des doctrines communes, est une préoccupation constante puisque différents groupes de travail sont envisagés notamment sur les thématiques suivantes : portée des espaces boisés classés (EBC) et contraintes éventuelles selon le type d'activités agricoles ; modalités de mise en œuvre du règlement intérieur à la demande de la coprésidence CdC (définition de critères permettant d'identifier les types d'autorisations d'urbanisme, de projets qui pourraient être plus particulièrement concernés par un avis de la commission).

Ce dernier groupe de travail sera, en effet, initié à la demande de la CdC, car les enjeux et la pression foncière subit par notre territoire demande une réponse et une vigilance particulière.

Pour autant, comme je vous le précisais déjà à différentes reprises, dont lors de la session de l'Assemblée de Corse de mai dernier, plus qu'une question d'utilité de la CTPENAF, qui reste une commission de droit commun dont les leviers sont adaptés aux enjeux hexagonaux mais pas nécessairement aux nôtres, il s'agit d'une question de contrôle de légalité et d'application par l'Etat des règles opposables, dont j'ai récemment souligné publiquement les failles et le caractère arbitraire. La quasi-disparition programmée des ESA sur la région bastiaise est de ce point de vue une preuve spectaculaire de la défaillance de l'Etat.

Tant que cette compétence ne sera pas exercée de manière rigoureuse et systématique (le cas échéant par un transfert à la CdC), la dynamique que vous souhaitez comme nous endiguer ne pourra pas même être infléchie.

Je vous rassure, je ne suis pas là pour brader les terres agricoles.

Prochainement, le Président de l'AUE et moi-même aurons une réunion avec les représentants de la commission foncière de la Chambre d'agriculture afin de définir une méthode de travail.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Emu compiu e dumande à bocca.

Je ne peux pas débiter, même si l'appel n'a pas encore été fait, vous savez que le procès-verbal de la session est pris à partir du moment où le quorum est constaté, mais je ne peux pas débiter sans évoquer le Tag injurieux qui a ciblé le cardinal Bustillo.

Il nous a tous heurtés. Beaucoup d'entre vous, vous êtes manifestés bien évidemment. Personnellement, moi, il m'a carrément révoltée. J'ai, comme d'autres, manifesté mon soutien au cardinal, que j'ai eu d'ailleurs encore au téléphone hier soir. Je tiens à lui renouveler publiquement mon soutien bien évidemment.

A la demande de la commission permanente organisationnelle, hier après-midi, il a été demandé un petit temps de parole pour traiter de cette question-là. Je vous suggère de le faire après l'appel pour que ça soit au PV, si vous en êtes d'accord, d'autant que certains présidents de groupes ou le président de l'exécutif ne sont pas dans l'hémicycle, nous ferons cela tout à l'heure.

La demande avait été faite par Jean-Martin Mondoloni. Est-ce que ça vous convient ? Très bien, parfait. Donc, nous le faisons tout à l'heure. Merci.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour Pierre Ghionga qui a perdu son frère, vous le savez, Laurent Ghionga, honorablement connu, Curtinese, qui sera enterré cet après-midi à Corte. On ne peut malheureusement pour la plupart d'entre nous rendre aux obsèques. Nous avons vu la famille. Laurent était le premier prieur entre autres de la Confrérie Sant Ovalu di Corti. Bien évidemment, on pense à toute sa famille. Le décès de Laurent Ghionga intervient après une suite longue, malheureusement trop longue, de décès tout au long du mois d'août et tout au long du mois de septembre. Et je voudrais citer quelques personnes. On m'excusera si j'en oublie. Mais il y a vraiment beaucoup de personnalités de la société civile, du monde politique qui sont décédées au mois d'août et au mois de septembre.

Dans le monde de la culture et des arts, je voudrais rappeler le décès de José Tomasi le 8 août dernier qui a été un professeur de dessin que vous avez

beaucoup connu, notamment ceux de la région bastillaise, un artiste, un professeur d'université également. Nous pensons à ses amis, à sa femme surtout, Colette, et nous retiendrons de lui son coup de pinceau et les magnifiques œuvres qu'il a laissées, notamment concernant la grande réforme agraire instaurée par Gênes au XXVIIème siècle. Il résidait à Pigna.

Est décédé également au mois d'août très brutalement aussi, Stéphane Casalta, à l'âge de 56 ans, un chanteur musicien corse, le fils de notre ami Toni Casalta, parti prématurément, de manière soudaine. Je tenais à manifester à nouveau mon soutien à sa famille et je sais que vous vous y associez.

Est décédé également dans le monde de la culture, Ghjuva'Marcu Camuratti, c'est l'un des membres fondateurs du groupe « Arcusgi », donc un militant culturel qui a consacré sa vie à la mémoire de notre identité, à la langue.

Est décédé également Pascal Risterucci dans le domaine sportif, qui était une figure emblématique du GAZELEC depuis les années 60 et qui était aussi gardien de but, si je ne m'abuse, bien que n'étant pas spécialiste de ce domaine. En tout cas, il aura marqué l'histoire du football insulaire.

Jean René Mariani aussi, à l'âge de 73 ans, qui est un auteur-compositeur-producteur qui a écrit notamment des chansons de Polnareff et de Christophe, qui était originaire du Cap, de Luri, qui est parti le 1^{er} septembre.

Jacques Scaglia, fondateur du Festival de chant lyrique de Canari.

Une femme, Madame Virginie Locatelli qui a été une figure importante de la vie culturelle bastiaise. Beaucoup d'entre vous la connaissez. Plus de 40 années d'engagement associatif, qui a créé de nombreux événements et notamment les musicales de Bastia.

Donc vous voyez, on a là, une perte immense de nombreux artistes, de nombreux membres des associations qui font vivre la vie associative en Corse et pour lesquels il n'y a pas forcément toujours la relève qui est assurée. Il faut s'interroger aussi là-dessus. Nous y reviendrons peut-être tout à l'heure.

Parmi les membres élus, des personnes qui ont été élues à un moment donné en Corse, qui ont assumé des responsabilités collectives, je voudrais avoir une pensée, si vous le permettez, pour l'ancien maire de mon village, Michel Nobili, 40 ans de mandat.

Je le dis avec sourire parce que nous nous sommes opposés, on n'a jamais pu le sortir, pè dì la franca !

Mais j'ai vraiment une pensée amicale pour lui, son petit-fils Jean-Michel, aujourd'hui, préside à la destinée de notre commune et nous avons bien évidemment des liens d'amitié. Il était très impliqué dans la vie intercommunale également.

Jean-Pierre Filippini, ancien maire de Cristinacce de 1977 à 1982. Donc là, il y a toute une génération qui nous quitte. Il faut souligner aussi son départ et nous avons une pensée pour sa famille.

Jean François Puccini, adjoint au maire entre 2008 et 2020 de l'ancienne communauté des communes du Niolu qui est également parti, qui était très impliqué aussi dans la vie culturelle, dans la vie associative et religieuse du village puisqu'il était président de l'association paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul.

Monsieur Ange-Paul Peretti, l'ancien maire de Biguglia qui a assuré en fait l'intérim au moment de la démission de Sauveur Gandolfi-Scheit et l'élection qui s'en est suivie de Jean-Charles Giabiconi. Donc vous voyez encore une personne qui part, qui était très engagée pour la petite enfance.

Concernant maintenant les parents des élus, nous avons Madame Anne-Marie Piacentini qui est la mère du maire de Crocicchia qui est décédée le 27 septembre dernier.

Et puis concernant nos agents, d'abord rappeler le décès et lui présenter à nouveau nos condoléances émues, du père de notre secrétaire général, Monsieur Tomi. Quel que soit l'âge, un père reste un père.

Et puis souligner aussi le décès dans sa 55ème année, jeune, un agent de la Collectivité qui était en congé de longue durée que moi je n'ai pas croisé, Monsieur Serge Etori, qui a été sapeur-forestier dans l'équipe de Zonza. Evidemment, on pense à sa famille. Il a quatre enfants.

Nous sommes solidaires de toutes ces personnes qui ont été touchées durant la période estivale et je ne voulais pas qu'on les oublie malgré l'interruption de notre activité.

À ringrazià vi per u vostru sustegnu dinò.

Emu da fà avà a chjama s'è vo site d'accordu.

Mme Anna Maria Colombani, Secrétaire de séance, procède à l'appel des conseillers.

La séance est ouverte à 12 heures sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu,
Signore è Signori i cunsiglieri esecutivi,
Signore è Signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

Ghjè un piacè di ritruvà vi dopu l'estate. C'est un plaisir de vous retrouver après la période estivale et ce mois de septembre, bien chargé à de nombreux égards car cette rentrée a le goût de la complexité et se déroule sous le sceau de l'incertitude.

Une incertitude internationale marquée par des tensions croissantes et la banalisation de comportements instables, nous l'évoquions tout à l'heure en aparté avec Jean-Martin Mondoloni, y compris chez les puissances de ce monde qui se livrent toujours plus à des analyses ou des actions qui ont peu à voir avec la démocratie dont certaines pourtant se réclament.

Une incertitude à l'échelle européenne. La multiplication d'épisodes d'ingérences physiques ou informationnelles russes, qui menacent l'intégrité de l'Europe mais ne suscitent aucune réponse affirmée, doit nous interpeller. De même, les difficultés relatives, dans un autre domaine, aux contours du prochain cadre financier pluriannuel européen qui menacent la prochaine politique de cohésion pourtant essentielle pour les territoires d'Europe dont nous sommes et dont dépendent nos financements à venir.

Malheureusement je ne vois rien de meilleur au plan national. L'absence de gouvernement, l'instabilité parlementaire et l'incertitude budgétaire et sociale, qui en découle, nous promettent un automne et un hiver agités... D'ailleurs aujourd'hui est une journée de grève et de manifestation.

Et nous ? De manière générale, les territoires et les régions se voient conditionnées par ces incertitudes ambiantes et nous allons, certainement, comme l'an passé, nous confronter à d'âpres difficultés budgétaires alors que nous sommes en première ligne auprès des citoyens, nous les élus des territoires, dans l'exercice de services publics de base et de proximité.

Pour la Corse, en particulier, l'incertitude pèse à nouveau sur le projet d'autonomie, otage une nouvelle fois d'échéances calendaires modifiées, preuve s'il en est que le modèle français, bien loin de nous apporter stabilité et cadre, aujourd'hui nous contraint.

Deux certitudes cependant de mon point de vue : La démocratie est en péril, partout ! Elle ne trouvera son salut qu'à l'échelle des territoires...

La démocratie est en péril partout, qu'est-ce à dire ? En Europe, le populisme gagne du terrain, la désinformation est attisée par les ingérences étrangères et les populations sont de plus en plus sceptiques vis-à-vis des dirigeants.

Aux USA, les libertés fondamentales sont bafouées, et les droits humains niés. Il n'y a qu'à se documenter sur les traitements infligés aux migrants en situation irrégulière pour s'en persuader... Mais aussi, bien que différemment, aux Américains qui protestent contre la politique menée par le président Trump.

La France est quant à elle, confrontée à une perte généralisée de confiance et au rejet du « politique ». Le baromètre de la confiance politique (CEVIPOF, Sciences Po), dans sa publication de février dernier, indiquait que les mots « méfiance », « lassitude », « morosité » ou encore « peur » sont les qualificatifs les plus utilisés par les Français pour illustrer leur état d'esprit...

Alors que faire d'un système politique qui ne satisfait visiblement plus et qui ne représente plus un idéal y compris au sein des sociétés développées ?

Churchill disait « La démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres ».

Et même si elle va mal, j'ai envie de rajouter que la démocratie reste le système politique le plus juste et mérite d'être sauvée, d'où mon appel aujourd'hui à une pratique territoriale de la démocratie.

Mais le pouvoir par le peuple ne saurait se résumer à la seule démocratie représentative (donc nos parlements). La démocratie participative dans et avec les territoires, les projets collectifs, la prospective doivent venir épauler la démocratie représentative et contribuer à de nouvelles formes de résilience.

C'est précisément à cette « résilience démocratique » des territoires que j'en appelle. Nous devons nourrir le dialogue avec le mouvement associatif, avec les acteurs économiques et culturels. C'est dans cette pratique horizontale de la démocratie que nous pourrons développer les principes de tolérance, de réciprocité et favoriser un esprit de co-construction pour rendre le futur soutenable et vivable pour nos enfants.

Au moment où le doute s'installe sur notre capacité à faire vivre la démocratie européenne, où l'intolérance et l'individualisme progressent, interrogeons-nous, les uns et les autres, sur nos comportements politiques hic et nunc, ici et maintenant.

Avec le recul que nous avons aujourd'hui sur notre mandat électif, nous pouvons dire qu'ici, collectivement, et malgré nos divergences et nos imperfections, nous réussissons à faire vivre des valeurs démocratiques : respect, dialogue, parole donnée aux jeunes à travers l'Assemblea di a ghjuventù, échanges avec le CESEC, la présidente du CESEC était d'ailleurs là tout à l'heure, soutien à l'éducation, lutte contre les dérives mafieuses, ça a été évoqué dans les réponses aux questions tout à l'heure, défense des minorités, analyse prospective.

Il nous faut continuer surtout dans le contexte actuel. Notre responsabilité d'élus est que, quel que soit le niveau d'incertitude, quels que soient les aléas politiques et les échéances électorales, nous préservions ce bien commun que sont les valeurs démocratiques à l'échelle de notre territoire d'abord et surtout.

Dans cette perspective, nos travaux collectifs sur la prospective à l'horizon 2050 visent justement à s'interroger et à mettre en débat l'avenir, à discuter librement des futurs possibles, à pratiquer une démocratie éclairée.

Oui, les temps sont plutôt sombres. Oui, les ressources manqueront. Et immenses restent les choses à faire, en particulier, pour former notre jeunesse et assurer la maîtrise de nos ressources stratégiques.

Mais héritiers de Paoli, nous devons garder en tête, cette année du tricentenaire de sa naissance, que l'intérêt général doit être préservé et que nous aurons à inventer autre chose, un nouveau contrat social tout autant que démocratique et ce, quelles que soient nos appartenances partisans.

En cette rentrée parlementaire, et alors que s'est déjà ouverte la campagne des municipales, j'invite les membres de cette honorable assemblée à faire preuve de discernement démocratique dans les travaux que nous aurons à mener dans les semaines qui viennent et rester en cela fidèles aux valeurs que collectivement nous portons depuis 4 ans.

Bona rientrata è bon travagliu !

À ringrazià vi.

Je me tourne vers le président du Conseil exécutif. Est-ce que vous souhaitez intervenir ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Non, merci, Madame la présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bonne rentrée !

M. le Président Gilles SIMEONI

A vous aussi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors nous passons à l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord, puisque le quorum était atteint évidemment.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 264 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di lugliu di u 2025

Rapport n° 264 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 juillet 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Vogliu ringrazià i traduttori, chì sò quassù ind'è cabine, per u so aiutu, è dunque sta sessione serà tradutta, ci seranu e duie lingue chì seranu aduttate, pè quelli chì a volenu, è l'auditori puderanu sente o in francese, o in corsu. Eccu.

Raportu n° 230 : Raportu d'infurmazioni rilativu à u statu d'avanzamentu di Corsica pruspettiva 2050

Rapport n° 230 : Rapport d'information relatif à l'état d'avancement de Corsica Pruspettiva 2050

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora avà v'aghju da fà un raportu d'infurmazione nant'à l'avanzamentu di u prugettu "Corsica pruspettiva 2050".

Allora, s'è vo site d'accordu, s'è vo site d'accunsentu, ci hà da esse una prughjezzione cusì serà più vivu l'affare, perchè dipoi sta mane ghjè à pena un murtoriu...Eccu. Avemu da parlà d'avvene, s'è vo site d'accordu, ùn aghju micca à esse longa perchè ch'avemu avutu una cummissione, n'emu parlatu assai, è po ci seranu altre reunione ma vulia sparte cù tutta l'Assemblea u travagliu chè n'emu realizatu fin'à ora.

Eccu.

À ringrazià à a tecnica, sperendu ch'ellu hà da marchjà l'affare.

Donc, à la fin de l'année 2022, nous avons lancé un laboratoire de prospective pour essayer de travailler sur les trajectoires possibles de la Corse à l'horizon 2050.

Ce laboratoire de prospective est composé, vous le savez, de représentants de chaque groupe de cette Assemblée, de représentants du Conseil exécutif, de personnalités qualifiées.

Je rappelle qu'appartiennent à ce groupe Charles-Henri Filippi, Christian Mantei, Jean-Dominique Giuliani de la Fondation Schuman, Didier Leschi, Marco Muselli, professeur d'université, Sébastien Simoni de Femu Qui et Campus Plex.

Ce laboratoire de prospective n'est pas là pour prévoir le futur. Il ne s'agit pas d'un institut de prévisions, il ne s'agit pas non plus d'astrologie, mais il s'agit d'envisager, de préparer, surtout de préparer les futurs possibles, considérant que notre île est impactée par des événements, des tendances lourdes, exogènes. Certaines, je les ai évoquées tout à l'heure, et puis on a connu antérieurement la crise du COVID par exemple. Mais elle sera également soumise à des transformations de nature plus endogène.

Donc, ce laboratoire nous amène en fait à réfléchir à ce que sera la Corse dans les 25 prochaines années.

Nous travaillons en collaboration avec la banque des territoires, qui nous a accompagnés sur une partie du projet.

Également l'OCDE, puisque vous aviez eu à prendre connaissance d'un rapport sur l'attractivité de la Corse et du positionnement stratégique de la Corse actuellement, c'était en janvier 2024 me semble-t-il.

Et puis avec également l'équipe de prospective du Plan bleu pour la Méditerranée qui dépend de l'Unesco, donc des Nations unies.

Cette prospective a pour objectif de construire un outil qui permet de penser les futurs possibles, pour les Corses évidemment, pour les acteurs institutionnels, politiques, socio-économiques, mais surtout et aussi pour produire un outil d'aide à la décision, c'est-à-dire que les élus de l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif, s'il le souhaite, pourra mobiliser dans la boîte à outils que nous sommes en train de construire, des éléments, qu'ils soient statistiques, qualitatifs, pour se forger une idée avant de prendre une décision concernant les conséquences possibles de cette décision.

On en est là à un stade... Regardez le chronogramme s'il vous plaît, merci. Donc, on en est à un stade qui est celui de la construction du socle prospectif qui vous a été transmis dans l'annexe au rapport.

La première chose, c'est que, à la demande d'ailleurs de Jean Michel Savelli, nous avons établi un temps 0. Nous nous projetons à 2050, mais il fallait bien partir d'un temps 0. Le temps 0 donc, c'est l'année 2022. Nous avons produit et présenté au sein de cette Assemblée un premier document. Nous avons interrogé les personnalités qualifiées au regard de leur expertise qui nous ont produit un certain nombre de notes et de recommandations. Tout cela a permis de construire un diagnostic de temps 0.

L'OCDE, je l'ai déjà évoqué, donc ce sont les premiers 3 gros documents que nous avons produits et les premières connaissances qui ont été transmises. Et puis, nous avons ensuite construit un cadre méthodologique, un socle prospectif qui a été également alimenté par différentes conférences que vous voyez dans le bas de la diapositive.

Ce socle prospectif, il s'appuie sur 5 enjeux principaux : le changement climatique et l'environnement, le développement humain, les fractures et les continuités du territoire, les connectivités et les mobilités, les dynamiques institutionnelles.

Je voudrais juste m'arrêter deux secondes sur les conférences grand public que nous avons réalisées. Certains d'ailleurs d'entre vous y avaient participé. Elles ont pour objectif à chaque fois de traiter un de ces enjeux, d'associer des experts internationaux sur le sujet. Nous avons eu par exemple François Gemenne du GIEC ou Sophie Szopa, également du GIEC (le GIEC pour le changement climatique et l'évolution démographique), mais aussi le professeur Askenazy, pour les mutations dans le domaine du travail, le professeur Barthélémy du CEA sur les connectivités et le transport, Nicolas Davout, qui est le président du Conseil national pour la lutte contre les exclusions et la pauvreté, qui était venu nous parler d'inégalités et de pauvreté, et récemment François Fleuret qui est le 3^{ème} de l'entreprise Meta sur les questions d'IA et d'impact de l'IA sur la société.

Je ne cite là que les plus connus, mais beaucoup d'acteurs locaux y ont participé : évidemment sur la pauvreté, François Pernin, par exemple, l'Insee de Corse a été présente à toutes nos réunions et non seulement, nous avons recueilli le savoir expert de ces personnes, mais concomitamment nous avons partagé et recueilli le ressenti de la société civile, des acteurs qui sont venus à ces conférences pour comprendre leur perception de l'avenir de la Corse. Et du coup, il y a une diffusion, une médiation qui s'opère et ça rejoint la dynamique de démocratie territoriale que j'évoquais tout à l'heure.

Alors, le socle prospectif, il a 5 grands enjeux : le changement climatique et l'environnement, le développement humain, les fractures et les continuités territoriales, c'est-à-dire tout ce qui est aménagement du territoire, mais économie également, les connectivités et les mobilités, et les dynamiques institutionnelles.

Donc, pour chacun des enjeux, à travers les dires d'experts, les travaux in camera et les analyses statistiques, nous avons identifié des variables clés. Nous avons 23 variables. Ces variables, vous les connaissez parce que vous les pratiquez tous les jours dans l'exercice, soit professionnel, soit politique.

Alors vous avez tous ces schémas, bien évidemment, dans le document qui vous a été transmis.

Pour ce qui concerne le changement climatique et l'environnement, il y a une variable bouleversement des écosystèmes, pression anthropique sur les ressources, production et disponibilité des ressources énergétiques, évolution de l'agriculture.

Concernant le développement humain, les dynamiques migratoires sont une variable, l'évolution sociodémographique, l'état de santé de la population, les modes de vie, les pratiques de consommation, la cohésion sociale et les inégalités, le développement de l'écosystème de formation et les dynamiques d'emploi.

Concernant les fractures et continuités du territoire, 4 variables clés : l'aménagement et le rapport entre l'urbain et le rural, le foncier et le marché de l'immobilier qui en soi est un vrai sujet, les mutations et les diversifications de l'économie, et le tourisme qui fait l'objet d'une analyse particulière, qui est une variable essentielle puisque la consommation touristique représente 39 % de notre produit intérieur brut.

Concernant les connectivités et les mobilités, nous avons le transport évidemment et les mobilités externes/internes, la connectivité avec les pratiques numériques et les nouvelles technologies, et l'innovation.

Pour ce qui est des dynamiques institutionnelles, la question de l'identité collective, la culture, la langue font partie de ces blocs de variables, la question démocratique et la citoyenneté, la gouvernance politique locale et l'organisation du territoire, les finances publiques sont apparues comme un élément essentiel pour l'avenir, et la géopolitique et les coopérations internationales.

Pour que vous réalisiez, parce que ça fait quand même un moment que nous travaillons, là vous ne verrez pas grand-chose, il y a 23 variables, pour chaque variable, nous avons établi un diagnostic précis à partir de statistiques, à partir de rapports qualitatifs sur l'état de la variable au temps T, et y compris avec une analyse rétrospective, comment on en est arrivé là.

Par exemple, aujourd'hui, sur le foncier, c'est la fiche du foncier et de l'immobilier, comment on en arrive aujourd'hui à avoir autant de résidences secondaires.

Ensuite, nous avons caractérisé la variable à partir de données statistiques de référence, qui sont en bas à gauche de l'écran.

Nous avons, pour chaque variable, identifié les dynamiques de changement à l'horizon 2050, c'est-à-dire toutes les tendances en cours et à venir, en tout cas celles qu'on pouvait anticiper. Mais il y a aussi les incertitudes, c'est la 4^{ème} case. Les incertitudes, évidemment, on ne le sait pas. On ne sait pas ce que vont être les taux d'intérêt et ça impacte le foncier et l'immobilier, par exemple.

Donc, toutes les sources également sont précisées dans la case en bas à droite.

Donc ça signifie que vous avez aujourd'hui, y compris vous pour votre information, toutes les sources statistiques disponibles pour chacune des 23 variables.

Le socle « prospective » consiste à étudier, alors non pas à faire 23 fiches, c'est lourd, c'est long. L'objectif, c'est de considérer la Corse comme un système et ces 23 variables sont les variables clés de ce système. Mais ces variables interagissent entre elles.

Diapo suivante, je prends l'exemple du foncier et de l'immobilier : le foncier/l'immobilier, est conditionné par plusieurs variables, exemples, de manière forte, par les arrivées, la dynamique migratoire extra insulaire ; est conditionné également par les évolutions sociodémographiques ; est conditionné par la politique d'aménagement, et je salue le travail de l'AUE puisqu'on a beaucoup travaillé avec vous aussi.

Mais le foncier/immobilier est également impacté de manière indirecte et moindre par d'autres variables : la disponibilité en ressources énergétiques, les modes de vie, la dynamique de l'emploi, etc., etc.

De la même façon, cette variable foncier/immobilier impacte tout le système. Le foncier/immobilier a un impact sur l'évolution de l'agriculture, sur la cohésion sociale. L'augmentation de la rente foncière aujourd'hui impacte l'installation des jeunes agriculteurs, impacte bien évidemment la cohésion sociale, les inégalités de logement en matière de logement.

Donc ça signifie que nous disposons aujourd'hui d'un socle prospectif avec 5 enjeux, 23 variables, toutes reliées entre elles à des degrés moindres, avec l'intensité de la relation entre elles.

Alors que faire de ceci ? Et certains se disent, on est dans le champ universitaire, qu'est-ce qu'on fait avec ça ? Eh bien, avec ceci, étape suivante, nous allons construire maintenant des scénarii.

La première étape, c'est pour chacune des variables d'identifier en groupes de travail et dans le cadre du laboratoire de prospective et avec différents experts, les 3 tendances majeures.

En général, ce que l'on fait pour chacune des variables, c'est hypothèse haute, hypothèse basse et une hypothèse acceptable et soutenable pour tout le monde.

Donc, ça fait déjà 69 hypothèses. 23 variables, 3 hypothèses, ça fait déjà 69 hypothèses.

Nous allons construire avec cela des scénarii par enjeu, c'est ce qu'on appelle les micro-scénarios, par enjeu, et ensuite combiner tous les micro-scénarios pour le global.

Je rappelle que cette méthode qui s'appelle une analyse morphologique emboîtée est celle qui est utilisée depuis toujours par les arts et métiers, le Centre de recherche des arts et métiers, sous l'autorité du professeur Godet, qui maintenant est parti à la retraite, et qui est utilisé par le Plan bleu pour la Méditerranée. On a fait comme ça pour connaître quels pouvaient être les futurs de la Méditerranée à l'horizon 2020 et actuellement à l'horizon 2050.

Je précise qu'évidemment, au-delà de ce travail dans le laboratoire, il y a une confrontation qui est réalisée entre ce qu'on va trouver à l'issue de cette scénarisation avec les représentants, les représentations que se donnent la société civile et la jeunesse de ces visions-là. Et nous avons déjà interrogé l'Assemblea di a Giuventù d'un côté, le CESEC de l'autre, sur des visions de la Corse à 2050, avec une vision qui est un territoire sous pression, une autre vision qui est un futur de fracture sociale et territoriale, et une dépendance forte au numérique extérieur.

Une vision qui est une Corse frugale, donc où là on est en hypothèse basse, et une dernière vision qui est une Corse résiliente.

Donc, pour conclure, nous sommes aujourd'hui là où il y a la flèche rouge. Nous avons dans les 3 mois à venir un gros travail de scénarisation à faire dans l'atelier. Je le dis à ceux qui sont membres du laboratoire, et il y a des désignations d'ailleurs à faire tout à l'heure.

Nous aurons les experts du Plan bleu qui nous rejoindront le 12 novembre, pour une conférence qui sera ouverte à tout le monde à nouveau, plus un travail technique par ailleurs sur l'horizon 2050 pour la Méditerranée, une grosse conférence aussi sur les finances publiques et une conférence sur la santé, parce que lorsqu'on interroge les jeunes, le CESEC, la question de la santé, au-delà du changement climatique, du vieillissement, etc., etc., de l'identité et de la culture, c'est la question de la santé.

Donc, nous aurons une conférence importante sur ce sujet.

Je voudrais terminer sur une phrase d'Antoine de Saint Exupéry qui disait : « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible* ».

Donc nous ne faisons pas de la prévision, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous ne faisons pas de l'astrologie, nous ne faisons pas de la simulation mathématique, nous construisons, nous débattons et nous construisons le futur.

À ringrazià vi.

Il y avait un rapport du de la commission, mais je pense que globalement c'est ce que j'ai dit.

M. François SORBA

C'est une prise d'acte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Voilà merci. Et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Merci. Jean-Michel SAVELLI !

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Simplement quelques remarques et une proposition peut-être à la fin.

Effectivement c'est un travail remarquable, au niveau de la méthodologie, qui est d'un haut niveau et je ne ferai pas plus de commentaires puisque c'est aussi votre métier, et je pense que là-dessus vous êtes suffisamment compétente.

Simplement, il y a quelque chose quand même dans l'approche qui m'interroge, parce que, selon moi, on est sur des temporalités, sur un horizon de temps qui est quand même de 25 ans et sur des thématiques, enfin des problématiques qui sont des enjeux mondiaux.

Alors forcément ça a un intérêt. Sauf que, on voit bien que le monde a évolué. Les cycles sont de plus en plus courts, économiques et environnementaux. Il y a des chocs systémiques tout le temps, en permanence. Et ce qu'on sait depuis des années, c'est que les organisations, globalement, celles qui résistent le mieux, ce sont celles qui sont les plus résilientes et les plus flexibles et réactives. C'est-à-dire qu'en fait, moi, ce que ce que je préférerais, si j'allais peut-être mettre un bémol ou peut-être faire un volet un peu plus court terme, c'est de parler plus de veille que de prospective. C'est-à-dire que ce serait sur une temporalité de 1 à 3 ans et sur des problématiques qui seraient sur un périmètre beaucoup plus local, qui permettrait justement de prévoir des choses suffisamment tôt, mais aussi d'être capable de mettre en place les solutions assez rapidement.

Voilà, donc c'est simplement cette remarque-là que je voulais faire.

Ensuite, vous savez la veille et la prospective servent à étayer des stratégies. On sait aussi que les stratégies délibérées qu'on appelait à l'époque, ce ne sont jamais les stratégies réelles, car ces stratégies délibérées sont toujours contrariées par des stratégies émergentes.

Donc je pense que tout ça veut dire que rien n'est figé et qu'il est aussi important d'être capable de réagir que d'être capable de prévoir à plus ou moins long terme.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres remarques ? Oui, Paul-Jo Caïtucoli.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Simplement, dans la commission, on avait évoqué justement la nécessité d'une application et notamment de l'application à la notion des territoires, des incendies et notamment avec l'intelligence artificielle, la possibilité de voir comment peuvent se comporter les territoires selon ce qu'on y fait dessus, et notamment sur bien sûr la présence des hommes à travers notamment le pastoralisme et autres. Et aujourd'hui, nous avons, avec ces outils-là, la possibilité de mobiliser les crédits de compensation écologique volontaire ou autre, grâce à ces éléments-là de prospective et de rétrospective, notamment sur les feux et sur la pluviométrie que nous avons, que nous maîtrisons sur certains territoires et qui pourrait être quelque chose de très intéressant, et qui pourrait permettre de l'appliquer au plus près, comme ça avait été proposé dans la commission et que vous aviez relevé, Madame la Présidente.

Voilà, c'était simplement pour évoquer cela.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non.

Donc, merci pour vos questions qui sont très complémentaires puisque l'une concerne la méthode et l'autre concerne le fond et l'applicatif territorial.

Concernant la méthode, votre proposition, moi je la fais mienne parce que c'est un autre exercice. Ce sont 2 exercices différents et complémentaires.

En gros si je voulais caricaturer, aujourd'hui, par exemple, le conseiller exécutif est véritablement, tout en ayant besoin de regarder le long terme, dans un exercice de court et de moyen termes, il ne peut pas en être autrement. C'est la réponse aux besoins de la société au temps T qui prédomine et qui conduit l'action politique, l'action économique, quelle qu'elle soit. Donc, c'est logique. Et certains diront à long terme, on sera tous morts, comme Keynes, d'accord ?

Sauf que, sauf que si on ne réfléchit pas à ce qui pourrait se passer, parce que tout ce qu'on peut dire là peut être ne se passera absolument pas, si on ne réfléchit pas, on n'arrive même pas à prendre les bonnes décisions aujourd'hui.

Donc, les 2 exercices sont complémentaires, c'est absolument nécessaire et je retrouve, j'essaie de retrouver une parole de Pasteur, le grand Pasteur, celui du vaccin, qui disait, « *le hasard ne favorise que les esprits préparés* ».

Voilà, donc il faut se préparer. Et j'en viens donc à ce qui s'est passé en France récemment. D'accord, on a découvert, avec le COVID, qu'on n'avait plus de Doliprane, sans faire de publicité, on a découvert un certain nombre de choses. On découvre actuellement que les Russes sont très bien préparés sur le plan, notamment des drones, alors que la recherche française est quand même très puissante, mais parce qu'on ne réfléchissait plus. Et d'ailleurs le Commissariat général au plan avait disparu.

Monsieur Guaino, qu'on voit beaucoup actuellement sur les écrans pour une tout autre affaire, pour un autre sujet, a été commissaire au plan. Moi je l'ai connu quand il était commissaire au plan. Il y avait un plan en France prévu par De Gaulle à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il n'y avait plus de plan. Il a été réactivé à la suite du COVID. D'ailleurs, c'est Clément Beaune qui l'a réactivé. Et nous sommes invités d'ailleurs, la présidente du CESEC et moi-même la semaine prochaine à Paris pour la présentation d'un plan, d'un début de réflexion sur la prospective en France à 2050. Donc, nous avons quand même 3 ans d'avance.

Donc pour éviter que le hasard nous frappe, préparons nos esprits.

Sur le fond maintenant et sur l'applicatif territorial, moi je pense que ce travail-là peut tout à fait, en modestie... Nous, on fait notre travail dans le laboratoire de prospective et je ne le fais pas seule parce que je suis entourée de personnes du cabinet, merci, Hugo Mattei en particulier, Corinne Idda du Secrétariat général, les élus qui sont membres du laboratoire de prospective et tous les autres.

Nous travaillons aussi avec les agences et les offices, en particulier l'AUE et cela pourra être très intéressant dans le cadre de l'élaboration de certains schémas, pour le PADDUC en particulier me semble-t-il, en toute modestie.

Nous, on met à disposition des élus une boîte à outils. Après celui qui veut l'utiliser l'utilise, celui qui ne veut pas l'utiliser ne l'utilise pas. On verra.

Mais en tout cas ça fait partie de l'exercice parlementaire et de l'exercice démocratique d'essayer de penser quels pourraient être les futurs possibles et de le faire avec le CESEC et l'Assemblea di a Giuventù, et de ne pas se laisser surprendre parce qu'il y a pire que de ne pas arriver à prévoir, il y a de

voir débouler ce qui était impensable, et l'impensable arrive et on le voit tous les jours.

Voilà, je vous remercie.

Donc il n'y a pas de vote parce que c'était simplement un rapport d'information.

Monsieur le Président, vous vouliez intervenir ? Je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Comme l'ont fait les intervenants précédents, moi je voudrais, au nom du Conseil exécutif, saluer et la qualité et l'importance de ce travail.

Sur la qualité, d'un point de vue formel et méthodologique, votre présentation, on l'a souligné, je pense que grâce à votre initiative, grâce aux travaux qui ont été menés par les personnes que vous avez citées, grâce également au regard extérieur et à la remise en perspective globale qu'ont pu nous apporter des intervenants de très haut niveau, de niveau mondial, nous avons désormais des documents de référence qui sont des documents de référence précieux.

Alors, la forme peut peut-être déroutée.

La qualité, elle est due aussi intrinsèquement à la plus-value qu'apporte, je le pense et je le dis sans flagornerie, votre formation d'universitaire, mais la forme déroute, mais vous l'avez dit, l'expérience, notamment l'expérience comparatiste, nous montre le caractère indispensable de ce type d'initiative.

Il n'y a pas aujourd'hui un gouvernement ou une assemblée qui puisse se priver de ce type de réflexion et d'accompagnement stratégique. Et de l'avoir fait, y compris en avance de phase, grâce à votre décision par rapport à ce qui va se faire au niveau français global, avec 3 ans d'avance, ça montre que vous aviez raison et donc ça, il faut quand même le souligner.

Alors ce qui peut dérouter et ce qui peut ouvrir le chemin éventuellement à une critique, qui est à la fois une critique fondée, mais qui peut être aussi une critique facile et démagogique, c'est de dire « s'occupanu di ciò chì si hà da passà da quì à 25 anni, ma farianu megliu à travaglià nant'à ciò chì si passa oghje ».

Je n'ai pas encore regardé les réseaux, mais je pense qu'on va y avoir droit au pluriel, pour parler de façon un peu triviale. Ce à quoi je répondrai, même si je sais que je ne serai pas écouté, encore moins compris par ceux qui écrivent ça, c'est que le court, le moyen et le long termes ne sont pas dissociables.

Et moi aussi je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit notre collègue Jean-Michel Savelli, il y a à la fois le temps de l'urgence, qui est souvent le temps du politique, malheureusement, mais il faut aussi apporter des réponses et des réponses concrètes, et ça fait partie de nos responsabilités. Il y a le temps long sans lequel on ne peut pas penser des évolutions qui sont des évolutions puissantes, mais qui ne sont pas quelquefois directement perceptibles. Il y a le temps intermédiaire qui devient de plus en plus important dans un monde qui change très vite. Et la question c'est comment on articule ces 3 temporalités ?

Mais au-delà de l'aspect qui peut paraître universitaire, chacune des thématiques fondamentales, les 5 thématiques fondamentales que vous avez identifiées, et chacune des déclinaisons opérationnelles nous renvoie à des questions qui nous sont posées et que nous nous posons en permanence, et qu'il va falloir traiter, y compris dans des documents stratégiques.

Et c'est là peut-être que je tente une réflexion partagée sur la façon d'articuler le travail du Conseil exécutif et de l'Assemblée dans leur temporalité courte et le cadre de réflexion plus large que vous nous proposez.

Premier exemple, la question du PADDUC et de la révision du PADDUC, document stratégique transversal par définition, dont on dit qu'il est porteur d'une certaine vision de la société.

À l'évidence, notre travail aura à se nourrir des orientations, des grandes contraintes, des grandes tendances qui nous dépassent et qui s'imposent à nous.

Pour prendre un exemple concret : la question démographique qui nous préoccupe, y compris dans le très court terme, puisque la question démographique, c'est au quotidien aujourd'hui, on le sait, 4 à 5 000 personnes qui arrivent en Corse, souvent sans lien aucun avec la Corse, avec des phénomènes de déséquilibre territorial, des phénomènes d'angoisse aux plans linguistique et culturel, des phénomènes de comportement politique qui peuvent changer, etc., etc. Les Corses nous demandent « comment pouvez-vous répondre à ça ? ». Nous n'avons finalement que très peu de moyens directs, mais il faut aussi croiser les moyens indirects que nous avons pour essayer de commencer une réponse. Mais si on ne pense pas la question démographique à l'échelle de politique... Alors on nous parle de politique nataliste. Même la Chine échoue en

termes de résultats de politique nataliste.

Donc les marges là, elles sont encore plus modérées. Mais si on ne pense pas à la démographie à l'aune des grands flux migratoires et à l'aune des grandes tendances, notamment démographiques, non seulement de la France mais de l'Union européenne ou des deux continents, l'Afrique et l'Europe, notre réflexion sera une réflexion qui ne pourra pas prospérer.

Donc, je crois que ce travail-là de prospective, alors qu'on appelle de prospective, anticipation, définition du champ des possibles, intégration des contraintes exogènes, la réalité c'est que nous avons besoin d'élargir notre horizon, y compris pour pouvoir essayer de prendre les meilleures décisions dans des champs qui sont extrêmement opérationnels.

Ça a été dit, par exemple par Paul-Jo, la déclinaison concrète, et je termine, il y a 2 aspects que vous avez appelés et dans lesquels l'Assemblée de Corse, en intégrant, comme a essayé de le faire le Conseil exécutif, le travail qui a été mené dans le laboratoire de prospective, aura à débattre et à délibérer.

Les incidences du changement climatique, du réchauffement climatique, notamment en termes d'impact sur les politiques de lutte contre les feux de forêt et plus globalement de sécurité civile, et plus globalement encore de choix en matière de d'aménagement du territoire, de choix des matériaux de construction, de choix de l'agriculture, etc., nous avons travaillé avec l'ensemble des services sous l'autorité du DGS et singulièrement depuis la nomination de Jean-Baptiste Calendini, nous avons travaillé avec les SIS, nous avons travaillé avec Charles Baldassari, l'Assemblée de Corse, lors d'une prochaine session, aura à débattre et à décider de choix très concrets et très opérationnels. Et nous avons essayé d'intégrer les apports des travaux.

Deuxième exemple, et je termine, l'intelligence artificielle. On lit beaucoup, on l'intègre, notamment pour celles et ceux d'entre nous qui vivent leur vie professionnelle ou l'ont vécue dans le champ économique, pour l'instant, nous ne l'avons pas fait de façon systématique au sein de l'Assemblée de Corse. On n'a pas mené une réflexion sur l'impact de l'intelligence artificielle, y compris sur l'organisation de notre collectivité, sur l'organisation du travail, sur l'aide à la décision que ça peut représenter. Il y a eu une mise en perspective, risques/enjeux/avantages, dans le cadre des travaux de prospective 2050. Vous aurez, lors d'une prochaine session, à débattre et à délibérer sur un rapport que le Conseil exécutif a travaillé avec les services compétents, mais en intégrant tout ce travail de fond et cette mise en perspective plus large.

Donc, je termine en disant que temps court, temps moyen et temps long, à nous d'essayer d'articuler le mieux possible ces différentes temporalités

en ayant en tête, premièrement, que nos moyens globaux restent très faibles, qu'on le veuille ou pas, moyens budgétaires, moyens juridiques, poids économique, etc., etc.

Deuxièmement, que nous vivons dans un monde d'interdépendance et que beaucoup de ces interdépendances, même si nous cherchons à réduire notre niveau de dépendance, elles vont continuer à nous contraindre.

Troisièmement, comme l'a dit la Présidente de l'Assemblée de Corse, pour avoir le meilleur futur possible, il faut quand même se donner les moyens de le préparer, y compris sur des échelles de temps qui dépassent singulièrement celles de nos mandats.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agissait d'un rapport intermédiaire, vous avez bien compris. Les scénarii vous seront présentés, normalement, si tout va bien, à la fin janvier ou fin février et, dans l'intervalle, nous aurons à en discuter.

Je ne suis pas, volontairement, allée sur des chiffres pour ne pas ouvrir des débats ici sur le vieillissement, sur le changement climatique, etc., mais lorsqu'on croise les principales variables clés et les données des variables clés, parce que je peux faire aussi beaucoup de court terme, je peux faire du moyen terme et je peux faire de la modélisation mathématique, je vous prie de croire que l'équation, elle est très compliquée et très inquiétante. Très compliquée et très inquiétante et c'est pour ça qu'il faut absolument réfléchir ensemble.

Je vous remercie.

Donc il est 12h45, est-ce qu'il y a d'autres...

Raportu n° 262 : Mudificazione di i riprisentanti di l'Assemblea di Corsica in cori di u laboratoriu di pruspettiva

Rapport n° 262 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Laboratoire de prospective

Alors, concernant ce laboratoire de prospective, donc nous avons des titulaires et suite aux modifications qu'il y a eu entre les groupes, notamment la création d'un nouveau groupe « Un'altra strada », il me faut à la fois un responsable pour « **Un'altra strada** », un titulaire, donc **Charlotte Therrighi** puisqu'elle a suivi les travaux antérieurement pour « Un soffiu novu ».

Et pour « **Un soffiu novu** », ce sera **Cathy Cognetti**, si j'ai bien compris.

Donc, bienvenues dans le laboratoire !

Je rappelle les membres :

Fà populu in seme : Ghjuvan Santu Le Mao

Un soffiu novu : Cathy Cognetti

Avanzemu : Jean-Christophe Angelini

Core in fronte : Paul Quastana

Un'altra strada : Charlotte Terrighi.

Il me faudrait des suppléants pour toutes ces personnes parce qu'il y a beaucoup de réunions.

Suppléants :

Fà populu in seme : Antonia Luciani

Un soffiu novu : Jean-Michel Savelli

Avanzemu : Saveriu Luciani

Core in fronte : Serena Battestini

Un'altra strada : Pierre Ghionga

Bien, merci.

Donc là il faut un vote. Je ne relis pas les titulaires, ni les suppléants.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc la composition du laboratoire de prospective pour le collège des élus de l'Assemblée de Corse est ainsi modifiée. **(Le rapport est ADOPTE à l'unanimité – absence de Mmes Josépha Giacometti-Piredda et Flora Mattei)**

Monsieur le Président de l'Exécutif, je me tourne vers vous, évidemment l'exécutif est invité systématiquement. Alors je crois que c'est vous, Madame, qui venez ? Vanina ?

Mais vous êtes invité, Monsieur le Président, bien évidemment, normalement ès qualité en tant que président, si le long terme vous plaît... Je ne suis pas sûre, je ne suis pas sûre. Je crois que vous préférez le court terme...

Sur ce, je vous dis qu'à court terme, il faut que nous déjeunions, astrimente eiu, aghju da cascà... Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Donc, nous nous retrouvons à 14 h 30.

À dopu !

La séance est suspendue à 12 h 50 et reprise à 15 h 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dumandu à i cunsiglieri di ripiglià e so piazze è à l'assistenti di gruppi di fà fallà l'eletti pè piacè, ind'è l'emiciculu. Emu da principià.

Eccu, avà principiemu pè piacè.

Dunque, emu da passà à u raportu à nantu à a cunvenzione d'ughjettivi è di mezi trà u Statu è a cullettività di Corsica per rinfurzà l'offerta di l'insignamentu bislinguu è immersivu.

U cartulare hà da esse prisintatu da u Presidente di l'esecutivu. Avemu u piacè di riceve oghje u Sgiò Rettore, salutu à o Sgiò Rettore è tutta a so squadra, tutti quelli chì anu travagliatu à prò di l'insignamentu bislinguu ind'è l'educazione.

À ringrazià vi per a vostra presenza è avà passu subito a parolla à u Presidente di l'esecutivu.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 259 : Cunvenzione d'ogettivi è di mezi trà u Statu è a Cullettività di Corsica 2025/2026 - Rinfurzà l'offerta di l'insignamentu bislinguu è immersivu

Rapport n° 259 : Convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Collectivité de Corse - Renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif

M. le Président Gilles SIMEONI

Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica, care culleghe è cullegghi, care voi tutte è tutti, salute, ghjè una stonda impurtante pè noi tutti.

Tengu, cum'è vò l'avete fatta, à salutà u Rettore d'Accademia Rémi-François Paolini, tutta a so squadra. A so presenza quì hè dinò un simbulu di l'andatura cumuna ch'emu sceltu di prumove pè a nostra lingua.

Nanzu di prisintà u raportu, tengu à ringrazià tutti quelli chì anu, dipoi tanti è tant'anni, ind'è sta cullettività, è, aldilà, tutte quelle è quelli chì anu travagliatu, chì si sò battuti, tutte quelle è quelli chì anu travagliatu dinù nant'à issu prugettu di cunvenzione sottumessu oghje à u dibattitu è à u votu di a vostra assemblea.

Ghjè un passu impurtante chè no ci appruntemu à francà oghje, è spiecaraghju in qualchì parolla perchè.

Ramintà prima chì, nanzu d'inizià i nostri dibattiti, avemu fattu a scelta, simbolica dinù, d'andà à l'INSPE à visita è à salutà, à ringrazià i maestri è e squadre di a cumunità educativa chì s'impegnanu pè migliurà e cundizione d'insignamentu bislinguu è immersivu. Emu avutu u piacè d'esse ricivutu da u Direttore di l'INSPE, di vede travaglià quelle è quelli chì, tutti i ghjorni, sò incù e nostre figliole è i nostri figlioli.

Ghjera veramente una stonda prediletta.

Un rivengu micca... ramentu chì eranu invitati tutti i Presidenti è Vici Presidenti di a cummissione ad hoc presidata da Rumanu Colonna ma aldilà di sta visita, qualchì parolla nant'à a cunvenzione d'oghje, un rivengu micca nant'à u cuntestu generale di a nostra dimarchja, cumuna, unanima, à prò di a lingua corsa, ind'è un quadru puliticu è custituziunale, un si sà micca s'ellu hà da sbuccà o micca, faremu tuttu pè riesce, a sapete, è tengu à ramintà dinù chì nant'à a quistione maiò di a lingua corsa è di u so statutu, è di a so piazza ind'è a

sucetà corsa, tutti l'eletti riprisintati ind'è iss'Assemblea anu vutatu di manera cumuna.

Ci hè dunque un unanimità ingiru à a quistione di a lingua, di u so statutu, è di u so sviluppu.

Aghju da cunsacrà a mo presentazione à a dimensione educativa di a lingua corsa, postu ch'ellu hè u scopu è l'ogettu di a cunvenzione sottumessa oghje à l'Assemblea.

Tengu à ramintà, è a dicu dinù di manera chjara, chì a numinazione di u Rettore Rémi-François Paolini hà iniziatu una fasa nova di i rapporti trà l'Accademia è a cullettività di Corsica, è, ind'è issu quadru generale, una tappa nova pè l'insignamentu di a lingua corsa.

Di modu generale, vogliu ramintà chì hè stata pigliata l'iniziativa di custruisce, o più esattamente di co-custruisce un prugettu Accademicu, purtatu da u Rettore è u Retturatu, "Scola 2030", co-custruzione chì hà assuciatu di modu strettu, non solu a cullettività di Corsica, e cumune è i servizii di Statu, non solu a cumunità educativa ma dinù tutte e forze vive di l'isula, socio-economiche, culturale, è assuciative.

Stu prugettu Accademicu hè custruitu in giru à 6 assi è tengu à ramintà li perchè ùn simu d'accunsentu solu nantu à a quistione di a lingua. Simu d'accunsentu fundamentalmente nantu à a piazza di l'educazione ind'è a sucetà glubale, è a necessità di fà di l'insignamentu, di l'educazione, a furmazione, puntelli maiò di e nostre pulitiche pubbliche.

- Assu 1: istituisce a lingua corsa cum'è un sapè sculare fundamentale.
- Assu 2: Migliurà u livellu di tutti i sculari in matematiche è in francese.
- Assu 3: Garantisce un clima sculare assirintatu è assicura u benistà, micca solu di l'elevi ma dinò di i persunale, emu avutu sta mane una quistione nantu à i strazii ch'elli ponu cunnosce certi zitelli à a scola.
- Assu 4: Scrive a scola di l'internu è di a muntagna ind'una dinamica d'eccellenza è d'ambizione. Hè in quessa chì u prugettu Accademicu s'hè custruitu dinò incù i merri di i paisoli, è i territorii.
- Assu 5: offre furmazione adatte à i bisogni di i nostri territorii isulani.

- Assu 6: Rinfurzà i dispositivi à prò di a scola inclusiva è migliurà a so cuurdinazione.

Stu prugettu Accademicu porta dunque una visione glubale di l'educazione, è di a so piazza ind'è a sucetà, è ind'è issu quadru generale, u Rettore è e so squadre anu fattu a scelta di fà figurà l'assu 1 ; istituisce a lingua corsa in sapè sculare fundamentele, cum'un assu priuritariu. È, di sicuru, ci ne ralligremu.

Allora, a dicia l'astr'eri, u prublema ùn hè micca di sapè s'ella hè a cullettività di Corsica chì seguita u Rettore, o u Rettore chì seguita a cullettività di Corsica. Viaghjemu à paru. Viaghjemu à paru è incù a listessa vulintà. Ma tengu simplicemente à di chì tuccava prima, è hè nurmale, ghjè l'urganisazione di e nostre cumpetenze oghje, tuccava prima à l'Accademia di fà valè a so vulintà di ricunnosce è di rinfurzà l'insignamentu bislinguu, è ind'è u quadru di l'insignamentu bislinguu, a piazza di a metudulugia immersiva. Ci vulia prima chì u Rettore è l'Accademia ricunnoschinu sta piazza rinfurzata, chè no possimu intervene noi in appoghju è in sustegnu à issa vulintà.

È issa vulintà hè stata mintuvata di manera chjara postu chì u Rettore hà fissatu, a sapete, scopi ambiziosi assai, pè u sviluppu di l'insignamentu bislinguu, è immersivu, pè quist'annu ind'è u primu livellu di scola, hè prupostu l'apertura di 70 siti immersivi in tutta a Corsica.

È quand'ellu si tratta di una pianificazione chì ci hà da purtà à rinfurzà iss'insignamentu bislinguu è immersivu, si tratta dinù di u bisognu assulutu di rinfurzà a capacità di i maestri à insignà a lingua corsa. È ghjè pè quessa chì iss'istate, emu travagliatu assai, i nostri servizii anu travagliatu assai, tengu à salutà di sicuru à u Direttore Bernard Ferrari, à Madama Graziani, à tutte quelle è quelli chì anu cuntribuitu à issu sforzu di a nostra parte, di a vostra, sempre in leia cù a cumunità educativa pè circa à urganizà una cunvenzione chì ci permetti di sustene issu sforzu, issu sforzu maiò.

Ramintà quantunque, in qualchì parolla chì ùn partimu micca da nunda. Tengu à ramintà chì, ind'è u quadru per esempiu di u cuntrattu di pianu trà u Statu è a regione, cusì dettu CPER, emu guasi più chè dappiatu i crediti cunsacrati à a lingua corsa trà u periodu 2015 è 2020, è u periodu 2021/2026.

Eranu 17 000 000 à paru, 8,5 per u Statu, 8,5 pè a cullettività ind'è u quadru di u cuntrattu di prima è ind'è u cuntrattu attuale sò 34 000 000.

Si passa di 17 000 000 à 34 000 000 sapendu chì nurmalmente, a regula di funziunamentu, a chjave di rispartizione di e spese hè una chjave di rispartizione à paru trà u Statu è a cullettività : 50% per u Statu, 50% per a cullettività di Corsica. Per a lingua corsa, simu di sicuru primurosi più chè tuttu chì a lingua possi esse sustinuta è dunque u raportu hè à favore di l'ingaggiamentu di a cullettività di Corsica postu chì nant'à 34 000 000, sò solu 15 000 000 chì sò pagati da u Statu, è 19 000 000 da a nostra parte à noi.

Allora, sò ch'esiste digià, a ramentu rapidamente, per annu, sguasi 3 000 000 d'eurò ind'è u quadru di u CPER, sò dinù e spese cunsacrate à u funziunamentu di u gran'pianu di furmazione, iniziatu dipoi u 2017, e chjame à prugetti, per esempiu a chjama à prugetti cù u Parcu Naturale di Corsica, e spese à prò di l'associu Scola corsa, sguasi 1 200 000 eurò, riveneraghju una siconda nant'à Scola corsa, è po dinù u sustegnu à i centri immersivi, 650 000 eurò à l'annu, l'attelli di pratica artistica in lingua corsa, in immersione, 250 000 eurò, è 300 000 eurò di cunvenzione pè CANOPE, chì, a sapete, cuntribuisce à a pruduzione di risorse pedagogiche.

Dunque, una pulitica glubale, ma chè no vulemu rinfurzà pè passà, a sapete, di u scopu di u travagliu ch'emu iniziatu, da una pulitica di a lingua à una vera pulitica linguistica incù cum'è scopu, un statutu per a lingua corsa. Diceremu ch'ellu hè a cu-ufficialità o l'ufficialità in dirittu ma aldilà di a cunsecrazione ghjuridica è istituziunale, andà dinù ver'di una cu-ufficialità ind'è i fatti, vale à dì custruisce una sucetà chì sia propiu bislingua, di modu naturale, progressivu è appaciatu, è raminteraghju quantunque chì decine di milioni d'Auropei campanu tutti i ghjorni di modu naturale cù 2 o parechje lingue, è chì dunque u nostru prugettu hè un prugettu logicu è democraticu.

Pè rivene nantu à a quistione di u bislinguisimu, è di l'immersivu, o di l'immersione, cum'è metudulugia o cum'è metudu, à prò di u bislinguisimu.

Ramintà chì emu fattu a scelta, forte, di sustene, à l'unanimità, una dimarchja assuciativa, quella di scola corsa, chì hà fattu a prova di i so risultati.

Ma tengu à ramintà chì ùn emu mai vulsutu, à u cuntrariu, emu sempre ricusatu d'opponere l'assuciativu è u sistema publicu. È chì u nostru scopu ultimu, è forte, hè di fà chì u sistema educativu publicu funziunessi di modu naturale in giru à u bislinguisimu è à l'immersione.

È dunque, per noi, ùn ci hè micca uppusizione, ma, à u cuntrariu, una ricerca, una vulintà di complementarità trà u sustegnu à l'assuciativu è

l'impegnu à prò di l'insignamentu publicu. A qualità di u travagliu di l'associu Scola corsa hè stata ricunnisciuta, a qualità pedagogica, u valore di iss'insignamentu, u so rispettu di tutti i valori fondamentali di l'insignamentu publicu, sò stati cunsacrati à traversu, a sapete, a ricunniscenza da l'educazione naziunale di modu anticipatu postu chì nurmalmente ci vole 5 anni, à capu di 4 anni solu, Scola corsa hà ottinutu a cuntrattualisazione. Ghjè una ricunniscenza di u travagliu è issa cuntrattualisazione deve assai, a ripetitu una volta di più, vale à dì chì (ride) pensu troppu à u Rettore, ma ci vole à dì la cum'ella hè; s'è Scola corsa ùn era micca stata appughjata da u Rettore, i nostri sforzi sarianu stati vani, quelli di l'associu, cum'è quelli di l'eletti.

Dunque, avemu avutu issa ricunniscenza. Tutti i prublemi ùn sò micca arrigulati, a sapete, postu chì per esempiu, aghju ricevutu una lettera d'usservazione da a parte di u Prifettu, chì cundereghja chì à u livellu ghjuridicu, a nostra dimarchja ùn hè micca assicurata perchè chì, a sapete, ind'è a lege, è u sistema attuale, a cullettività di Corsica ùn hà micca a cumpetenza legale pè sustene finanziariamente una cumpetenza chì hè di u duminiu di e cumune. Ghjè una rimarca ch'ella hà fatta a Camera di i conti, aviamu circatu ind'è un dialugu cù u Prifettu, ripresentante di u Statu è i so servizii, d'identificà un chjassu ghjuridicu. U Prifettu, oghje, sott'à a pressione di a Camera regionale di i conti dice chì ùn si pò micca funziunà cusì dunque ci vularà à truvà à u più prestu u mezu d'assicurà u passu pè Scola corsa à u livellu ghjuridicu.

Ma aldilà di Scola corsa, ci hè a piazza di l'insignamentu bislinguu è di l'immersione ind'è u sistema publicu è issa cunvenzione, aldilà di i so aspetti finanziari, hà digià un impurtanza maiò à u livellu simbolicu è puliticu perchè, tengu à ramintà la, ùn hè micca ziffrata solu da u Rittore o da a cullettività di Corsica, s'è l'Assemblea di Corsica sceglie di vutà à prò di issa cunvenzione, sarà dinù ziffrata da u Prifettu di Corsica.

Vale à dì chì u Statu, oghje, aldilà di a funzione è di a persona di u Rettore, ricunnosce chì, puru incù e limite ghjuridiche di u sistema attuale, ùn hà micca assicuratu l'insignamentu bislinguu, ricunnosce chì iss'insignamentu publicu face una piazza maiò à l'insignamentu bislinguu.

È què, per noi, ghjè à tempu, mi si pare un passu impurtante, una vittoria pulitica è demucratica, è dinù una manera di sustene e scelte curagiose ch'ellu hà fattu u Rittore di Corsica.

Dunque una ricunniscenza statale ufficiale, di u bislinguisimu è di l'immersione cum'è modu predilettu d'insignamentu bislinguu.

Hè qualcosa d'impurtantissimu.

À u livellu tecnicu è cuncretu, chì ci dice è chì ci permette sta cunvenzione?

Sta cunvenzione hà titulu principale hà da permette di duppià i mezi cunsacrati à u gran'pian'di furmazione. Vale à dì chì, a sapete, oghje pigliemu in carica, noi, cullettività di Corsica, u finanziamentu di 20 insignanti chì vanu à rimpiazzà quelli chì, nant'à i so posti, volenu fà a scelta di l'insignamentu immersivu. Vale à dì chì tutti l'anni, custi 20 insignanti, finanziati da a cullettività di Corsica, si pò furmà, à pocu pressu, 80 insignanti ch'anu da acquistà una cumpetenza pedagogica ind'è l'insignamentu immersivu.

Oghje, sò chè no prupunimu è ciò chè no urganizemu à traversu a cunvenzione, hè di duppià, è di passà di 20 à 40.

Vale à dì chì ci demu i mezi di furmà micca solu 80 insignanti cum'ellu hè u casu avà ma di passà à 160 à l'annu.

Vale à dì chì, à tempu chè no femu cresce l'aperture di e scole bislingue è immersive, femu cresce a nostra capacità à urganizà un insegnamentu di qualità, in lingua corsa in giru à u metudu immersivu. Què, hè u puntellu maiò di a cunvenzione incù spese chì riprisinteghjanu più di 1 milione d'eurò à l'annu.

Secondu puntu, seminarii immersivi per i prufessori. Emu da finanzià seminarii chì l'anu da permette d'acquistà una cumpetenza in più.

Terzu puntu, ùn hè micca solu simbolicu, hè dinù un aiutu, un invitu, è una ricunniscenza di l'Accademia, di a scelta fatta à prò di l'insignamentu immersivu, di a parte d'un insegnante.

Vale à dì chì ci sarà un cusì dettu, ùn m'arricodrdu micca, un indennità specifica pè incuragisce quelli chì facenu a scelta di l'immersivu, 1 250 eurò pè quelli chì facenu issa scelta.

Ci sarà dinù una spirienza, pedagogica nova, incù a pussibilità d'avè 10 cuntratti d'assistenti in lingua corsa in immersione chì saranu studenti di l'Università di Corsica, è chì vinaranu ind'è e scole per accompagnà è rinforzà l'insignamentu datu da u maestru è dinù, a sapete, a nostra vulintà pè creà veramente un ambu generale d'immersione, è ci hà da vulè à travaglià incù e cumune, pè chì l'ATSEM appiinu una furmazione specifica chì li permetti di

parlà Corsu fora di l'attività sculari.

Ultimu puntu, a sapete chì l'insignanti chì travaglianu nant'à l'immersivu anu l'idee, anu una pratica specifica, è ci sarà dinù un aiutu à a pruduzione in lingua corsa di risorse nove chì saranu trasmesse à CANOPE.

Eccu u sensu è u cuntinutu di sta cunvenzione.

U costu, allora, v'aghju dettu chì u CPER, nurmalmente a regula hè di finanzia 50%/50%, simu à pocu pressu à 70% a cullettività di Corsica, 30% u Statu.

Custì, paghemu noi è paghemu tuttu.

Ci vole à dì la. U Rettore ci hà apertu a strada, è noi ghjunghjimu incù i mezi finanziari.

Pensu chì ci vole à fà la. Di sicuru chì ci vole à fà la. Per mè, ùn ci vole mancu à riflette. Emu dumandatu dipoi tantu tempu ch'ella sia aperta sta pussibilità, chì avà chì l'avemu davanti à noi di sicuru ci vole à francà u passu.

Dopu, l'avete vistu, è compiu custì, ùn vole micca di chì u travagliu hè finitu. Ci sarà un dibattitu è ci saranu discussione nant'à l'evaluazione di i nostri dispositivi. Per vede s'elli sò efficaci quant'è no a ricirchemu. Ci sarà un travagliu pedagogicu pè definisce ciò ch'ellu hè un veru insegnamentu immersivu. Micca solu u cuncettu generale ma un attrazzu pedagogicu definitu in cumunu.

Ci sarà dinù, postu chì a cunvenzione ùn hè chè per un annu, una discussione nant'à i punti da migliurà, quelli da fà cambià o quelli chì ci vularà forse à fà sparisce.

È po a dicu dinù, è mi girgu ver'di u gruppu di a diritta. À spessu, quandu emu parlatu di l'autunumia, puru pè quelli chì dicenu "simu d'accordu pè l'autunumia", ma per esempiu ùn vulemu micca chì e cumpetenze trasferite tocchinu u duminiu di l'insegnamentu è di l'educazione. Simu digià, puru for'di l'autunumia, ind'è un urganisazione di a cumpetenza chì dà una parte di a cumpetenza à a cullettività di Corsica. Sò chè no femu, ind'è u duminiu per esempiu di a lingua corsa, ùn esiste micca in altrò. Hè digià puru s'ella hè stretta, una forma d'autunumia. È simu capaci di fà la. È simu capaci di fà la ind'è un dialugu rispittuosu incù u Ritturatu.

Dunque pensu chì ancu custì avaremu discussione per andà aldilà di u sistema attuale.

Ma què, hè digià un antru dibattitu. Oghje, sò fieru, a vi dicu, chè no possimu decide, insieme, s'è vo a vulete, di fà un passu tamantu à prò di l'insignamentu di a lingua corsa è di u sistema educativu. È aldilà di e pusizione pulitiche, è di a teuria, quand'ellu si vede cum'è l'emu vista nanz'ora, ind'è issa scola, issa scola di i maestri d'Aiacciu, incù a so storia, tutte ste casate nantu à u marmaru, à l'entrata di tutti i figlioli di sta terra chì anu cunsacratu a so vita à l'insignamentu, è chì sò spariti troppu prestu pendente tutte e guerre. Quand'ellu si vede issi giovani, perchè sò giovani per a più parte, stitutori è stitutrice, passionati da u so mistieru, da l'educazione. Ch'ellu si sente chjuchjulà in Corsu i zitelli ind'è e corte di ricriazione, zitelli di tutte e mamme, omu si dice chì veramente emu fattu a scelta bona.

È pensu chì vutendu issa cunvenzione, farete a scelta bona.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque ci sò parechj raporti di cummissione. Eiu pensu chì ùn avemu micca da leghje tuttu. Almenu chè vo vulessite chè no leghjessimu tutti i raporti. Nò? Và bè.

Allora, ci hè un raportu, date ghjustu i rapurtori, date ghjustu l'avisu di a cummissione.

Per a cummissione educazione:

Mme Frédérique DENSARI

Un avis favorable, Madame la Présidente, avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Un'altra strada ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Per a cummissione di e finanze è di a fiscalità.

Mme Françoise CAMPANA

La commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu pusitivu di a Camera di i territorii, un avisu pusitivu di l'Assemblea di a Giuventù, è dinò ci hè statu un esame fattu da u CESEC, nantu à stu sugettu chì ghjè d'impurtenza, l'avete capita bè.

Eccu avà a parolla hè à quale a vole piglià.

Alors Veronique Pietri, pè “Core in Fronte”, avete a parolla.

Mme Véronique PIETRI

Vi ringrazii, Signora Prisidenti.

Allora eiu vulariu di soprattuttu l'impurtanza di issu raportu, è l'impurtanza pà cuntinuà u sforzu dunqua nantu à u bislinguisimu è l'immersione, è soprattuttu nantu à l'offerta di furmazione di l'insignanti. Veni issu raportu à sustene u pianu dunqua di u Rittori, l'eti detta, chì voli istituiscia a lingua corsa com'è sapè fundamintali, è una vulintà assai forti di iss'assu, a vulintà di mette in piazza iss'assu, è ci voli à ricunnosce quì una misura assai cuncretta.

Aghju rilivatu soprattuttu a criazioni di una squadra di 20 insignanti da rimpiazzà i stazianti pà parmetta cusì a furmazioni. Suventi hè un prublema, durante a furmazioni di i prufissori, hè u rimpiazzamentu di quiddi chì volini andà à furmà si. È hè stata assai dumandata diciaraghju issa squadra di rimpiazzanti è hè un puntu impurtanti di issu raportu.

Dunqua diciaraghju ch'ellu hè qualcosa d'assai cuncrettu.

Aghju rilivatu dinò i seminarii. Mancani i mumenti dinò pà l'insignanti, pà pudè essa trà eddi è pà pudè parlà pedagugia, fà, prduce documenti, prugressioni, fà tuttu un travagliu, è hè dinò qualcosa di bè issi seminarii incù l'assistenti prufissori.

Dunqua, assai cosi cuncreti ma pà noi issu raportu ùn hè cà una tappa. Ùn hè anc'ora pà noi a strategia chè no vulemi pà a lingua. Emu finalmente avutu una cummissioni di a lingua ma dighjà issu raportu ùn hè micca isciutu di a nostra cummissioni parchì issa cummissioni pà u mumentu ùn faci cà andà nant'à u tarrenu, è ancu s'edda hè una cosa assai nicissaria di pudè andà nant'à u tarrenu è di vede tuttu u travagliu di qualità, parchì ci hè viramenti un travagliu di qualità, emi viramenti a vulintà di pudè andà aldilà di issu travagliu

d'usservazioni diciaraghju, ancu s'eddu hè nurmali di circa un pocu à sapè induva ni semi, è ciò chì marchja, è ciò chì ùn marchja micca.

Dunqua, ci ferma un travagliu maiò, d'appressu à mè, cuncrettu, cuntinuà à sorte affari viramenti cuncretti, issu travagliu dunqua ambiziosu, ùn hè ancu à cumincià.

Dunqua hè una cosa chì vuliu viramenti di, chì aspitemi viramenti issu locu, chì cuntinuarà issu travagliu, è chì mittarà in piazza viramenti a strategia.

Un altru datu, ma eti rispostu, Sgiò Prisidenti, era u finanziamentu, vuliami sapè un pocu a parti di u Statu parchì finalmenti quì era un finanziamentu unicamenti fattu da a nostra cullettività, è vuliami sapè un pocu a situazioni di issu CPER, è dunqua a parti di u Statu, chì vinarà certamenti aldilà di u travagliu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi. Altre dumande di parolla ? Jean-Martin Mondoloni, per « un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

À ringrazia, sgiò Presidente.

Issu raportu face oramai partita di a nostra storia, di i grandi rapporti nantu à a lingua corsa, tanti anni fà Antone Giorgi avia purtatu un raportu mi si pare mudernu à l'epica, dopu ci hè statu Petru Ghionga, è oghje ci hè un raportu chì face sensu. Per parechje raggjò:

A prima, a sente parlà u Presidente, à sente u so discorsu colmu di gioia è d'allegria è si vede chì hè statu un travagliu d'armunia, forse per a prima volta. Ùn esistia micca tanti anni fà cù u Statu.

Allora bella intesa, ci vole cò siamu in capacità di scopre una verità dipende assai di l'impegnu di u rettore chì s'hè ingaggiatu ind'è issu cartulare, cum'è mai un rettore. Ma dicendu què, Presidente, fate a mostra chì quandu l'istituzione viaghjanu, quandu ogni partenariu face a so pertita di u sforzu, pudemu andà versu certi scopi è pudemu esse in capacità di prupone pulitiche spertute da unu è da l'altu. Dunque si u partinariatu ùn funziona, forse ùn ci hè micca bisognu à andà troppu luntanu. Què ghjè a prima affare.

U prima affare ch'ingaggia u secondu puntu di riflessione: s'è u partenariatu funziona per a lingua corsa, deve funziunà per altre pulitiche pedagogica. Oghje parlemu di l'impegnu di u retturatu nantu à l'assu 1, ma u cummentu ch'avete tuttu ricevutu nuralamente vi mette sottu à l'ochji ch'ci hè 6 assi di furmazione, 6 assi ch'ci sò stati sgaggiati, ch'ci sò stati messi in valore, per cercà di mette in ballu un prugettu dettu "Scola 2030".

Dunque, ùn vi sgenate micca o sgiò Presidente, per esse cusì ingaggiatu, ind'è a ruralità, per esse cusì ingaggiatu ind'è a vostra capacità à investe ind'è i cullegi, ind'è i licei, n'emu parlatu sta mane. Ùn vi sgenate micca per esse più à prò di u pianu di furmazione, ùn vi sgenate micca per esse più ingaggiatu ind'è l'insersione, ùn vi sgenate micca per u benestà, ùn vi sgenate micca per esse cusì ingaggiatu ind'è l'altre parte di u prugettu accademicu 2025-2030 dettu "scola 2030".

Pensu ch'ci hè una rilazione privilegiata diceremu, in tutti i casi ch'ùn emu mai cunnisciutu trà u statu è a Cullettività, è ci vole cò siamu in capacità di tirà u benefiziu di issa rilazione.

U terzu puntu, sapete ch'bella intesa noi simu à prò di issu cartualre ma à tempu, simu assai primurosi di cuntrullà issa pulitica publica. A ripetu, sta volta a dicu in corsu, forse seraghju capitu megliu ; una pulitica publica, sò trè affare: ghjè un scopu, sò i mezi è sò u cuntrollu.

U scopu ci hè, u scopu ci hè dopu ci hè i mezi, i mezi, ch'ellu sia u Statu o sgiò consegliere, ci hè l'abitudine ch'ci hè stata pigliata quandu unu mette un soldu guardemu à l'altu s'ellu hà messu un soldu. Bon pensu ch'ùn simu micca à parità ben intesa a putenza di u Statu ùn pò micca esse quella di a Cullettività, ognunu face a so parte di sforzu, vi vogliu ramintà ch'quelli ch'ci ascoltanu ùn facenu micca a sfarenza trà 10, 15, 30 miglioni, a ghjente cunnosce u prezzu di pane, u prezzu di a vittura è u prezzu di l'appartamenti. Pudete mette 30, 40, 50 miglioni, ùn parla micca à a ghjente. Sò ch'ci parla à a ghjente, ghjè u scopu, sò i mezi forse, ma sò i risultati. È simu assai primurosi è assai cuntenti per a prima volta di una cunvenzione di vede ch'ci mittite in ballu un cummenciamentu di cuntrollu.

Pudemu andà à pena più luntanu, ma cuntrullà ùn hè micca un inchisissione di cuntrullà una pulitica publica. Mi guardate, ete forse a ragiò, ùn ci hè micca sola quessa a pulitica ch'ci vulerebbe à cuntrullà, ma quessa mi si pare interessante infine, di sapè vistu ch'ci mittimu miglioni, miglioni, decine di miglioni è à long'andà, più di centu miglioni. Sò assai soldi, è quelli ch'ci vedenu sò in dirittu di sapè sò simu in capacità di tuccà di u ditu i risultati. È i risultati per noi, sò, sò ch'ci avete dettu nantu à u raportu, sò ch'ete scrittu è ci vole à andà forse à pena più luntanu, ghjè l'ogettu di l'amendamente ch'ci n'emu

postu, di cuntrullà, l'emu scrittu cusì “a validazione di livellu di lingua”, u livellu di lingua ghjè cuntrullatu oghje per u CECRL. Dunque mi si pare micca difficiule ch'ellu sia per scola corsa è ch'ellu sia per a furmazione, ch'ellu sia per u pianu di furmazione, ch'ellu sia per u centru immersivu, ch'ellu sia per a bislingua, devemu esse in capacità di pudè cuntrullà issa bella pulitica ch'emu da accumpagnà cum'è n'emu sempre fatta fin'ora.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè chì vole piglià a parolla?

Iè, Marie-Claude BRANCA per “Core in Fronte”, avete calchi minuti postu chì a vostra cullega hà digià parlatu.

Mme Marie-Claude BRANCA

Aghju da pugnà di fà à a lestra. Vi ringraziu.

Bon aghju da ridì ùn pocu sò ch'eddu hè ghjà statu dittu da a me cullega è da u -cusì marchjà ?

Dunque aghju da ridì ùn pocu sò ch'eddu hè ghjà statu dittu, ma sta cunvinzione, pudaria com'edda - ghjeiu dicu pudaria- pudaria essa un passu maiò pa u sviluppu di a noscia lingua.

Allora com'è tutti hein, salutu anc'ciu a vulintà, l'impegnu, u curaghju di u nosciu nuvellu rittori, nuvellu sempre un pocu pà dà à a noscia lingua a so vera piazza in scola è in a sucità. Ma, l'insperienza di ciò chì hè statu fattu, o nò, pà u bislinguisimu, ci moscia chì duvemu essa prudenti è attenti à l'appiegazioni di sta cunvinzioni.

Eti ramintatu, l'altra volta, chì l'insignamentu bislinguu si faci da 42 anni da u 1983. È pudemu dì chì i so effetti pusitivi ùn si vidini tantu. Pocu à a scola, è pocu in a vita di tutti i ghjorna. È salutemu a cunvinzioni, u fattu chì, in fatti, iè, ci sighini i cuntrolli, saria una bona di fà li, ma ùn smintichemu micca, com'è hè statu dittu dighjà, chì a noscia cullettività s'impegna fortamenti à finanzià l'azzioni di furmazioni di i prufissori, l'azzioni di i furmatori, dunqua hè nurmali chì, ancu s'è ùn semu micca pedagoghi, com'è l'eti ditta in cummissioni, d'accordu, ma pensu chì semu in capacità, quantunqua, di pudè cuntrullà certi affari.

Allora emu da avè i numari d'insignanti chì passani l'abilitazioni, emu da avè i numari di i furmatori, di monda cosa ma i numari, è ùn hè micca Jean-Martin chì m'hà da cuntradisce, i numari i pudemu fà parlà. È aghju intesu

monda volta in a me carriera, ci sò tanti ziteddi chì imparani u corsu ma ùn basta. Par mè, par no, a più bedda valutazioni sarà u resultatu. Allora, un annu, a cunvinzioni hè tutti l'anni, pò essa chì un annu ùn bastarà micca ma hè u resultatu chè no vidaremu in i scoli, è in a sucità.

U scopu ùn hè micca di dì “emu datu tanti solda” parchì, l'aghjenti, i solda, anu da dì “si metta tanti solda par a lingua, è par no, è pà u restu...”. Bon, ci voli à fà capiscia à l'aghjenti chì i solda, pà a lingua, sò impurtanti. A lingua faci parti di a noscia manera d'essa, di a noscia manera di campà. A lingua ùn a pudemu micca lacà mora.

Ma duvimu essa serii, monda serii nant'à iss'affari, è ùn ci pudemu micca cuntintà di creda i numari chì l'educazioni naziunali francesa ci hà da dà parchì d'un cantu ci hè a vulintà di u Rittori è i so servizii, è da l'altru a vulintà di u Statu francesu, di l'educazioni naziunali francesa, ùn ne socu micca sicura.

Hè una manera dinò di muscià s'è no semu serii, una siconda, enfìn dui, u tempu di parlà, hè una manera di muscià chì semu in a capacità, postu chì dumandemu i cumpitenzi di l'educazioni. Quissa hè una manera di muscià chì no semu serii è chì no pudemu fà qualcosa di bè.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Dunque vi ramentu chì in sta rientrata, ci vole à ramintà e regule, cum'è ind'è l'educazione, ghjè chì avete un tempu di parolla chì ghjè fissu è ùn hè micca duppiatu per stu cartulare dunque mettite vi d'accordu trà cullegghi in i vostri gruppi per sapè quale hè chì parla, perchè chì dopu ete da passà a vostra limita.

Eccu. Allora, quale hè chì vole piglià a parolla ? Muriel Fagni.

Mme Muriel FAGNI

Grazia, Presidente.

Simplement pour rappeler que c'est vrai que lors de nos travaux en commission culture, éducation, le sujet de la formation est souvent revenu comme un point imparfait et ce n'est pas notre collègue Marie-Claude Branca qui dira le contraire parce que nous en avons souvent échangé sur le sujet.

Mais aujourd'hui je pense vraiment que ce partenariat renforcé justement politique, CdC et académie et puis les moyens financiers inédits sont vraiment une étape très importante dans le projet stratégique de revitalisation pà a nostra lingua.

Je voudrais aussi répondre à Jean-Martin sur le sujet des indicateurs et du suivi. Je pense que vous l'avez lu le rapport évidemment et que vous avez lu qu'il y a un article spécifique qui explique bien les indicateurs. Alors peut-être que ça ne vous paraît être pas assez suffisant.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande di parolla? Innò? Allora n'apprufittu pè di chì avemu una squadra di traduttori. A dicu pè a squadra di l'Accademia, avemu una squadra di traduttori chì ci permette di parlà corsu è d'esse tradutti in francese, o di sicuru, in francese d'esse tradutti in corsu, i vogliu ringrazià. Oghje ci hè Marie-Hélène Santucci, Pierre-Antoine Beretti, Philippe Perault, Anghjula Potentini, chì ci pò ancu cantà u raportu in lingua corsa, è po dinò Pascal Baldovini. Eccu, chì serà quì dumane. Dunque una bella squadra chì ci permette di parlà a nostra lingua.

À ringrazià vi.

Dunque, quale hè chì vole parlà ? Più nimu. Ripassu a parolla à Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, prima salutu di sicuru anch'èiu a presenza di u Rettore è di i servizii ch'è anu travagliatu tantu durante l'estate è i servizii di a cullettività dinù, quandu noi ci arripusavamu.

Allora di lugliu scorsu, emu passatu un raportu di primura nant'à l'immersivu è oghje, torna una volta, un antru raportu di primura quellu ch'è riguarda tandu u sistema educativu immersivu publicu.

Dunque una complementarità ch'è ùn hà mai esistutu.

Ghjè a prima volta ch'è u Rettore è a cullettività travaglianu di issa manera. Hè statu salutatu da tutti ma ci vole à sottulinea perchè ch'è ghjè propiu qualcosa ch'è si passa pocu.

Dunque dui raporti ; quellu di lugliu è quellu d'oghje, complementarii è fattivi. Sò cose ch'è si mettanu in opera, è i risultati anu da esce, è tandu vidaremu. Avemu da valutà ciò ch'è ne sorte.

Ma ciò ch'è si pò dì à nantu à issu raportu ghjè ch'è ghjè, pè a riescita, ch'è ci vole ? Ci vole ch'èlle ci sianu, ch'èlle rieschinu e tecniche pedagogiche. È custì simu à nantu à una sperienza postu ch'è sin'à avà, in e scole, anu travagliatu à nantu à u bislinguisimu, un insegnamentu à parità. Oghje si colla nant'à a spusizione di a lingua, è dunque ghjè un adattazione di ciò ch'è s'hè fattu sin'à avà, è di sicuru, custì pensu ch'è a valutazione deve purtà nant'à què, ci vole chè no...una volta ch'è issa sperienza serà stata purtata à capu di un annu, ci vole chè no appiimu u ritornu di ciò ch'è hè statu fattu, ch'è hè statu realizatu, perchè ch'è sin'à avà, ùn avemu micca sappiutu sempre capitalizà tuttu u travagliu fattu da i maestri è da tutte e squadre pedagogiche. Dunque una valutazione, micca sola numerica, ma una valutazione dinù pedagogica mi si pare. Semu in capacità, perchè ch'è ci sò insignanti trà l'eletti, ci sò ghjenti ch'è sò quadri di l'arnesi pedagogichi, simu in capacità di sapè valutà un sistema educativu, dunque èiu pensu ch'è ci vole chè no portimu tuttu u longu di issa sperienza un ochju à nant'à ciò ch'è si face. Ùn si pò micca mette soldi senza mette un ochju di cuntrollu, hè nurmale, ma di cuntrollu...di partecipazione, ùn hè micca un cuntrollu, ma di sapè ciò ch'è si face.

Dopu ci sò, èiu, capiscu, sentu, u dubbitu di i nostri cullegghi di u gruppu naziunalistu, "Core in Fronte", ma ci avvidimu ch'è quandu ci hè un travagliu seriu trà i pulitichi è l'istituziunali, si pò avè risultati.

Allora, cumu si pò trasfurmà iss'affare?

Quandu l'atti sò tradutti, sò palisati, di manera legale. È à traversu què, sarà, ciò chì sarà nentru à u statutu d'autunumia. Eiu pensu chì ghjè una prima tappa, impurtante, ma ghjè vera, ùn ci hè micca securità di a legalità di l'atti, per securità in u tempu.

Dunque ci vole chè no siamu...per avà chè no travagliimu in cunfidenza, cum'ella hè stata fatta quist'annu, dunque cuntinuemu cusì, fin'ch'ellu ci serà un attu legislativu chì ùn puderà micca fà ci rinculà è turnà in daretu. Ghjè què u più impurtante.

Dunque, secondu mè, una valutazione spertuta, ghjè impurtentissima, cuntinuà issu travagliu dinù à nantu à u secondu gradu, perchè ci hè un travaglione da fà, ma ci vulerà u tempu torna, ci vole à puglià u tempu. Ne simu à una tappa impurtante è dopu si custruisce passu à passu, dunque...È issa sperienza hè purtata à nantu à un annu, quist'annu, ghjè a Cullettività chì porta tuttu, ùn puderà micca purtà, à 100%, tutti l'anni.

Dunque, ci vole chì u Statu, ch'ellu porti, ch'ellu piglia e so rispunsabilità, secondu noi, à nantu à issu cartulare, pè l'anni à vene.

Dopu, ùn si pò micca riflette à nantu à a scola, ancu s'ellu hè un sistema è a strategia per vultà à nantu à ciò ch'ella dicia a nostra cullega.

A strategia, avà, l'avemu.

A strategia pulitica, ghjè u sistema immersivu.

Ghjè una strategia pè ottene risultati.

Ma avà, ghjè à long'andà. Cumu si face?

Dunque eiu pensu chì un antra strategia, è tandu quì ci vole à avvicinà a scola di u so ambiu più generale, ghjè di travaglià di manera territoriale, territorializata, perchè chì quandu ci hè una scola, quandu una scola materna hè immersiva, quandu a scola primaria hè immersiva, ci vole chì forse chì noi, postu chì finanzemu assai associ, chè no riflettimu à cumu aiutà l'associ in giru à isse scole, tutti l'arnesi in u sporte è ancu in astri settori. Cumu riflette perchè chì e nostre azzione sianu e più efficace pussibule? Dunque ùn si pò micca riflette solu à nantu à a scola, avà custruimu di più in più, ci vole à fà chì a nostra azzione sia più stretta ingiru à tuttu ciò chì si face à a scola.

Dunque circhemu a qualità, avemu dettu, à traversu una valutazione. Pensemù chì issu rinfurzamentu di cumpetenze ghjè impurtante. Passà per issa valutazione di 1 000 è qualcosa eurò.

Perchè chì maestri ùn ci n'hè più ? O ci n'hè di menu in menu ? Perchè chì u mistieru ùn hè micca valorizatu. Dunque noi, demu l'esempiu! Ci vole à valorizà issu travagliu chì hà da esse fattu da issi maestri chì anu da piglià tempu nantu à l'ore di scole ma ancu for'di scola. Ghjè un travaglione ch'elli facenu, dunque ci vole à valorizà è fà chì issi maestri di lingua corsa, ch'elli sippiinu pagati bè.

Eccu in qualchì parolla ciò chè no vulemu di ingiru à issu cartulare di primura è speremu chì ci seranu i risultati. Forse chì i nostri risultati è tandu ci hè dinù un paragone. State à sente, tutte e matine, s'è vo site in vittura, à 8 ore, o à 7 ore è mezu, ùn sò micca, à nantu à RCFM ci sò i zitellucci chì parlanu corsu. Sò zitellucci di Scola Corsa. Ci sò i risultati. I sentimu parlà, è s'è vo l'avete stati senti parlà, anu un Corsu propiu elaboratu digià pè i zitelli. Dunque, ci vole à aspettà di a scola di u sistema educativu listessi resultati. È si sà, i Baschi a ci dicenu, l'Occitani è i Catalani a ci dicenu, ghjè l'emulazione di l'unu è di l'astru chì face chì i resultati crescenu. Dunque speremu chì issa mutivazione serà d'una parte quant'è di l'altra.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi. Altre dumande di parolla? Ùn ci emu micca da passà a nuttata ! Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Stai à sente, dece minuti.

Postu ch'ellu ci hè u Rettore, l'aghju da salutà, è l'aghju da dì chì s'è no simu quì pè parlà di lingua corsa oghje, cum'è ne parleremu dumane, ghjè perchè chì dipoi 50 anni, ci hè un populu corsu chì rivendicheghja u dirittu di parlà a so lingua. È chì oghje, 50 anni dopu, simu in situazione di periculu. È per u populu, è per a so lingua. Ghjè quessa chì ci porta oghje quì. A risposta di l'esecutivu, vuteremu di sicuru issu raportu perchè chì ghjè una tappa. Per noi ghjè nantu à una strada chì ùn hè ancu à finisce, l'ete capita bè. Ma vogliu dì chì simu quì à nome di tuttu què, micca à nome di una valutazione, d'una scola o di l'immersione.

Simu quì per salvà una lingua, hè quessa chì ci porta quì in tantu chè naziunalisti, è forse ancu in tantu chè corsi. Quessa a vulia dì per principià, a dicu perchè chì , a sapete in stu paese ci hè a ghjente chì hà fattu, chì hà travagliatu dipoi cinquant'anni.

Dopu ci sò quelli chì anu vistu fà, o anu intesu è quelli chì anu intesu di ch'ellu si faccia, è po' tutti l'astri. Eiu possu parlà per certi chì anu fattu, è chì anu militatu a sapete o sgiò Presidente, l'emu fatta ancu insieme, tant'anni fà, è l'emu fatta ancu prima. Eiu m'arricordu quandu sò intrutu in seconda, ùn ci era ancu accademia di Corsica o sgiò rettore, ci era un vice rettore di Corsica chì ghjera in Nizza.

A prima volta chì entre u corsu l'aghju quì, ghjè u 4 di ghjugnu 73. "Enseignement officiel de la langue corse" u vi possu leghje l'aghju tenutu què, è u vice rettore si chjamava Jean Voisin. È Jean Voisin dice "dans une première étape, à titre expérimental, dès la rentrée 1973...", simu u 4 di ghjugnu donc c'est rentrée 73-74 je précise in francese.

"un enseignement facultatif dans la langue corse, pourra être donné officiellement dans les établissements du second degré de l'académie de Nice". L'académide de Nice ghjeramu noi, a dicu cusì pè ricurdavi chì, venimu da luntanu è andemu luntanu, o in tutti i casi vulemu andà luntanu. Ùn semu micca quì per stà ci à bor'di strada o à mezu à a strada.

Nantu à u raportu stessu, duie rimarche o sgiò Presidente. Nantu à u fattu chì vene in u filu, di sò chì hè statu fattu dipoi Antoine Giorgi mi pare in 2007, "un fiatu novu". Eiu m'arricordu di Savary, di a circolare SAVARY postu chì ghjera instutore tantu, 82, dunque sò, fatte u contu, à mumenti sò più di 40 anni. È dunque ci hè statu dipoi unepochi di diceraghju di passi impurtenti, a lege di 2002 cù l'articulu 7, chì ci dà una parte di cumpetenza, un pianu "lingua 2020" è u raportu di u 22. È ci hè quantunque avà, mi pare un accunsentu generale, sucetale si pò dì, puliticu in giru à a necessità per noi, di salvà sta lingua, di prumove la, è d'amparà la à e generazione nove. Quessa ghjè più chè capita.

Avà, nantu à l'affare di l'immersione, sapete chì dipoi 2016 quand'è no simu andati in Parigi, m'arricordu perchè chì hè impurtente di manera pedagogica di ricurdà l'affari. Ghjeramu cullati in Parigi di maghju mi pare cù u Presidente, cù u Presidente di l'Assemblea dinò, per rinvendicà l'agregazione, salutu u fattu chì quistannu hè stata ristabilita, quantunque. Per l'agregazione, per un pianu di furmazione, ch'emu indiatu tandu insieme, arricurdatevi dunque ùn hè micca l'affare novu nè affare vechju, è chì ci vole avà à rinfurzà. È dinò pè l'immersione, chì tandu arricurdatevi chì e prime scole, e salutu, sò state in 2018 quella di Ponte Novu, vidite chì certe volte in Ponte Novu si vince, in Ghisunaccia dinò, è ancu in Aiacciu a scola Andria Fazi, mi voltu versu a cunsigliera, a scola chì porta u nome di u so babbu. Chì anu fattu i primi passi si pò dì, curagiosi, nantu à l'immersione.

Oghje ne simu guasi à un centu di scole, tantu megliu.

Avà nantu à i mezi finanziarii, pigliu i punti cusì hein, à pena scusgiti ma, mi parenu impurtente. Impurtente issu sforzu, l'ete detta, a ripetu, mi pare chì ci vole à trappassà l'idea d'un fà cù una cunvenzione in un annu, quì ci vole à scrive l'affare in u tempu, in un tempu abbastanza longu, è vogliu di guasi guasi cuntinuu perchè ùn ci vole micca à piantà.

È dopu, di vi dinò chì, nimu ùn ne hà parlatu, allora ne parleraghju, v'aghju da di una parolla, aghju riflettutu, cumu si po di in corsu "le vivier" ? È fendu l'ortu, cù u nostri babbi faciamu e purcaghje, in francese les semis, oghje chè voglite o nò, ci truvemu in una situazione chì e generazione nove, ancu e vechje, vistu a pupulazione chè n'avemu, ete capitu bè chì u corsu hè di più chè una lingua, hà da esse u cimentu d'una sucetà à custruisce. Ùn hè micca solu un fattu sculare, ci vole à saltà u muru di e corte di recreaziò per di à a ghjente chì ghjè un fattu sucetale è un cumbattu puliticu à purtà sin'à l'amministrazione è sin'à i ricrutamenti, sin'à a ricunniscenza d'un statutu, dunque ci vole à di la, è per di vi dunque e nostre purcaghje, per avà sò scarse.

U sforzu ci vole à fà lu avà, perchè chì o sinnò, ghjente per fà l'immersione, ùn ne truverete micca, nimu ùn hà parlatu di u cuncorsu specificu, perchè? Perchè chì oghje ghjornu cuncorsu specificu senza persunale in capacità, in cumptenze di parlà corsu, bè, hè cumplicatu à fà. Dunque l'idea d'andà più luntanu, è v'aghju da di, ci hè un scordu, ùn dicu micca tamantu scordu, cum'ella dicia Ghjacumu Thiers, ma ci hè un scordu, mi pare in issu pianu è a dicu à u Rettore dinò postu ch'ellu stà à sente, ghjè l'immersione in u secundariu. Oghje ci vole à impone dinò una visione di l'immersione in u secundariu o sinnò, ùn femu più nunda.

Simu quì à cumbriculà da a materna à u primu gradu, pensendu dinò à a cuntinuità chì ùn hè ancu assicurata. Dunque a dicu, dunque l'immersione in u secundariu.

Nantu à i punti negativi, ci hè un o dui punti negativi, ùn parleraghju micca di l'aspettu puliticu, a sapete bè ci battimu insieme per una ricunniscenza di un statutu ghjuridicu per a lingua corsa. Ma chì ne serà dumane s'ellu parte u rettore? Chì ne serà dumane s'ellu ci hè un cambiamentu in Parigi? Di quelli chì ùn vulemu micca, noi?

Quessa, a pongu a quistione perchè ne turnaremu à parlà d'apressu à mè da quì à pocu.

Nantu à a valutazione, v'aghju da di, tuttu u mondu si feliceghja, a valutazione. Ma a valutazione, emu è a ripetu quì è l'aghju detta ancu à u

Rettore ùn hè tantu, i mezi chè n'avemu oghje, di cuntrollu, quandu dicu cuntrollu, parlu bè di valutazione. Cunsiglieri pedagogichi, quandu ne aviamu quarant'anni fà ? Cù 400 % à u più pocu, di crescita di l'effettivi. Vole di chì ùn avemu micca i mezi di valutà à Scola Corsa! 48 000 zitelli hein, s'è no pigliemu in tuttu. Dunque, quì, ci vole chì u statu fia u sforzu, di mette à dispusizione, cunsiglieri è ispettori. Ci hè un ispettore di corsu in u primariu per 360 comune ! Cumu hà da fà issa disgraziata postu chì ghjè un ispettrice, cumu hà da fà per cuntrullà tuttu què ?!

Dunque ci vole dinò à riflette à multiplicà i posti d'ispettore. Quessa hè impurtente dinò, a dicu quì, je fais avancer le schmilblick Président, sò quì pè insumà una soma chè n'avemu da purtà tutti insemi hein. Dopu ci hè l'idea dunque di a pianificazione, quì ùn si po micca in un annu, a dicu à u rettore, noi simu quì à parlà per i vint'anni à vene. Una scola vene da 40 anni, 50 anni fà cù un sapè fà, cù una sperienza, ma ci vole una pianificazione, eiu l'aspittavu dipoi 2021 è 4 anni dopu, ne simu infine, à qualcosa d'à pocu pressu, ancu s'ellu ci manca parechje affare.

Ghjustu duie parolle nantu à un dettagliu cusì, aghju vistu chì ci era una bunificazione, per i persunali di u primu gradu, ma micca in situazione di, in postu, nantu à i stazii, eiu pensu chì è ripugliu quì una muzione vutata da l'assemblea, prisenata da un certu LUCIANI di nuvembre 2022, dumandemu à un mumentu datu u cuncorsu bislinguu unicu- specificu, dumandemu dunque à rinforzà e purcaghje diceraghju d'insignenti ma dumandemu dinò -ùn parlu mancu di u restu, l'averete sottu à l'ochji- ma dumandemu dinò ch'ellu ci sia una ricunniscenza, micca una ricumpensa, una ricunniscenza di u statutu di stitutore bislinguu è immersivu. Quessa, cum'ellu ci hè un indennità per a ZEP (Zone d'Education Prioritaire), per certi specialisti, ci vole ch'ellu ci sia à un mumentu datu una ricunniscenza di u statutu è di un attu militente è insignente. Quessa hè impurtente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci vole à compie... Ci vulerebbe à compie, per piacè.

M. Saveriu LUCIANI

A sapete, ci passeremu a nuttata...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Innò ma nò...

M. Saveriu LUCIANI

Nò ma aghju da piantà, dunque ghjustu...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ùn pudemu micca...

M. Saveriu LUCIANI

Mi paria interessante, ma bon, tantu peghju per mè...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè interessante, ma ùn pudemu micca...

M. Saveriu LUCIANI

Quì mi perdu ind'è e mo note perchè aghju unepoche di note cusì ma vogliu di, à un mumentu datu, ci hà da vulè à riflette à tutti sti punti quì, perchè per assicurà l'insignenti. Quellu chì si hà da indià in un cursus diceraghju bislinguu o immersivu, è ci ne hè dice u bastiacciu, un bellu pò! Ci vole chì humane sia generalisatu. Noi, militemu per a generalisazione, per a sperghjera, in a pedagogia, micca solu per amparà a zitelli, ma amparà dinò à i parenti. Quand'avete 5 000 persone chì sbacarnu furesteri tutti l'anni quì, o a nostra lingua ghjè pè l'indiani, o ghjè una lingua pè tutti i corsi. L'aghju ripetutu parechje volte, ghjè a lingua di tutti hein è ghjè a lingua per tutti. Quessa mi pare ch'ellu sia un scopu chè no spartimu tutti insieme, Presidente, ma ci hà da vulè avà à furmalizà tuttu què.

Ghjustu un ultimu puntu: ci hè statu una discussione cù u statu, è à un mumentu datu un travagliu di fattu è in a cunvenzione di 2016, a vi ricordu ma a cunniscite, ghjera u cunsigliu accademicu territoriale, mi pare ch'ellu sia oghje un affare à ritabilisce perchè era à u cuntattu direttu, ancu nantu à l'anticipazione di a creazione di i posti, è l'apertura a sapete. È quessa mi pare ch'ellu ci sia oghje un affare più chè ubligatu. Eccu, a parolla ublicatu ùn hè micca stata prununziata oghje, l'ubligazione, ma ci hè l'ubligazione per a Cullettività di travaglià è di turnà à compie ancu à u statu, sapendu chì torna una volta, emu bisognu d'andà più in là è soprattutto à livellu puliticu d'avè sta ricunniscenza di lingua naziunale per i corsi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Romain Colonna hà dumandatu a parolla.

Tinendu contu di u tempu di parolla di Nadine Nivaggioni di sicuru hein. V'arresta 10 minuti, 9 minuti.

M. Romain COLONNA

Grazie, Signore Presidente,

Aghju da fà di menu. Aghju da fà assai menu. Grazie Signore Presidente,

Vurria à nome di u gruppu, salutà a prisenza di u sgiò rettore, in issu tempu di a demucrazia, salutà dinì perchè ùn hè micca solu, tutte e so quadre chì travaglianu, l'accompagnanu di modu cutidianu. Salutemu dinò a Presidente di u CESEC. Caru Presidente di l'Esecutivu, di pettu à issu rapportu, mi si pare chì sò chè no semu in traccià di fà, o sò chì ci appruntemu à fà. Ùn hè micca nulla, è unipochi l'anù detta, a vogliu riaffirme quì, à nome di u gruppu, ghjè podassi a prima volta ch'emu da passà un rapportu in giru à a lingua corsa, chì sia cusì cullaborativu trà l'accademia di Corsica è a Cullettività di Corsica.

È semu abbastanza in cunflittu dipoi anni è anni, pà aprizià a stonda chè no ci appruntemu à campà perchè pensu chì al di là di a lingua corsa, o sgiò rettore u messagiu chì issa Assambla quì vi manda, à traversu sò chè vo raprisintate vene à di u Statu, ghjè chì quand'ellu ci hè u rispettu, quand'ellu ci hè una ricunniscenza di dignità, una ricunniscenza di particolarità, a ricunniscenza d'una storia, a ricunniscenza di sò chè no semu. Noi, semu quì ghjente rispittuosi, ghjente chì volenu avanzà, ghjente chì vole sorte da u cunflittu, è ghjente chì sò pronti à avanzà pà l'intaressu cumunu, l'intaressu cullettivu, è l'intaressu di u populu corsu.

È vulia cumincià, nanzu di parlà più specificamente di a lingua corsa, vulia cumincià cù què, parchè - mi si pare- è ùn vogliu micca esagerà dicendu la chì cù l'asempiu di a lingua corsa chì hè statu podassi l'asempiu unu di i più cunflittuali di a nostra storia cuntemporanea. À traversu u vosciu impegnu, à traversu l'impegnu di u Presidente di l'Esecutivu è di tutte e so squadre, à traversu forse da quì à calchì siconde l'impegnu di issa Assambla, cù a lingua corsa è ne sò fieru è cuntentu ùn pudete mancu imaginà, mi si pare chè no apremu, mustremu una strada di cullaborazione pussibile trà e nostre stituzione è noi in tutti i casi, ne semu felice è chì issa strada chì s'apre pà a lingua corsa, sia un asempiu è a strada fiurita pà u populu corsu è pà tutti i sugetti chì u nostru populu possi campà di modu degnu. Chì i nostri giovani si possinu allughjà, cumprà un pezzu di tarrenu, chì a nostra tarra sia salvata, cù a so lingua, cù e so lingue, chì ne anu parechje, cù un ambiente prutettu ecc ecc... Spergu in tutti i casi chì sò chè n'emu da fà oghje puderà serve d'asempiu.

Vurria dinò, rende un umagiu fraternu, cullegiale à tutti quelli chì dipoi cinquant'anni si battenu pà a lingua di sì ma tutti quelli è ci ne hè quì nantu à issi banchi, ci ne hè à cantu à mè in u gruppu "Fà populu insieme", Françoise, Paola è assai d'altri, chì sò stitutori, prufessore di e scole, prufessore di u secondu gradu, è chì cù u mezu ch'elli sò stati i soi, di e volte pochi mezu (ùn vogliu micca parlà à a so piazza) ma dipoi cinquant'anni, i nostri più vechji, i nostri anziani, è i più giovani chì semu andati à visità nanzu, si battenu pà fà campà issa lingua, in un quadru chì era assai difficiule, senza esse pagati un eurò di più, è cridendu à issa lingua. Allora si dice di e volte, s'hè intesa què, quì è culandi chì u risultatu di a scola ùn era micca statu u più favurevule, u più aspittatu ma bon, ancu assai ch'elli ci eranu quelli prufessori di e scole è quelli prufessori. È noi u nostru scopu ghjè di rinfurzà i so mezu, è d'allargà u più pussibile l'offerta è ci entrenu veramente in u core di u raportu.

Noi ciò chì si primureghja quì, ghjè un educazione chì sia fatta à prò di tutti i zitelli di Corsica, hè stata detta nanzu à mè. È noi, oghje chì hè oghje, a Cullettività di Corsica ùn hà micca i mezu d'offre senza issa putenza publica purtata da u Statu, chì nantu à issu sugettu quì, hà da una bella parte a cumpetenza, ùn pudemu micca offre issa educazione chè no bramemu à tutti i zitelli. Ci sò state iniziative ch'è vogliu salutà cum'è quella di Scola Corsa assuciativi ch'emu appughjatu è chì ci hà da vulè di sicuru cuntinuà à appughjà, è chì anu parmessu dinò, d'avvià e nostre riflessione è a nostra via pulitica pà di chì finalmente sò chì si face par certi, ebbè si pudaria fà cù un'allarghera quantitativa è qualitativa, si pudaria fà pà l'inseme di i zitelli di issu paese, pà l'inseme di i zitelli di Corsica.

Issu pianu ci risponde ancu micca, ancu micca. Ma noi sò chè no dicemu ghjè chì nanzu d'avè u sistema è forse, perchè ghjè sò chè no bramemu nantu issi banchi di a cullettività, un trasferimentu di a cumpetenza educativa. Chì pudemu fà oghje? Oghje, ne semu cunvinti, femu un bellu passu, un bellu passu à prò di a lingua corsa, à prò di l'insignamentu bislinguu è immersivu. Femu un bellu passu perchè, l'hà detta in a so presentazione u Presidente di l'Esecutivu, ci hè un passu novu perchè da a parte di l'educazione detta naziunale, ci hè a ricunniscenza, al di là di una sperienza, di un dispositivu micca nuvatore in Corsica, ma chì avà chjama à allargà sì, ghjè u dispositivu immersivu.

Nanzu l'immersione era vi ramentu calchì anni fà, ghjera quasgi una parullaccia, ùn si pudia micca parlà d'immersione. L'immersione ùn si pudia micca dedicà la à un sistema immersivu à a lingua corsa. È cù l'impegnu di i prufessori è cù l'impegnu di l'associ, cù a nostra vuluntà pulitica chì hè stata ramintata à parte da 2015, s'hè vistu chì u mudellu immersivu ghjera una via chì pudia funziunà è chè no vuliamu allagà.

Dunque noi ci raligremu oghje, nantu à u quantitativu di avè un offerta cusì multiplicata, è di sicuru chì sustinemu issu pianu perchè ci vole à finanza lu, è què ghjè viramente u nostru travagliu cullaburativu puru s'ellu ùn hè micca u pianu di u rettore, ùn hè micca solu u pianu solu di u Presidente di l'Esecutivu, ma ghjè una cullaburazione cumuna chì ci porta à allargà l'offerta.

È sò chè no vulemu, a dicu sinceramente, ùn hè micca di piantà quì, noi sò chè no vulemu, ghjè a listessa educazione pruposta à tutti i zitelli di Corsica. Dunque ci vole à passà oghje per issa cunvenzione è ci vole à allargà la in l'annate à vene.

Nantu à u qualitativu, quand'è dicu qualitativu ghjè nantu à a dispusizione immersiva, ci hà da vulè -hè stata detta- à precisà sò chè no vulemu quand'ellu si dice immersivu perchè emu intesu quì nantu à altri banchi di l'Assamblea, una primura, è a pudemu sparte issa primura, ghjè chì l'immersione duventi una parolla valisgia, un cuncettu à pena viotu, è chì u rimprovaru chì hè statu fattu par u bislinguisimu dicendu ma ùn furmate micca ghjente bislingua, sia fattu in l'anni à vene dinò à e scole immersive dicendu, ùn viaghja micca. Dunque, noi sò chè no vulemu fà viramente à parte si da issa cunvenzione, ghjè di pudè avè -s'ellu si pò dì- u cahier di e cariche cumunu pà di eccu sò chè no vulemu, eccu i mezi chì ci vole pà tuccà issu ogettivu, eccu u calindariu chè no vulemu pà tuccà issu ogettivu è eccu a valutazione à principiu, in core è in fine di prucedura pà sapè si e cumpetenze sò crisciute.

Vurria sparte dinò, una parte di l'avvisu di u CESEC chì mi pare assai impurtante, sò chì ci primureghja quì puliticamente di sicura, ghjè l'avanzamentu ma ghjè chì issa avanzata quì sia irreversibile. È ripigliu a parolla di tutti quelli chì anu purtatu l'avvisu di u CESEC: irreversibile, parchè s'è ùn ci hè micca un irriversibilità à traversu e misure chè no pigliemu, è l'aghju da dì altrimenti di modu à pena di più direttu: s'è dumanu ci hè un cambiamentu è ci sarà un ghjornu, pà forza o pà amore, s'è dumanu ci hè un cambiamentu di rettore, chì ghjè a regula, ùn vulemu micca chì issa Assamblea riparti nant à e listesse lite, nantu à u listessu cunflittu ch'emu cunnisciutu à livellu educativu dipoi anni è anni.

Dunque noi sò chè no vulemu al di là di e parsons, al di là di a ghjente, ghjè chì l'idea pulitica d'un insegnamentu immersivu sustinutu da u Statu è da a Cullettività Territoriale in modu cullaburativu, sia scrittu in modu definitivu cum'è unu di i puntelli di l'aducazione di Corsica. È quessa, noi, ùn vulemu micca vultà in daretu, ùn vulemu micca fà di sò ch'emu da vutà quì, una sperienza, pà noi ùn hè micca una sperienza. Ghjè u principiu infine, u principiu, u pilastru, u puntellu d'una cullaburazione definitiva, micca pà u sgiò rettore, micca pà u Presidente di l'Esecutivu, ma pà i zitelli di Corsica.

È chì issa cullaburazione quì, sia definitiva pà l'anni à vene è ch'ella sippii in modu d'accresce ogni annu pà l'inseme di i zitelli di Corsica. È issa irreversibilità quì, l'hà ammintatu u Presidente di l'Esecutivu, ùn ci hè cà una soluzione, al di là di e parsons, ghjè a forza di e stituzione, ghjè a forza di u publicu è ghjè a forza di u statutu di a lingua.

È parquessa chì noi ci raligremu oghje, di sicuru di l'avanzata ghjè un passu maiò chè no femu, ma ùn semu micca suddifatti, ùn saremu micca suddisfatti fin tantu chì ùn avaremu micca a securisazione, à traversu un statutu di a lingua pà prutegge i lucutori, pà prutegge i corsi è pà parmette à tutti corsi di fà l'acquisti è di fà di l'acquistu di a lingua corsa un dirittu fundamintale.

Finiscu, dicendu chì a nostra cullaburazione quì, l'aghju detta ghjè un passu impurtante, l'emu da accumpagnà, è cuntinuaremu o sgiò rittore, o sgiò Presidente di l'Esecutivu, cuntinuaremu di sicuru à fà è a rinvindicà pà a lingua è finiscu parlandu di a cummissione in modu mudestu, emu dicisu, cari tutti, d'andà nantu à u tarrenu, nantu à un tempu cortu pà scuntrà a ghjente è pà vede tutte e sperienze chì si facianu, pà discorre cù a ghjente, pà capisce megliu e so primure, è chì passaremu quandu issu giru sarà finitu, in furia in furia à una fasa redazziunale cummuna inseme cù quelli di a cummissione è tutti l'altri, pà purtà una pruposta generale di pulitica generale cum'ella hè stata dumandata da u presidente di l'Esecutivu. Perchè, fisnicu dicendu chì a scola, di sicuru, ùn pò micca fà tuttu pà a sucetà è chì u fattu di parlà ghjè un fattu cumunu in a sucetà dunque avemu bisognu di una pulitica pà l'inseme di a sucetà. Mustremu a strada oghje cù a scola.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, altre dumande di parolla ?

Nò, allora mi girgu versu u presidente di l'Esecutivu. Sè vo pudete risponde.

Chì ci hè ? Iè ci sò dui amendamenti ma ne parlemu dopu.

O avà, cum'è vo vulete. A sò, ci ne hè duie, micca solu unu.

Bon allora, i gruppi, vulete fà, presentà l'amendamenti ?

Allez, Jean-Martin.

Presidente, è cusì date u vostru parè nantu à l'amendamenti, i listessu

tempu ? Ghjè una pruposta di a Vice Presidente. Femu cusì ?

Andate puru.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Au préalable, j'ai omis de saluer le recteur et ses équipes. Je salue d'autant plus volontiers qu'à écouter tout le monde, le recteur va partir assez vite, on lui souhaite de rester encore un peu, évidemment, bisognu ci hè !

Donc, l'amendement qu'on vous propose est relatif aux propos que j'ai tenus tout à l'heure sur le contrôle, savoir si on pouvait aller un peu plus loin en ajoutant l'évaluation du niveau de langue des locuteurs sur la base des critères européens communs de référence pour les langues. Vous savez que le critère européen va du niveau A1 au niveau C2 de mémoire.

Par exemple, pour les ressortissants étrangers qui souhaitent être naturalisés, dans le dépôt du dossier de naturalisation, on exige le niveau B2. Donc ça se fait dans beaucoup d'organismes de formation, on ne voit pas pourquoi on se priverait d'un cadre d'évaluation déjà existant qu'il s'agirait de mettre en œuvre progressivement.

Tel est l'objet et l'esprit de l'amendement que nous déposons à l'article 6 de la convention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

« Fà populu in seme » a un amendement.

Mme Frédérique DENSARI

Oui, merci Madame la Présidente.

Donc, il s'agit d'un amendement qui a vocation à ajouter au sein de la convention dans le volet « formation » des engagements pris par la Collectivité de Corse, le CNFPT et l'AFPA.

Donc il s'agit de remplacer à la page 7 de la convention dans les engagements pris par la Collectivité de Corse, les paragraphes 2 et 3 par la rédaction suivante. Je ne vais pas les lire, simplement vous faire part de notre volonté. Pourquoi ces amendements ? Je suppose que tout le monde les a reçus. Il nous semblait important de rajouter que le CNFPT qui a pour mission d'observer des évaluations des secteurs et d'accompagner la formation des agents de la Collectivité, dont les ATSEM.

Concernant l'AFPA, l'outil de la Collectivité de Corse qui a donc un statut particulier, les heures de formation sont donc intégrées dans la convention pluriannuelle qui n'a donc plus besoin de lancer d'appel d'offres, ce qui n'implique pas de dépenses supplémentaires et d'accompagner le développement de l'enseignement bilingue. Il est nécessaire de s'adosser à des référentiels, tableaux de progression et d'autres outils de formation répondant à la norme CANOPE.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Passu a parolla à u presidente di l'esecutivu, per via di l'interrugazione è i cummentarii chì sò stati fatti, è po dinò l'amendamenti.

M. le Président Gilles SIMEONI

Eiu aghju da risponde rapidamente, s'è vo permettite, nant'à u fondu, po dopu veneraghju nant'à a questione di l'amendamenti.

Nant'à u fondu vulia ringrazià tutte l'elette è l'eletti chì anu pigliatu a parolla, à di chì, ùn hè micca una surpresa, sò d'accunsentu cù tuttu chì hè statu dettu, à tempu per ciò chì tocca à a nostra soddisfazione ma dinù e nostre inquietudine. In tutti i casi, a cuscenza chè n'avemu chì issa tappa ùn hè chè una tappa. Una tappa impurtante, forse, spergu, impurtantissima, ma, una tappa.

Allora, una tappa impurtante perchè? Perchè hè vera, ghjè pè noi un passu di più ind'è un filu storicu chì vene da luntanu, hè stata detta, è a ripetu à spessu, quandu era da a 6esima à a terza, ùn aghju avutu chì un uccasione, un corsu di corsu, a sera, da 6 ore di sera à 7 ore, ùn ci era più nimu à u liceu, à u cullegiu, è stavamu cù dui insignanti, M.Filippi è M.Manfruelli, que je salue au passage, è chì pigliavanu nantu à e so ore di travagliu o di famiglia pè insignà u Corsu. Dunque hè vera chì, quantunque, a situazione hà cambiatu puru s'è ùn hà micca cambiatu quant'è no vulariam.

Dunque, oghje, ghjè impurtante, ma, hè stata detta, ùn hè micca irreversibile. Ùn sariam micca in traccia di discutà di issa cunvenzione è à l'orlu di vutà la s'è ùn ci fussi micca statu un Rettore novu. Hè vera. Dunque, tene à tempu à una lotta storica, è a persunalità di l'attori umani. Sò chì ghjè sicuru ghjè chì a situazione, oghje, à u livellu di a sicurezza ghjuridica, ùn hè micca acquistata. A sapemu bè.

Emu avutu u nostru dibattitu, per a più parte di u tempu, in lingua corsa.

Puru s'ellu ci hè una traduzione à tempu, dumane s'ellu ci hè qualchissia chì face un ricorsu contr'à a nostra deliberazione vutata, spergu, à l'unanimità, sarà annullata davanti à un tribunale amministrativu. È un vogliu micca dà l'idee à quelli chì ci stanu à sente. O forse chì ci vole à dimustrà pè l'assurdu una situazione pè cuntribuisce à cambià la. Eiu pensu chì un ci pudemu micca cuntintà di a situazione attuale, induve femu nice d'avè u dirittu di parlà corsu, allora chì issu dirittu un hè micca ricunnisciutu. Dumane s'ellu ci hè qualchissia chì vene à cuntistà un insegnamentu bislinguu, o un insegnamentu immersivu, davanti à un tribunale, vincerà. L'organisations oghje, micca solu in Corsica, ma in Francia di manera generale di l'insegnamentu immersivu un tene chè grazia à una finzione ghjuridica. Postu chì u cunsigliu custituziunale hà dettu chì un ci era micca piazza, ind'è a custituzione attuale, pè l'insegnamentu immersivu.

Dunque, s'è novulemu esse veramente in una logica irreversibile, à u livellu ghjuridicu, ci vole à passà pè una revisione custituziunale. È femu u nostru scopu, è pensu chì l'aviamu capita, hè pè quessa ch'aghju cumminciàtu cù què, aldilà di i nostri dibattiti, i nostri disaccordi nant'à l'autunumia di manera generale, quandu emu vutatu à l'unanimità a necessità d'un statutu per a lingua corsa è d'un statutu custituziunale per a lingua corsa, sapiamu sò chè no faciamu. Allora, què ghjè u passu à vene dopu.

È po, à u livellu di ciò chì ci vole à migliurà, di sicuru, a valutazione, allora, hè stata detta da Saveriu Luciani, chì cunnosce bè l'educazione naziunale, l'educazione naziunale francese, un ci hè micca abbastanza mezi, di sicuru, di modu generale, cù di più, ancu menu pè a lingua corsa, ci vole à rinforzà issu travagliu cullaborativu, hè stata detta, ci vole à rinforzà i mezi, n'emu parlatu sta mane, ci vole à rinforzà l'offerta di furmazione, è tuttu què face parte d'una pulitica glubale.

Ultimu puntu: cumu si pò articulà sta cunvenzione, incù u travagliu generale chè n'emu messu in ballu, è particularmente quellu di a cummissione AD HOC? Pensu chì, ancu custì, ci hè una leia naturale. S'è n'avemu travagliatu iss'istate pè prupone sta cunvenzione, ghjè perchè chì vuliamu chì per a rientrata 2025, sippiamu in situazione di risponde, à u livellu di l'offerta di furmazione, à l'ambizione nova d'apre 70 è più scole immersive. Ci vulia una risposta urgente, è hè quella chì ghjè pruposta oghje à travaersu sta cunvenzione.

È po ci hè u travagliu di fondu di a cummissione AD HOC ind'è u quadru iniziàtu da u raportu d'urientazione, da u travagliu di u raportu di a cummissione presidata da Muriel Fagni, eiu, contu nant'à l'unanimità ch'ellu ci hè nantu à a quistione di a lingua, micca sola di l'eletti ma mi si pare, un cunsensu largu ind'è a sucetà corsa, perchè a vostra cummissione, da quì à a fine di l'annata, rivenga incù pruposte ind'è tutti i duminii.

Ind'è tutti i duminii sucetali ma dinù u sistema educativu perchè vi ramentu chì emu da prupone, emu u duvere di prupone insieme, è ghjè l'art.7 di u statutu particolare di a Corsica, un pianu di sviluppu di l'insignamentu di a lingua è di a cultura corsa.

Ma di issu pianu, di sicuru, chì, u prupunimu à u Statu, s'è dumane ghjunghjimu incù un pianu chì prupone a generalisazione o a pianificazione linguistica bislingua è immersiva, emu da ritruvà una logica di cunflittu incù u Statu, perchè u Statu ci hà da dì : "ùn pudemu micca fà què!". Ùn hè micca in a Custituzione. È noi, un pianu, mi si pare, è vistu e nostre ambizione, un pianu chì ùn piglierebbe micca in contu a nostra vulintà di a generalisazione prugressiva di l'educazione bislingua è immersiva, ùn saria micca u pianu chè no vulemu.

Dunque, mi girgu ver'di Jean-Martin Mondoloni, u so gruppu. Di sicuru chì ghjè qualcosa d'impurtantissimu chì u dibattitu ingiru à a lingua si fia di manera appaciata cù a nostra...a forza chì ci dà, à noi tutti quì, l'unanimità. È u cunsensu. Ma ci vole dinù avè riprisintenti di u Statu, è di manera generale guvernu è Statu chì sianu pronti à stà à sente. Emu avutu a furtuna d'avè un Rettore chì l'hà fatta, hè stata detta, avà ci vole à andà, d'apressu à mè, à un livellu più altu, più sistematicu, micca solu in termine di funzione, in termine di quadru ghjuridicu è custituziunale.

U fattu si stà chì, hè stata detta, dipoi 82, a creazione di l'Assemblea di Corsica, ci hè sempre stata a primura di a lingua corsa. Dipoi a deliberazione di l'83, l'avete ramintatu, ci sò stati l'eletti chì si sò sprimati in corsu, chì ùn eranu micca naziunalisti pè parechji ma chì facianu a scelta di parlà corsu. Ci hè statu u travagliu fattu da Pierre Ghionga, ci hè statu u travagliu chì emu circatu da fà insieme à parte si da 2015, ci hè a vulintà cumuna di cuntinuà à allargà u solcu, è issa cunvenzione, è finiscu, hè impurtante perchè chì u Statu, chì ziffranu cù noi sta cunvenzione, ricunnosce chì l'insignamentu bislinguu è l'immersione facenu parte di u sistema educativu corsu. È què ghjè impurtantissimu, è si cuncretizeghja à traversu e misure concrete di a cunvenzione.

Pè ciò chì tocca l'amendamenti, allora ùn vogliu micca...aghju da dà un accunsentu di principiu perchè chì ci hè un unanimità, ùn aghju micca da vene à discutà. Pensu chì, pè sti dui punti, u prima puntu, l'amendamentu, vi prupongu forse un amendamentu di sintesi postu chì à l'art.6, il y a marqué « évaluation des résultats des élèves lors des évaluations académiques », on pourrait mettre «, notamment selon les critères du cadre européen commun de référence ». Donc, on introduit votre proposition et on laisse, je dirais, le rectorat et les services apprécier les propositions d'évaluation des résultats des élèves. Ça doit faire l'objet d'une discussion, bien sûr.

Pour le deuxième amendement, je note qu'il concerne en fait les engagements que prend la Collectivité de Corse. Donc je pense que ça ne gêne pas le rectorat et ça ne modifie pas l'équilibre de la convention. Moi, j'avais des scrupules, je l'ai dit avant le débat, à aller sur un chemin d'amendement dans la mesure où il y a eu un beaucoup de travail, il y a le préfet de Corse qui a validé, je ne voudrais pas qu'on réouvre un débat, mais il me semble que ces 2 amendements ne modifient pas la substance de la convention et qu'on peut, sans déroger à l'esprit qui a été le nôtre dans la construction de ce texte, valider sur le principe ces 2 amendements, comme je viens de vous l'indiquer.

Je termine, j'ai oublié de le faire, je n'avais pas vue, avec le reflet, la présidente du CESEC et les représentants du CESEC, je les salue. J'ai lu comme toujours avec attention et intérêt l'avis du CESEC qui est un avis favorable mais qui rappelle aussi tout le reste du travail qu'il nous reste à mener ensemble. Mais j'ai envie de vous dire, c'est un peu la règle dans tous les domaines que nous avons à aborder, ça n'est jamais fini. Mais ne boudons pas notre plaisir, lorsqu'on avance et qu'on avance de façon forte et significative, savourons le moment.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Dunque emu da vutà prima l'amendamenti.

Iè, quale hè chì vole parlà ?

M. Saveriu LUCIANI

Présidente ? S'è no simu à l'amendamenti, ci hè, ùn avia micca vistu, d'appressu à mè, dicu cusì pè...pensu chì chì vi vuleria à aghjustà tandu i licei agriculi, chì ùn dipendenu micca direttamente di u ministeru di l'educazione naziunale, ma induve ci vole à impone, cù i prufissori di corsu di l'educazione naziunale, l'insignamentu di u Corsu, è certe furmazione di l'amparenti di u CFA, chì sò dinò...ci hè un prufissore di corsu in ogni CFA pè ghjust'à puntu pè generalizà l'offerta di...dunque ripetu, licei agriculi perchè sapete chì in certi licei agriculi ùn ci hè micca corsu pè via chì ùn ci hè micca persunale è i CFA.

Secondu puntu, Presidente, nant'à u prima amendamentu, ghjè a logica. U quadru Europeu ghjè a logica di l'amparera. A dicu à Jean-Martin, mi scusu, s'è vo pigliate e produzzione di CANOPE, viderete chì nantu ci hè scrittu u nivellu di u manuale. A2, B1, B2...bon, C2, nò, ghjè pè noi, ma, fin'à B, ghjè specificatu nant'à u manuale. Ùn ci hè micca bisognu d'un amendamentu. Ghjè sottu intesu l'affare. Ghjè implicitu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Saveriu, u Presidente, ùn hè micca una spiecazione di votu, s'è aghju capitu bè, ghjè un cunsigliu chè vo date à u Presidente di l'esecutivu.

Allora, u Presidente di l'esecutivu s'hè sprimatu nantu à què, avete a ragiò d'altronde, ùn hè micca què u sugettu, è pensu chì, a manera cum'ella hè scritta avà, a redazione cum'ella hè fatta, cunvene à tuttu u mondu, ghjè automaticu, a referenza à l'Auropa, cum'è vo dite, ghjè automatica, ma ghjè megliu dicendu lu, ghjè tuttu, è scrivendu lu, è vutatu dinò, perchè ci vole à vutà, avà, è pè l'astru, dinò ùn ci hè micca prublemi. Dopu, videranu quelli chì sò in carica di a messa in ballu di a cuvenzione, di l'applicazione, à vede quand'ellu si face eiu pensu. Dunque, partimu nantu à ste pruposte d'amendamenti.

Dunque, quale hè chì vole...Vulete parlà, Presidente?

M. le Président Gilles SIMEONI

Vogliu risponde à a pruposta di terzu amendamentu.

Simplicemente, capiscu u spiritu di a vostra pruposta, ma issa cuvenzione hè una cuvenzione à titulu principale trà a Cullettività di Corsica è u Retturatu, dunque, ùn vogliu micca, ùn pensu micca ch'ellu sia benvinutu oghje di mette in a cuvenzione ch'emu da parlà d'altre strutture, chì ùn dipendenu micca di u Ministeru di l'educazione naziunale. Faremu un cumplementu, un travagliu...Femu un passu è po l'astru. Perchè osinnò, s'è n'emu da riparte, emu da riapre una discussione chì risicheghja à cunduce ci à un mette micca in opera a cuvenzione. Pensu chì veramente l'urgenza oghje hè di mette, s'ella hè vutata da l'Assemblea, ancu di più incù una forza unanima, pensu ch'ellu hè un passu è po dopu faremu un cumplemente cù l'astri ministeri.

Hè sò chì vi prupongu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, passemu à u votu pè l'amendamentu di "Un soffiu novu".

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu. Và bè.

Dunque **ghjè Adduttatu.**

Pè l'amendamentu di "Fà populu"

Quale hè chì hè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu. À ringrazià vi.

Avà mettu à u **votu u cartularu**, u raportu amendatu di sta manera.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

Eccu. Tuttu u mondu.

Ghjè ADDUTTATU à l'unanimità.

Bravi ! À ringrazià vi.

À ringrazià à u Sgiò Rettore, tutta a so squadra, per a so pazienza dinò
è pè tuttu stu stravaglione chì hè statu fattu, ma ci n'hè torna travagliu ! Ùn si
face chè principià. È à ringrazià tutti sti maestri chì travaglianu à prò di u
sviluppu di sta lingua, è una pinsata maiò è affettuosa per i nostri maestri chì, à a
nostra epica, ùn avianu nisun'arnese. Ùn avianu nisun'arnese, ne libri ne nunda,
ci facianu cantà, è ci facianu parlà corsu. Eccu. Una pensata per elli.

À ringrazià vi.

(Applaudissements)

M. le Président Gilles SIMEONI

Excusez-moi, avant que la conseillère exécutive ne prenne la parole,
j'ai oublié, je manque à tous mes devoirs, de saluer Françoise Graziani, j'ai parlé
d'elle tout à l'heure, mais j'ai oublié de vous dire qu'elle part à la retraite demain.

Elle part, je crois, sur un vote qui doit lui faire plaisir. Et donc je tenais
à saluer bien sûr cette fonctionnaire exemplaire qui notamment a beaucoup fait
pour la langue corse au sein des services de la Collectivité de Corse.

Voilà, j'avais oublié de le faire et je vous remercie bien sûr de lui
exprimer tout à l'heure, quand vous la verrez, votre chaleureuse amitié.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Iè, à ringrazià vi Mma Graziani pè tuttu u vostru impegnu, à ringrazià vi. È mettite i posti in corsu pè piacè o Presidente, perchè si ne vanu, i più vechji si ne vanu, ma ci vole a giuventù avà pè rimpiazzà li. Ci volenu i mezi !

Eccu ! Nadine Nivaggioni pè piacè, mi pudete rimpiazzà, è rivengu da quì à pocu. Scusate mi cara cunsigliera, sò ubligata d'arrigulà un problema. Eccu.

Madame Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, remplace la Présidente MAUPERTUIS.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Cara cunsigliere, avete a parolla per a presentazione di u raportu 266.

GHJUVENTÙ / JEUNESSE

Raportu n° 266 : Raportu d'infurmazioni : Rientrata 2025 - A Cullettività di Corsica s'impegna per l'avvene di a so ghjuventù

Rapport n° 266 : Rapport d'information : Une rentrée 2025 sous l'égide d'un projet en faveur de la Jeunesse

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les élus,

Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour la communication tardive de ce rapport car je sais qu'il vous intéresse tant il concerne la jeunesse, notre jeunesse.

Ce rapport vient réaffirmer notre volonté de placer celle-ci au cœur du projet de société insulaire. Il incarne une ambition politique claire : bâtir une Corse plus juste, plus inclusive, plus tournée vers l'avenir en s'appuyant sur la langue, l'éducation et la formation comme leviers de transformation sociale et territoriale.

Ce rapport s'inscrit en corollaire du Pattu di a ghjuventù, cadre stratégique adopté par votre Assemblée et traduit donc une approche transversale de la politique jeunesse qui est un marqueur fort du projet politique que nous défendons, tant les approches en matière de jeunesse sont différentes selon les collectivités.

Depuis 2018, nous avons fait en sorte de placer au cœur de toutes les politiques publiques que nous menons l'attention à toutes les jeunes, la jeunesse écolière, la jeunesse collégienne, la jeunesse lycéenne, la jeunesse étudiante, mais aussi la jeunesse éloignée des études et de la formation ou alors aussi, la jeunesse qui travaille, qu'elle soit rurale ou plus urbaine, et ce dans tous les temps de sa vie.

Notre accompagnement se veut transversal, je l'ai dit, et tourné vers l'avenir. Les actions qui sont présentées dans ce rapport articulent les compétences de la Collectivité de Corse autour de 5 axes majeurs qui doivent contribuer à la construction des adultes de demain.

Donc, premier axe : la modernisation du cadre éducatif et l'adaptation des formations aux besoins du territoire ; deuxième axe : le renforcement de

l'enseignement de la langue corse et le rapport qui vient d'être adopté en est aussi l'émanation ; troisième axe : l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de vie ; quatrième axe : la valorisation de la culture et du patrimoine insulaire ; cinquième axe : le développement d'outils numériques inclusifs.

Le déploiement de chacune de ces priorités s'effectue dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques que nous avons entamées. C'est à chaque fois à partir de l'analyse des besoins des acteurs que sont étudiés les différents sujets que je vais développer.

La Collectivité de Corse, vous le savez, engage des moyens pour moderniser l'établissement scolaire, soutenir l'enseignement supérieur et structurer des filières stratégiques, comme ça peut être le cas en matière de santé, en matière d'agriculture ou encore dans le cadre du tourisme.

Depuis ma prise de fonction, un de mes axes de travail a été d'accentuer et de renforcer les relations avec le rectorat sur des compétences partagées, notamment dans le cadre de l'installation d'un comité de gouvernance et ce, en préfiguration de la dynamique que j'ai souhaitée, en créant la conférence de la jeunesse, un rapport que vous avez adopté il y a maintenant quelques temps et dont l'installation de cette instance se fera au mois de décembre prochain.

J'ai également entamé un cycle de rencontres avec les chefs d'établissements pour visiter les infrastructures et échanger sur leurs offres et projets de formation.

Le Président, et je l'en remercie, a évoqué ce matin, dans le cadre de la réponse à la question orale relative à la création d'un lycée professionnel dans l'extrême sud, notre stratégie dans ce domaine, stratégie qui se pense et il a pu le dire, à l'échelle du territoire et avec l'ensemble des acteurs concernés.

Donc actuellement, nous travaillons sur 2 priorités : la mise en place d'un PPI couvrant la période 2025-2028. Nous avons également sollicité l'intégration d'un volet de financement, donc des EPLE dans le programme PTIC. Je ne développerai pas puisque le président l'a fait ce matin. Cette programmation doit couvrir aussi bien les axes réglementaires que les évolutions notables concernant l'aménagement pédagogique. Et aussi, l'autre priorité, c'est le lancement d'une étude sur la sectorisation permettant de projeter la construction de nouveaux établissements au regard des besoins du territoire, de l'évolution démographique et de l'adaptation de la carte des formations.

Concernant les formations, ce rapport vient rappeler notre volonté d'investir dans des formations évolutives et adaptées aux spécificités des lieux

d'implantation, aux besoins des filières économiques concernées et alignées au projet de développement pour la Corse que nous soutenons.

Vous le savez, nous intervenons également sur l'évolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré. Un rapport est d'ailleurs régulièrement présenté devant votre Assemblée. Nous disposons aussi d'importantes compétences en matière de formation.

Je pense qu'il est aussi important d'illustrer cette volonté de mise en œuvre de formations conçues sur mesure à partir des besoins recensés sur le terrain, avec par exemple l'ouverture depuis quelques semaines du DTS imagerie médicale et radiothérapeutique au lycée Fesch d'Aiacciu. Celui-ci affiche complet et accueille donc 16 élèves. En effet, mettre en place un tel diplôme qui vient répondre aux besoins de santé publique et de qualification professionnelle, il va donc permettre de former sur place des professionnels hautement qualifiés, de renforcer l'offre de soins et de soutenir l'économie insulaire.

Le succès de ce projet repose sur la mobilisation conjointe de la Collectivité de Corse, je salue d'ailleurs l'investissement de ma collègue Bianca Fazi, des acteurs éducatifs, sanitaires, institutionnels afin de répondre durablement aux besoins de la population insulaire et aux perspectives de création d'un CHU.

Toujours en matière d'investissement, nous poursuivons notre politique en matière de gratuité des transports. Le coût total pour 2024, par exemple, a été de 32 millions d'euros et cela a concerné près de 11 000 élèves. D'ailleurs, pour cette rentrée 2025, 5 nouvelles lignes ont été créées dans une volonté d'accompagnement au plus près des besoins.

Un point important aussi qui est mis dans ce rapport et le président vient tout juste d'en parler, c'est la question de la langue. La langue corse est pour nous un vecteur de cohésion et d'émancipation et bénéficie d'un soutien renforcé, filière bilingue, centre d'immersion, plan de formation des enseignants, bourse Maestranza et soutien à l'enseignement immersif. Ainsi, la politique linguistique est pleinement intégrée à notre vision éducative et culturelle de la jeunesse, et ce dans tous les temps de la vie.

Pour revenir justement sur la jeunesse qui existe aussi hors de l'école, hors du cadre scolaire ou universitaire, nous donnons aux jeunes les moyens de s'exprimer, de s'engager et de construire leur avenir à travers donc les assises di a Ghjuventù qui se sont tenues le 13 mars dernier à l'Università di Corsica. Le thème qui était au cœur des échanges a été le bien-être des jeunes. Cela fait aussi écho à la question orale de ce matin qui a été posée par notre collègue Cathy Cognetti-Turchini.

Lors de ce temps de rencontre, plus de 200 jeunes ont pu être sensibilisés au risque de la sédentarité et aux bienfaits d'un mode de vie actif, ont pu être incités à bouger au travers d'activités favorisant une pratique régulière et ludique, ont pu être encouragés à prendre soin de leur santé et notamment de leur santé psychique et ont également été informés sur les comportements à risques et les addictions.

De plus, tout au long de l'année, le service infurmazione ghjuventù se déplace sur tout le territoire pour proposer des ateliers de sensibilisation aux comportements à risque, mais aussi aux questions sociales et sociétales. Donc pour 2025 et la période de janvier à juin, 126 ateliers ont été dispensés, relatifs aussi bien au harcèlement qu'à la lutte contre la précarité menstruelle ou encore la notion de consentement, ont touché plus de 2 500 jeunes dont plus de la moitié se sont déroulés dans 22 EPLE.

La Collectivité de Corse impulse et soutient diverses actions et initiatives visant à enrichir le travail éducatif et à dynamiser les pratiques et approches pédagogiques afin de sensibiliser la jeune génération aux enjeux sociétaux, mais aussi, et je pense que c'est important, de les rendre acteurs de leur parcours.

D'ailleurs, je profite de ce moment pour vous informer que ce matin, j'étais absente en raison du lancement de la formation : comment promouvoir l'éducation à la légalité chez les jeunes. C'était une demande qui avait été faite, notamment dans les différents groupes de travail relatifs aux rapports sur les pratiques mafieuses. Cette formation de 2 jours est à destination des acteurs de jeunesse puisqu'ils sont souvent le premier interlocuteur des jeunes. A l'issue, je ne manquerai pas de vous faire un retour. Mais vous préciser quand même que cette formation ce n'est pas juste un One shot, ce n'est pas une fin en soi, mais c'est un point de départ. L'objectif, c'est de pouvoir continuer à accompagner ces différentes associations et structures.

La politique de jeunesse ne serait pas ce qu'elle est si je n'évoque pas l'application ghjuventù créée il y a maintenant 2 ans. Il s'agit d'un guichet numérique unique permettant un accès simplifié à l'ensemble des aides, informations pratiques et dispositifs destinés aux jeunes. Je ne manquerai pas aussi de revenir vers Véronique Pietri dans le cadre de sa question écrite sur les aides à destination des étudiants. Le dispositif ghjuventù nous a permis d'avoir une visibilité sur l'ensemble des aides puisque nous savons aujourd'hui que c'est ce manque de visibilité qui conduit parfois des jeunes à ne pas avoir recours à leurs droits.

Donc les chiffres clés pour 2025 :

20 aides disponibles sur l'application ; plus de 16 000 demandes acceptées ; 11 000 bénéficiaires du pass cultura et plus de 17 000 téléchargements de l'application.

En conclusion, ce rapport d'information dépasse le simple état des lieux. Il trace à mon sens les contours d'une politique de jeunesse globale et structurante capable de répondre aux enjeux du territoire.

Le Conseil exécutif affirme ainsi sa volonté d'engager une transformation durable, construite en concertation avec tous les acteurs, et je sais que c'est aussi ce que Jean-Martin Mondoloni appelle de ses vœux, pour qu'une politique soit vraiment structurée et cohérente, elle doit être faite dans l'intelligence collective. C'est ce qu'on compte faire et poursuivre.

L'objectif, vous l'aurez compris, c'est qu'en travaillant en concertation, on peut mieux accompagner chaque jeune dans son parcours de vie et dans le choix de son avenir, mais aussi pour qu'il soit une force vive et une ressource pour notre île.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Passemu subbitu à a discussione, postu chì ghjè un raportu d'infurmazione, ùn ci hè micca avisu di e cummissiò.

Quale hè chì dumanda a parolla? Jean-Martin. Avete a parolla.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On a été un peu surpris par ce rapport, j'allais presque dire, on se demande, si ce n'est pas un peu pour combler l'ordre du jour qui était famélique. Lauda travaille très bien tout le temps, pas besoin qu'on ait un focus sur la synthèse et le condensé de ce qu'elle fait toute l'année au service de la jeunesse.

Donc, c'est un rapport d'information, on prend acte du fait qu'elle a travaillé.

Cela étant dit, j'en profite pour faire le lien avec le rapport précédent. On l'a tous bien vu, il y a une harmonie, il y a une optimisation des rapports entre l'État et la Collectivité sur le sujet de la langue. Ce serait bien qu'on ait le même niveau d'exigence, le même niveau d'investissement retrouvé sur l'ensemble des lycées et collèges. Vous avez fait un effort visible, conséquent, assumé politiquement vers l'université. Mais lorsqu'on regarde les chiffres en

termes d'investissements, il y a une croissance légitime, indiscutable évidemment en direction de l'université. Le problème, c'est qu'elle s'est faite au détriment des EPLE et que les EPLE qui sont les établissements publics locaux d'enseignement, en gros, les lycées, les 46 lycées et collèges. On a mis le paquet sur le lycée agricole de Sartène, le paquet sur le lycée maritime de Bastia, les autres commencent maintenant de façon visible, de façon prégnante à souffrir d'un manque d'investissement. On le sait tous, Lauda le sait puisqu'elle fait le tour de façon très disciplinée des établissements. Elle en prend la mesure visuelle de ce qui se passe et de l'écart grandissant qui existe entre, le but ce n'est pas de se comparer à l'université, mais entre les équipements des autres régions et la nôtre de ce point de vue-là.

Donc, à bien des égards, on commence à avoir des établissements qui ressemblent à ce qu'étaient nos établissements à la veille des lois de décentralisation, quand toutes les régions, évidemment, se sont emparées de ce sujet et ont mieux fait que ne le faisait avant l'État. Mais tout ça, fait 40 ans. Et quand on n'investit pas dans des établissements pendant 40 ans ou si peu, dire qu'on n'a pas investi, ce serait travestir la réalité, évidemment, ou si peu, ça commence à vieillir. Quand ça vieillit, ça coûte cher. La question se posera à terme de savoir s'il faut construire d'autres établissements ou continuer à investir en fonctionnement et en agrandissement, en extension ou en réparation de l'existant.

Voilà. Je ne parlerai que d'une chose qui concerne aussi Julien, ce sont les sommes colossales, colossales, qui sont jetées par la fenêtre, c'est le cas de le dire, sur ce qui concerne la consommation énergétique. On est en millions d'euros, on est en millions d'euros ! Et donc là oui, depuis quelques années, on marque le pas, il faut se le dire, il ne faut pas se masquer.

Donc encore une fois, par parallélisme des formes à ce qu'on a vu avant, je crois que l'État peut être au rendez-vous, il y a du PTIC sur ces choses-là, il faut le mobiliser de façon plus régulière, plus engagée et répondre à cela.

Pour le reste, nous n'avons rien à dire sinon que, Lauda, on est plutôt satisfaits du travail qu'elle fait. Donc ce rapport ne fait que le confirmer. Mais attention aux effets d'optique et aux illusions d'optique notamment sur les sujets que je viens d'évoquer.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. Quale hè chì dumanda a parolla ? Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi.

Cara Presidenti, cara cunsigliera esecutiva,

A Cullettività di Corsica s'impegna pà l'avvena di a giuventù isulana, hè certa è sicura, è issu raportu di qualità, com'è l'hà sottulineatu u nostru cullega Jean-Martin Mondoloni a ci moscia. Eiu pensu ch'ellu hè impurtanti chè vo prisintessiti issu raportu, à nomu di u cunsigliu esecutivu di Corsica, davanti à a noscia assemblea, qualchì simana dopu à a riintrata sculari, è in u quadru d'una sissioni chì hè carica.

Quand on parle d'achat de flux dans l'aérien en matière de développement économique, touristique, quand on parle de langue corse, quand on parle et qu'on étudiera demain, on examinera près de 20 rapports en matière d'investissement routier, je pense que l'ordre du jour de la session est suffisamment important.

Mais malgré cet ordre du jour important et riche, nous considérons du côté des bancs de « Fà populu in seme », vous ne serez pas étonnée, Madame la conseillère exécutive, que la présentation de ce rapport de qualité est une bonne chose dans un contexte de rentrée scolaire. C'est un exercice de transparence, ça nous permet d'avoir une vision consolidée de l'action de la Collectivité de Corse qui est chef de file désormais des politiques jeunesse, qui a un certain nombre de compétences en matière de formation, d'éducation, de jeunesse, de langue corse, on en a parlé. Et puis ça nous permet aussi de voir à travers ce rapport la vision globale, stratégique, transversale qui est la vôtre et que nous partageons en matière de politique de jeunesse appréhendée de façon systémique.

Nous voyons aussi, au-delà de la vision, qu'il y a un objectif politique majeur et fondamental que nous partageons, celui de construire une jeunesse corse qui soit forte, qui soit formée, qui soit éclairée, émancipée, libre dans tous les sens du terme et actrice de son projet de société, capable de relever les défis qui se présentent à la Corse et au monde en général au 21^{ème} siècle. Nous considérons comme vous, et c'est aussi l'objet du rapport, que la formation et l'éducation sont des leviers majeurs de transformation économique, sociale, culturelle, même sociétale. Vous parliez notamment des suites réservées au rapport consacré à la lutte contre les pratiques mafieuses. Et puis nous considérons que ce sont des conditions essentielles non seulement à l'émancipation individuelle des jeunes générations, des citoyens de demain, des actifs de demain, et à l'émancipation collective de tout un peuple, a fortiori dans une île où on sait les chiffres, les statistiques, même si elles commencent un petit peu à dater qui me, semble-t-il selon l'Insee, est une des régions françaises, entre

guillemets, qui a le taux de diplômés le plus faible et c'est aussi à souligner.

Donc il y a des enjeux stratégiques majeurs et donc nous considérons que ce rapport est le bienvenu dans cet hémicycle, quand bien même il s'agit d'un rapport d'information.

Ensuite, souligner aussi la cohérence de l'action de la Collectivité de Corse puisque les grandes orientations de la politique Jeunesse qui est conduite par cette majorité depuis décembre 2015, successivement, bien sûr, sous votre autorité, l'autorité d'Antonia Luciani, la vôtre désormais, avec le bloc Jeunesse qui comprend notamment l'éducation et la formation, nous considérons que cette action, elle est menée en cohérence avec un document stratégique qu'est le Pattu di a ghjuventù et qui est un document global, inédit à mettre à l'actif et au crédit de cette majorité, Pattu di a ghjuventù première version me semble-t-il 2018, deuxième version mise à jour 2022. Donc, je pense que c'est à souligner.

Et puis il faut le dire aussi, il y a des marqueurs politiques forts qui transpirent, si vous me permettez l'expression, dans ce rapport, non seulement dans les grandes orientations stratégiques qui structurent l'action de la Collectivité de Corse, garantir un cadre éducatif moderne, équitable pour tous les jeunes de Corse, renforcer la place de la langue corse dans l'enseignement, valoriser et promouvoir notre culture et notre patrimoine, créer les conditions de la réussite de la transition numérique et digitale, favoriser l'épanouissement et l'apprentissage tout au long de la vie, pas simplement, je dirais, les 5 orientations stratégiques qui témoignent de marqueurs forts, mais simplement les réalisations et les actions, qu'elles aient été réalisées ou qu'elles soient en cours.

Quelques exemples, en matière de pouvoir d'achat par exemple, on n'est pas simplement dans la thématique Jeunesse, mais c'est important aussi les conditions de vie économique et sociale, on voit bien qu'on a des mesures qui permettent de préserver le pouvoir d'achat des usagers du service public de l'enseignement, c'est-à-dire des élèves, premier et second degré, des étudiants, mais aussi de leur famille. Quand on gèle les tarifs des cantines depuis 2021, ça concerne près de 15000 élèves en Corse ; quand on met en place un système de gratuité des transports scolaires, dont la Collectivité de Corse à la charge, ça concerne 10500 scolaires qui sont transportés chaque jour, on est sur une politique sociale ambitieuse dans une île dont nous savons qu'elle est touchée plus que tout autre territoire à des faits liés, bien sûr au coût de la vie important, et puis aussi à une dynamique inflationniste qui a pu exister et s'amplifier ces dernières années.

La langue corse, je n'y reviens pas. Vous avez cité les multiples dispositifs au travers desquels notre institution intervient pà fà di a lingua corsa un strumentu maiò di l'educazione in Corsica.

Bien sûr, il y a la langue corse dans le temps scolaire et en dehors, on pourrait parler du grand plan de formation, Scola corsa, le soutien qui est apporté, les centres immersifs, les appels à projets, etc.

Il y a la structuration de l'offre de formation, la création de nouvelles filières, notamment dans des domaines qui sont pour nous stratégiques, l'agriculture, le tourisme, confère l'ouverture de l'école hôtellerie-tourisme, notamment projet porté notamment par la CCI et soutenu par la Collectivité de Corse qui ouvrira bientôt ses portes au Palazzu di i cungressi in Aiacciu.

Bien sûr, la question du modèle de santé avec la thématique de l'accès aux soins, la perspective de création d'un centre hospitalier universitaire à travers notamment l'ouverture d'un diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et en radiologie thérapeutique au lycée Fesch à Aiacciu que je connais bien, l'inauguration il y a quelques semaines de ça, de l'école des cadres de santé qui manquait à notre île.

Donc on voit bien qu'on est sur une offre de formations qui correspond non seulement aux besoins de notre territoire, aux besoins des filières, aux besoins des jeunes, mais aussi qui correspond à notre projet de développement en général. Donc ce sont des marqueurs très importants.

Terminer bien sûr, parce qu'on est dans un contexte de contraintes, y compris de contraintes budgétaires, mais malgré ça, il y a un investissement qui se fait, y compris sur la modernisation des bâtiments scolaires. Vous avez parlé bien sûr d'une PPI à mettre en place, une programmation pluriannuelle d'investissement 2025-2028 pour la rénovation des bâtiments du second degré, des EPLE. Je partage ce qu'a dit Jean-Martin Mondoloni, il va falloir réussir à mobiliser des crédits du PTIC, des crédits aussi relevant par exemple de la PPE, la programmation pluriannuelle de l'énergie, même si le décret d'application peine à arriver dans la situation politique que connaît actuellement la France, marquée par l'instabilité.

On peut parler aussi de la livraison à la rentrée des vacances de la Toussaint au collège de Baleone, Sarrola-Carcopino d'un pôle des sciences. On pourrait parler de la labellisation d'internats d'excellence qui permettent aussi de mobiliser des crédits à hauteur de 50 % pour des travaux de rénovation, y compris pour les internes.

Donc sans rentrer dans le détail d'un rapport qui est dense, on voit bien qu'il y a là une vision stratégique cohérente que nous partageons, une action politique forte et là encore, comme l'a fait ce matin le président du Conseil exécutif de Corse, en guise de conclusion, on voit qu'on a là des moyens qui sont des moyens limités, qu'il s'agisse de moyens institutionnels, budgétaires,

juridiques, humains, on est dans un contexte de contraintes, on est sur un domaine de compétences partagées, y compris entre la Collectivité de Corse, l'État à travers ses services déconcentrés, au premier rang desquels bien sûr le rectorat. Et malgré tout, il y a une synergie qui s'opère entre les acteurs qui peut-être peut être optimisée, mais en tout cas il y a une efficacité réelle, d'ailleurs, Jean-Martin Mondoloni soulignait la qualité du travail en l'espèce. Mais là aussi, je pense qu'il y a la preuve qu'on n'a pas à craindre demain une évolution statutaire avec un transfert de la compétence, y compris législative, en matière éducative pour la Collectivité, demain autonome de Corse, nous le souhaitons.

Donc simplement, saluer la qualité de ce rapport, la qualité du travail, vous réaffirmer notre soutien dans cette politique ambitieuse, orientée vers l'avenir et l'émancipation de notre peuple et des plus jeunes de ses citoyens.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'altre dumande di parolla ? U presidente di u gruppu.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Presidente.

En deux mots, parce que le problème c'est lorsque vous laissez parler Don Joseph Luccioni, comme il est très bon, il dit beaucoup de choses ...

Juste insister sur deux ou trois points qu'il a évoqués et commencer peut-être par là où il a terminé.

On l'a dit dans le rapport précédent, nous, politiquement, et ce n'est pas un dogme, on demande à ce qu'il y ait, après il faut bien qu'on s'accorde sur les modalités, mais un transfert de la compétence éducative parce qu'on estime que pour tout un certain nombre de choses, nous ne sommes pas sots, on peut agir dans un certain nombre de domaines, y compris le domaine éducatif qui est pour nous, et on l'a vu avant, un pilier extrêmement puissant, demain pour construire la société que nous voulons, è fà populu è fà a nazione di Corsica.

Ce que nous disait Don Joseph, et je voudrais un tout petit peu insister, il ne m'en voudra pas, c'est que dans le cadre de la compétence éducative, lorsque l'on dit qu'on veut un transfert de la compétence éducative, certains ont un petit peu peur ou ont certaines appréhensions, ils disent « non, non, mais l'éducation est une compétence régalienne, il faut la laisser à l'État, pas touche ». Ce que nous disons là, et le rapport, Madame la conseillère exécutive en fait

pleinement la démonstration, c'est qu'en termes de formation et de facto et de jure en termes éducatifs, on a déjà une partie de la compétence.

Et ce n'est pas juste, on a tendance à ramener ça ou à réduire ça, à dire « oui mais, c'est les chaudières dans les collèges et lycées ou donner un coup de peinture quand le mur s'écaille ». Non ! On voit bien à travers votre rapport, Madame Guidicelli, que ça va beaucoup plus loin que ça et que la compétence, je le dis, on dira : oui, mais parce qu'on appartient à la même majorité, non, c'est que cette compétence-là, elle est plutôt bien exécutée. Elle est plutôt bien exécutée et on voit qu'il y a un tout qui est cohérent et qu'il y a même des avancées socioéducatives qui sont importantes.

Là où j'ai une toute petite divergence avec notre collègue Jean-Martin Mondoloni, c'est dans la présentation et l'analyse, lorsqu'il dit « on voit que vous travaillez », moi je voudrais aller plus loin que ça, ce n'est pas juste un travail, une compilation de faits, c'est qu'il y a des marqueurs politiques pour la Corse et pour la jeunesse de cette île qui sont extrêmement importants. J'en retiens un : la gratuité des transports, ça se fait nulle part ailleurs. Je veux dire, c'est un engagement financier, peut-être que d'autres l'auraient fait. Mais il se trouve que là, c'est nous, la majorité en place, qui a choisi d'exercer cette compétence et de faire ce choix politique-là avec la gratuité des transports.

Donc, c'est un certain nombre de choix qui sont extrêmement importants. Dans ces choix-là et dans le prolongement de ce qu'a dit Don Joseph Luccioni, je voudrais évoquer quelque chose, c'est que nous, politiquement, avec d'autres, encore une fois, on n'est pas les seuls, mais on est quand même beaucoup à l'initiative, on dit que le seul territoire à l'échelle française ne possédant pas de centre hospitalier universitaire, c'est la Corse, que c'est une anomalie et que nous demandons donc la création d'un CHU. Collectivement, beaucoup dans cette Collectivité et ailleurs, avec beaucoup de partenaires, y travaillent.

On nous dit « oui, mais en gros, il faut avoir un seuil critique pour obtenir le CHU », si on ne passe pas d'une situation ante où grosso modo il y a une offre médicale telle qu'elle est en Corse, à un CHU et on nous dit donc qu'il faut obtenir un seuil critique.

Pour répondre à ce seuil critique, il y a la création par exemple de l'imagerie médicale et radiologique thérapeutique au lycée Fesch. Donc ça, c'est quelque chose auquel on participe et que l'on finance. Il y a par exemple autre chose, et j'ai eu l'immense bonheur, Madame la conseillère exécutive, de vous représenter à l'inauguration de l'école des cadres et l'école des cadres, nous le disions avant avec Véronique en aparté, mais simplement, avant il fallait partir sur le continent. Je ne sais pas si on se rend bien compte, mais les infirmiers que

nous saluons, lorsqu'ils voulaient devenir cadres, ils étaient obligés de partir sur le continent. Nous faisons le choix de financer l'ouverture de l'école des cadres et l'école des cadres, elle est placée à l'Institut de formation des métiers de la santé, l'IFMS à Ajaccio qui a une antenne à Bastia. Lorsque vous allez à l'IFMS à Aiacciu, et je suppose que c'est la même chose à Bastia, je salue son directeur d'ailleurs, vous avez tous les autres instituts, notamment peut-être le plus connu, c'est celui de l'IFSI par exemple, qui est le plus connu à l'école des infirmiers, mais pas que, il y a les aides-soignants etc., il y a tout un certain nombre de métiers de la santé, notre Collectivité finance à 100 %, intégralement à 100 % à hauteur de 4,2 millions pour être très précis, 4,2 millions, l'ensemble de l'IFMS.

Lorsque nous disons politiquement qu'il y a une anomalie historique en termes d'offre sanitaire en Corse, qu'il faut un CHU et que pour ce CHU, à un moment donné, il faut un seuil critique de formation et que notre Collectivité pas seule, il faut être honnête intellectuellement, mais avec beaucoup de partenaires, est chef de file, finance un certain nombre de formations pour atteindre ce seuil critique pour aboutir in fine à la création d'un CHU, on voit que là, Madame la conseillère, ce n'est pas juste la présentation d'un certain nombre d'actions. Pour moi, il y a un tout qui est cohérent aujourd'hui à travers ce rapport d'information.

Alors certes, aujourd'hui on ne vote pas une exécution budgétaire, on fait plutôt la rétrospective de ce qui a été fait les mois et les années précédentes, mais à travers par exemple la gratuité des transports ou l'élévation du seuil critique en termes de formation sanitaire, et je n'ai retenu que ces 2 exemples-là, il y en aurait beaucoup d'autres dans votre rapport, on voit bien qu'il y a des choix politiques, il y a une politique de formation, il y a une compétence éducative qui est bien exercée et que tout cela procède d'une intelligence collective, de marqueurs et que nous devons poursuivre et que nous avons raison de demander le transfert d'un certain nombre de compétences. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Più nimu ùn dumanda a parolla ? Mma a Cunsigliera esecutiva, vulete risponde ?

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Ghjuste duie parolle.

Pour reprendre un petit peu ce qui a été dit et notamment l'intervention de Jean-Martin Mondoloni, je pense que ce qui est important, c'est de travailler sérieusement, et ce, quelles que soient les difficultés, et surtout de ne pas se voiler la face et d'être vraiment en phase avec la réalité.

Vous l'avez rappelé, j'ai visité la cité scolaire de Montesoro, j'ai visité le lycée de Balagne, j'ai fait le collège Giraud, j'ai fait la cité scolaire Laetitia, le Fesch, enfin je poursuis, je dirais, u mo giru di i stabilimenti sculari.

Ce qui est important, c'est que vos propos me confirment l'importance de travailler sur ce PPI, cette PPI, enfin, on l'appelle comme on veut, programmation ou plan, parce qu'aujourd'hui, vous l'avez dit, on est dans un contexte de contraintes et à un moment donné, il va falloir choisir. Je pense aussi qu'on n'est plus à l'heure du saupoudrage, ça ne va plus tenir. On a des établissements qui sont vieillissants, très vieillissants, certains tiennent mieux que d'autres, il y a des tas de facteurs. Mais aujourd'hui, je pense que là où le PPI est indispensable et en même temps de se battre pour que, je dirais, la politique éducative soit notamment dans le PTIC, c'est important parce que c'est tout aussi structurant que peuvent l'être d'autres politiques publiques. De toute façon, je l'ai toujours fait depuis ma prise de fonction en 2018, je crois beaucoup en la concertation et en l'intelligence collective.

On voit bien aussi que ce qui a été mené, notamment jusqu'à aujourd'hui en matière d'éducation et de formation, le fait dans cette philosophie-là, et c'est, je pense et c'est ce que vous avez soulevé, c'est ça aussi la cohérence politique qui fait qu'on arrivera aussi à avoir, Romain Colonna et Don Jo Luccioni en ont parlé, un DTS imagerie qui affiche complet, un lycée maritime qui a ouvert une formation d'officier chef quart passerelle qui, pareil, affiche complète. Je crois beaucoup aux vertus de l'éducation et de la formation.

Et je pense aussi qu'aujourd'hui, lorsqu'on a eu cette compétence Jeunesse avec un grand J, on s'en est emparés et on tient à l'exercer pleinement et ce, en se remettant en question puisque de toute façon on l'a dit, le départ, c'était U pattu per a ghjuventù qui est devenu U pattu di a ghjuventù en 2022, qui aura vocation à évoluer aussi, notamment dans le cadre de l'installation de la conférence Jeunesse en décembre prochain avec l'ensemble des acteurs qui ne soient pas que des élus de la Collectivité, mais il y aura aussi le rectorat, l'université, les CAF, les acteurs de jeunesse. Je pense que c'est ça aussi qui est important, si on veut avoir une politique qui soit structurée, que tout le monde soit autour de la table, déjà premièrement, pour pouvoir avoir une politique qui soit en cohérence avec les besoins du territoire, mais qui soit aussi, je dirais, cousue main.

Voilà. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziamu, Madama a cunsigliera esecutiva.

Emu da passà avà à a salute, nantu à u raportu : bilanciù intermediariu è pruspette di a strategia di a Cullettività di Corsica in fattu di privenzione è di riduzione di e sparità suciale di salute...

Excusez-moi, Madame la conseillère exécutive, ne bougez pas.

Nous prenons acte du rapport. Il n'y a pas de vote, mais nous prenons acte du rapport.

Vi stemu a sente, Madama a cunsigliera esecutiva.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 240 : Bilanciu intermediariu è pruspettive di a strategia di a Cullettività di Corsica in fattu di privenzione è di riduzione di e sparità suciale di salute

Rapport n° 240 : Bilan d'étape et perspectives de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Dunque, ghjè un bilanciu intermediariu annantu à a pruspettive di a strategia di a Cullettività in fattu di privenzione è di riduzione di e sparità suciale di salute.

Cari cunsiglieri, c'est un rapport qui est un point d'étape sur notre politique en matière de santé que je vous présente aujourd'hui. Il permet de mesurer le chemin parcouru et les avancées importantes dans ce domaine. Il porte aussi des perspectives structurantes et optimistes pour l'avenir.

Dès 2018 avec la mise en place de la Collectivité unique, le Conseil exécutif s'est emparé de cette politique centrée sur 3 objectifs : la lutte contre les déserts médicaux, le renforcement de la prévention en matière de santé, la mise en œuvre d'une trajectoire vers le CHU de Corse. Ce sont des mesures, bien entendu, qui sont hors compétence de la Collectivité, mais dont nous nous sommes emparés.

La crise COVID de 2020 a révélé l'extrême fragilité d'un système de santé à bout de souffle. Elle nous a confortés dans nos soins stratégiques et confirmé que la politique de santé ne pouvait dépendre uniquement de Paris. C'est depuis la Corse que nous devons inverser cette trajectoire dégradée et repenser le modèle.

C'est pourquoi nous avons renforcé notre intervention, comme d'autres collectivités, je pense notamment à l'Occitanie, pour permettre aux Corses de bénéficier d'un système de soins qui réponde à leurs besoins, agile, efficace, de proximité, mais qui investit également dans la prévention et l'innovation.

En avril 2022, j'ai présenté à l'Assemblée un rapport pour poser les bases d'une politique de santé spécifique à notre île, articulée autour du concept

One Health, repris à l'OMS. C'est une approche systémique qui agit simultanément sur la santé humaine, animale et environnementale. Elle prend en compte l'ensemble des déterminants sociaux, environnementaux, économiques dans une optique de bien-être global. Elle repose sur une dynamique transversale et collaborative.

Depuis, nous avons mené une politique concrète, active et construite avec les acteurs, les citoyens et les professionnels. Je pense notamment aux travaux menés autour du futur CHU de Corse.

Ce rapport vous propose donc de revenir d'une manière globale sur nos politiques de promotion de la santé, notre action pour réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins et faire un point sur les travaux menant au CHU de Corse.

Notre politique de réduction des inégalités en matière de santé repose sur 2 principes : l'investissement social et l'innovation.

Depuis 2018, nous avons fait de la promotion de la santé, c'est-à-dire le pouvoir d'agir des individus et des groupes sur leurs conditions de vie et de santé, une priorité. Nous nous sommes inspirés des travaux de James Ekman, prix Nobel d'économie américain.

Nous choisissons d'agir pour réduire les inégalités sociales en intervenant dès la petite enfance par une approche préventive dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et de la cohésion sociale.

Vous le voyez, ça rejoint complètement le rapport de ma collègue Lauda Guidicelli, car il faut bien évidemment travailler tous en transversalité, et c'est vraiment la base de nos travaux actuellement.

Plutôt que de cibler uniquement les comportements individuels, nous agissons sur les déterminants structurels de la santé.

Pour cela, nous avons été à l'initiative de plusieurs expérimentations dans le secteur de la petite enfance, car nous avons fait de l'innovation sociale, notre méthode de travail pour réduire les inégalités et la précarité.

Par exemple, nous avons fait le constat d'un vide médical dans la prise en charge des enfants de 6-11 ans ; la PMI de Corse avec A casa zitellina expérimente le suivi de ces enfants. Auparavant, nous ne faisions que les 0-6 ans, puisque c'était le code de l'action sociale.

Cela permet une détection précoce des pathologies, évite les ruptures de soins, sachant que nous sommes souvent dans les mêmes fratries et qu'il est important d'être présent.

Nous sommes la seule collectivité à le faire aujourd'hui.

La PMI de Corse est également engagée dans le déploiement des compétences psychosociales. J'en parlais ce matin en réponse à Cathy Cognetti, Plus de 300 professionnels ont été formés et nous avons construit un partenariat fort avec l'Education nationale sur ce sujet.

Autre innovation, nous avons fait de la Ciucciaghja Laetizia, une crèche préventive ; infrastructure inédite à ce jour, elle permet un accompagnement précoce des enfants et de la parentalité.

De manière globale, dans le secteur de la petite enfance, la Collectivité de Corse est mobilisée autour de la stratégie des 1 000 premiers jours de la vie, notamment sur les aspects liés aux vulnérabilités territoriales, et propose un accompagnement multidisciplinaire des familles repérées.

Pour mettre en synergie l'ensemble de ces innovations et consolider cette dynamique, nous avons travaillé à la mise en place d'un pôle recherche petite enfance en partenariat avec l'Institut petite enfance de Boris Cyrulnik, car nous sommes convaincus, et mes propos précédents l'illustrent bien, qu'il faut investir là où tout commence, je cite, dès les premières années de la vie qui jouent un rôle déterminant dans le développement global de l'enfant.

Les objectifs de ce pôle, c'est viser l'excellence éducative dès les premières années de la vie, encourager les coopérations des structures d'accueil des jeunes enfants, développer des projets de recherche-action et intégrer bien entendu des innovations pédagogiques ancrées dans la langue et la culture corses.

Cela positionne à nouveau notre île comme un territoire innovant et pionnier en matière de petite enfance.

A nostra ghjuventù hè a nostra primura è l'avvene di u populu corsu, ma ùn ci smentichemu micca di i nostri anziani.

Notre stratégie en faveur de l'autonomie fait du maintien à domicile une priorité, tout en mobilisant un plan à l'investissement de soutien à l'investissement de 15 M€, indispensable et sans précédent, notamment pour la modernisation des EHPAD.

Là aussi, l'innovation est au cœur de notre méthode, avec le Gérontopole di Corsica qui a pour mission de mettre en réseau les acteurs du bien vieillir et d'accompagner les politiques publiques. Et bien sûr le travail en transversalité avec l'ADEC sur ce que l'on appelle communément « la Silver économie », qui est un autre axe de développement économique pour notre île.

De manière complémentaire, nous nous sommes attachés à réduire les inégalités territoriales de santé : lutter contre les déserts médicaux, j'en ai parlé dans mes propos introductifs, est une priorité pour le Conseil exécutif de Corse. C'est surtout garantir pour chaque Corse plus d'équité avec une offre de santé de proximité et territorialisée.

Pour cela, nous avons soutenu divers projets de maisons de santé : Pianottoli Caldairellu, Olmi Capella, Patrimoniu. Il y a maintenant des cabinets médicaux ouverts. Ils regroupent différentes spécialités : médecin généraliste, kiné, infirmier, psychologue ou pharmacien qui travaillent ensemble et permettent une prise en charge globale des patients.

Ces projets ont pu voir le jour car ils ont bénéficié de dispositifs mis en place par notre majorité. Nous avons fait le choix de soutenir ces structures de proximité car elles constituent un véritable écosystème de santé.

La mutualisation des installations et la centralisation des professionnels de santé au sein d'un même lieu assure une réponse cohérente et durable aux besoins du territoire et de ses habitants.

Au-delà de ces projets dans le domaine de la santé, la Collectivité de Corse, entre 2020 et 2024, hors compétences, je le répète, a financé divers projets pour plus de 11 M€ en activant plusieurs dispositifs : le Comité de massif, React-EU, le FEDER et le Fonds de solidarité territoriale.

D'autres maisons de santé ont vu le jour, en plus de celles que j'ai déjà citées : Cuzzà, Querciolu.

Nous avons pu équiper également l'hôpital de Corte d'un scanner, l'équipement en matériel du centre hospitalier de Bastia, avec notamment un robot chirurgical, etc., etc., je pourrais vous détailler tous les plans qui ont été accompagnés.

Notre prochain objectif est également d'avoir un scanner dans d'autres endroits et je remercie également les radiologues qui sont pleinement investis, notamment dans le Pumonte, sur un PIM, un plateau d'imagerie mutualisée qui permettra, je l'espère, d'avoir un scanner prochainement sur Sartè.

Des projets concrets qui impactent positivement le quotidien des Corses.

Nous avons également conçu des dispositifs incitatifs en lien avec l'ARS. Je pense, par exemple, au Cuntrattu di sparghjera territoriale, qui soutient un médecin qui accepte de faire une consultation sur son temps de travail dans un autre lieu que son cabinet. Je pense par exemple à Ponte à Leccia, si des médecins acceptent de venir faire un cabinet secondaire. C'est une idée qui est particulièrement innovante et qui aujourd'hui est reprise et proposée au niveau national français.

L'ensemble de ces initiatives, déployées de manière complémentaire, contribuent véritablement à rapprocher la santé des territoires, plus particulièrement là où elle est insuffisante et/ou en tension.

Toujours dans cette logique de mieux mailler le territoire et dans le cadre cette fois-ci de nos compétences, nous avons déployé 13 centres de santé sexuelle pour faciliter les consultations de contraception et d'IVG. Leur mission principale est de faire de la prévention, de la pédagogie sur les questions de santé sexuelle, de délivrer les contraceptifs oraux et au besoin d'accompagner à l'IVG.

Je veux par ici réitérer mon engagement, je serai toujours aux côtés des femmes pour défendre ce droit.

Ces centres nous permettent surtout d'être présents auprès des jeunes filles, souvent mineures, lorsqu'elles ont une démarche pour une première contraception. Et bien évidemment, ce travail se fait en complémentarité de la médecine de ville, des gynécologues et des sages femmes.

Nous avons aussi développé une téléconsultation pour lever les freins géographiques et construit un partenariat avec l'università di Corsica pour proposer des consultations de sages femmes sur place et installer le réseau RIMANA des professionnels de santé, pour fluidifier l'accès à la contraception et à l'IVG.

Nous avons aussi créé 6 nouveaux centres de PMI dans le rural, comme à Vescovatu ou à Maccinaggio, pour mieux prendre en charge les plus petits.

Les chiffres sont là, plus de 2 000 examens obligatoires ont été réalisés l'année dernière.

De manière complémentaire, pour faciliter l'accès à des consultations de spécialistes ou de prises en charge spécifiques, nous avons développé une offre de transport adaptée pour les enfants les plus éloignés de l'offre de santé. Dans nos villages, sur la Plaine orientale notamment, le bus Campà bè contribue également à rapprocher la santé en matière de prévention pour les habitants. D'ailleurs, il sera proposé pour la campagne Octobre rose, un dépistage du cancer du sein.

A Aiaçciu, nous avons aussi soutenu le projet porté par le Dr Pernin et la CLE pour lutter contre le non-recours aux soins pour les grands précaires, a Casa medicale qui va bientôt ouvrir dans le quartier des Padule. Nous avons mis les locaux de la Collectivité à disposition di sta Casa medicale.

Un autre sujet qui préoccupe les Corses, ce sont les consultations des spécialistes.

Nous le savons, l'absence d'un CHU rend la Corse moins attractive pour les jeunes médecins et freine l'installation des spécialistes. C'est pourquoi nous avons mené un travail collaboratif avec l'appui de la Fédération Corse pour la coordination et l'innovation en santé, la FCCIS. Nous avons identifié des leviers d'action pour remédier à cette problématique. La formation à proximité est évidemment une des réponses. Nous disposons désormais d'une étude objective et précise sur nos besoins dans ce domaine.

C'est donc un outil d'aide à la décision précieux dont nous disposons aujourd'hui.

Force est de constater aussi que les jeunes médecins veulent travailler différemment, privilégiant la vie de famille, et c'est normal. Les mesures coercitives sont inutiles, nous devons être incitatifs et nous adapter à ces évolutions de la profession.

Cela rejoint notre action en faveur de la création du premier cycle de médecine à Corti et d'un CHU de Corse qui nous permettra sans doute d'être plus attractifs.

Construire un système de santé qui réponde aux besoins des Corses, avec au cœur de notre projet un CHU, c'est ici l'occasion de faire un point sur l'ensemble des travaux engagés depuis la présentation du rapport à l'Assemblée de Corse en octobre 2023. Car non, on ne peut pas se résoudre et je ne peux pas me résoudre à constater que tous les matins, les avions sur Marseille et sur Nice sont remplis de malades qui vont se faire soigner dans les hôpitaux ou cliniques du continent.

26 000 déplacements médicaux chaque année pour raisons médicales.

Derrière les chiffres, il y a une réalité que vivent régulièrement beaucoup de patients et leur famille, c'est cette organisation qui devient parfois inhumaine. Car oui, pour les Corses, à la maladie se rajoute souvent une obligation de transport.

Concrètement, ce sont aussi des temps d'attente longs qui sont fatigants et pour certains patients, cela peut être la cause d'un renoncement aux soins. Et ça, nous ne pouvons l'accepter.

C'est pourquoi, pour répondre à cette situation, nous avons organisé des Assises de la santé en 2019 et puis en 2022, et l'ensemble des acteurs de la santé présents se sont accordés sur la nécessité de travailler aux contours d'un CHU.

Je pense au professeur Papazian qui nous a particulièrement accompagnés dans cette voie et qui continue de le faire.

Pendant près de 2 ans, nous avons mobilisé l'ensemble de la communauté des acteurs de la santé autour du projet et nous avons abouti à un projet solide qui dessine le futur CHU. C'est que nous devions concevoir un projet qui réponde à nos spécificités et nous permette de soigner en proximité, c'est-à-dire qu'il soit innovant, multisites et adapté à nos problématiques de santé.

J'ai donc porté le projet, voté à l'unanimité par votre Assemblée en 2023, à plusieurs reprises devant les différents ministres de la Santé qui se sont succédé. Et encore en août dernier, le ministre de la Santé et de l'accès aux soins, Yannick Neuder, lors de sa visite en Corse, et Madame Catherine Vautrin nous ont confirmé qu'ils avaient validé cette trajectoire, tout en confirmant la mobilisation financière de l'État pour la reconstruction de l'hôpital de Bastia.

C'est donc un engagement très fort qui a été pris devant les Corses. Nous attendons maintenant que l'État valide pour les prochaines étapes.

Mais de notre côté, nous devons continuer d'avancer en mobilisant les acteurs de santé dans un comité de suivi du projet autour du volet recherche, puisque c'est ça, je rebondis un petit peu sur ce qui avait été dit sur le rapport de Lauda Guidicelli, effectivement, pour avoir un projet de CHU, c'est le U de l'université qui est important, et sur l'université, c'est le volet recherche qui est important.

Je pense bien évidemment au laboratoire de virologie porté par Alessandra Falchi, qui travaille sur les virus émergents à l'Università di Corsica, mais également sur les actes de recherche potentiels comme le vieillissement, comme des recherches sur la sclérose en plaque qui sont menées par le docteur de Rosa qui est neurologue au centre hospitalier d'Aiacciu, avec une prévalence très forte en Corse qui a quasiment quadruplé en quelques années.

Donc vous voyez qu'il y a vraiment des axes de recherche importants qui nous permettent d'appuyer ce concept d'aller vers la trajectoire du CHU.

Dans le domaine de la formation, nous avons entendu les besoins de professionnels de santé dans le secteur paramédical. Je remercie d'ailleurs les conseillères, que ce soit Antonia Luciani et Lauda Guidicelli, qui m'ont permis de porter effectivement le projet d'école des cadres. Mais ça a été à la demande des infirmières qui ne voulaient plus partir sur le continent faire cette formation. Donc, elle a ouvert il y a quelques jours à Aiacciu.

L'année prochaine, nous ouvrirons l'école d'IBODE, c'est-à-dire d'infirmières de bloc opératoire sur Bastia.

Et surtout, en ce qui concerne les études de médecine, nous nous sommes pleinement impliqués aux côtés de l'Università di Corsica pour ouvrir ce 1^{er} cycle enfin complet des études de médecine. Nous attendions depuis 20 ans, puisque la première année de médecine a été ouverte il y a 20 ans, en 2004, enfin un peu plus de 20 ans maintenant, 21 ans.

Et enfin, nous avons le premier cycle des études de médecine. Et c'est vrai que former nos futurs médecins et le plus longtemps possible sur place favorise aussi leur installation en Corse. Et ça, nous le savons.

Nos jeunes qui sont actuellement en études de médecine, qui s'y projettent, nous le disent, ils espèrent pouvoir un jour réaliser leur cursus complet au sein des établissements et avoir notre futur CHU de Corse.

En conclusion, ce rapport offre une vision des politiques publiques de santé que porte notre collectivité. Il illustre notre capacité à innover, à agir, à structurer des projets ambitieux. Il traduit surtout la détermination du Conseil exécutif, mais la vôtre aussi, à disposer de tous les instruments nécessaires pour agir de manière décisive et positive sur la santé des Corses.

Il démontre surtout notre volonté de prendre en main notre destin sanitaire et social, en se refusant à la résignation malgré les contraintes que nous connaissons.

Il constitue les fondations d'une politique structurée, ambitieuse et volontaire pour réduire durablement les inégalités sociales et territoriales de santé, en conjuguant prévention, équité d'accès et adaptation du système de santé.

Vous le voyez, tout ça est très concret, avanzemu è forsa faremu tuttu pè issu prughjettu di CHU.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Signora cunsigliera.

Ci hè un raportu di a cummissione.

Mme Frédérique DENSARI

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport avec une non-participation des groupes Avanzemu et Core in fronte, et une absence du groupe Un soffiu novu et Un'altra strada.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

U CESEC reafferma u so sustegnu à una strategia corsa di salute ambiziosa, integrata è addatta à e realtà isulane, è sottulineeghja una volta di più l'impurtanza di una creazione di u CHU à nantu à parechji siti pè a Corsica.

Quale hè chì dumanda a parolla à nantu à issu raportu?

Oui, Chantal Pedinielli.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère exécutive pour la présentation de ce rapport.

Donc je souhaite intervenir et si vous le permettez, à la fin de mon intervention, je présenterai un amendement.

Nous prenons acte de la stratégie de la Collectivité de Corse sur la

prévention et la réduction des inégalités sociales de santé, et de la volonté du président de répondre aux différents appels à projets.

On a des informations précises concernant les nouveaux accueils de PMI, c'est très bien, notamment en milieu rural, les centres de santé sexuelle pour nos plus jeunes, l'IVG, les groupements de sages femmes, etc. Ce sont effectivement des données qui sont très intéressantes à travers ce rapport.

Alors, je voudrais revenir sur le volet petite enfance et je rejoins un peu l'avis du CESEC, notamment sur le manque de places en crèche adaptées aux besoins partiels des parents.

Je veux insister aussi sur la faible attractivité du métier de la petite enfance : assistantes maternelles, auxiliaires puéricultrices, des AVS dans les écoles, on en a parlé ce matin, il y a un cruel manque de moyens et les salaires sont très bas.

Il y a aussi un problème sur le suivi des 6-11 ans. Donc la PMI, vous nous l'avez rappelé, n'a plus de compétences directes par rapport à cet âge-là et cela reste souvent aux collectivités, enfin aux communes, le soutien des actions autour de cette tranche d'âge, notamment pour la santé mentale, le handicap ou encore l'accompagnement des familles en difficulté.

Donc, le projet de A Casa zitellina est réellement à développer dans tous les territoires.

Ensuite, je n'ai pas trouvé les données liées au registre des cancers pour lequel la CdC est liée à l'ORS par voie de convention à hauteur de 270 000 euros par an.

Je vais peut-être extrapoler un peu, mais je vois que l'article 4 de la délibération revient sur la revendication du CHU. Il n'est pas question de contester l'objectif mais je dirai que d'autres outils, justement nécessaires pour un CHU, s'imposent en priorité. Et je veux parler du TEP Scan que nous appelons tous de nos vœux. On en a souvent débattu.

Ça fait des années que le sujet revient sur la table, on en a parlé encore tout à l'heure, de façon unanime dans cet hémicycle et au-delà, sur le continent par la voix de nos parlementaires corses.

C'est vrai que ça tombe sous le sens, puisqu'on estime qu'il y a environ 8 000 déplacements sur le continent pour ce type d'examen d'imagerie. Son implantation dans l'île pourrait donc être financée par la non-réalisation de ces allers-retours, pris en charge par la Sécurité sociale.

Il y a plusieurs mois, en décembre dernier, nous avons voté dans cet hémicycle une motion allant dans ce sens, à l'initiative de la commission des politiques de santé présidée par notre collègue Dany Antonini. Et notre groupe avait tout de même émis une remarque, pas une réserve mais une remarque sur le dernier alinéa qui demandait deux unités : une en Haute-Corse et une en Corse-du-Sud.

Outre la question de proximité d'un cyclotron nécessaire pour fabriquer le fluor à injecter avant l'examen et qui doit être proche puisqu'il a une courte durée de vie, de moins de deux heures, il faut prendre en compte que la moyenne nationale d'équipement est d'une unité pour un peu moins de 400 000 habitants, lorsque la Corse en compte 330 000.

Deux unités, ce serait parfait, mais une structure pour l'ensemble de la Corse serait déjà très bien.

Nous n'avions pas amendé, puisqu'on partage le principe d'un maillage idéal, mais c'est une option à prendre en compte qui colle davantage à la réalité dans cette période de restriction. Et il faudra s'en réjouir lorsque l'on sait que c'est incontestablement l'équipement médical qui nous manque cruellement, alors même que le cancer est la première cause de mortalité en Corse.

J'en reviens à la délibération et j'ai pratiquement terminé. Puisque celle-ci évoque le CHU, notre groupe souhaiterait que le TEP Scan y figure aussi, au même titre que celui d'une demande forte et constante pour que la Corse dispose de cette infrastructure.

Le titre du rapport renvoyant aux inégalités sociales de santé, l'absence de TEP Scan dans l'île est bel et bien une inégalité sociale de santé.

C'est pourquoi je vous propose cet amendement, je vais vous le lire rapidement.

Après l'article 5 de la délibération, serait inséré un nouvel article ainsi rédigé :

*« **REITERE** avec force la demande d'implantation d'un TEP Scan en Corse, conformément aux dispositions de la délibération n°24/180 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à l'implantation d'un TEP Scan en Corse. »*

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Alors, il aurait été souhaitable que vous nous fassiez parvenir l'amendement... Ça a été fait ? Est-ce que, Madame la Conseillère, vous l'avez ? Parfait, merci.

Mme Cognetti !

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Merci pour ce rapport auquel nous sommes très attentifs.

J'aurais moi aussi un amendement et je souhaitais l'expliquer.

Le 5 septembre dernier, les élus du territoire Pasquale Paoli se sont vu présenter par l'ARS la mission expérimentale « Territoires vulnérables » à l'échelle de la Corse. C'est une mission nationale qui a identifié 151 zones rouges sous-dotées dans l'accès aux soins. Deux microrégions de l'île entrent dans cette classification : les communautés de communes de Pasquale Paoli et l'Oriente.

Je ne parlerai que pour mon territoire pour ne pas m'ingérer dans les volontés des élus de l'Oriente, qui se sont déjà mobilisés.

Pour ce qui nous concerne, la présentation critique de la situation est avérée et pleinement partagée avec les différents services, y compris l'ARS. Nous ne disposons que de trois médecins généralistes, un situé dans le Niolu et 2 situés sur Ponte à Leccia.

Comme vous le savez, ce n'est pas tant le nombre de médecins à l'échelle de la Corse qui pose problème, mais plutôt le déséquilibre territorial de l'encadrement médical en défaveur des zones rurales, et le fait que beaucoup de praticiens soient proches du départ à la retraite.

Corrélez ce constat au fait qu'il n'y ait aucune structure médicale sur le territoire intercommunal et que le plus près est l'hôpital de Corte, ça nous donne une note de vulnérabilité de 4 sur une échelle de critères qui vont de 1 à 5.

Ce que l'ARS propose de plus intéressant, c'est d'accueillir un docteur junior et de lancer la maison de santé sur Ponte à Leccia. Dans les deux cas, il faut un local et des financements. On a déjà un médecin volontaire sur le territoire et un local qui serait mis à disposition par la commune permettant donc un départ rapide de ce dispositif.

Comme vous nous proposez un rapport qui porte également sur la politique extra-légale de la CdC en matière de santé et que la délibération évoque le CHU qui est - il faut se le dire - le dernier étage de la fusée, je vous propose que la délibération s'associe à la démarche de l'ARS dans l'identification des deux zones rouges de la Corse, mais aussi dans les propositions qui sont faites. Je pense surtout à la maison de santé.

D'où l'amendement qui valide le dispositif et soutient les axes proposés.

Il me paraît légitime que la CdC participe à concrétiser l'objectif de maison de santé, comme cela a été évoqué dans différents autres territoires.

L'amendement ne nous engage pas financièrement, même si on sait bien qu'il faudra bien trouver les voies et moyens pour y arriver et donner l'égalité à tous les territoires.

Le règlement des aides prévoit, c'est la mesure 1.1, une aide à la mise en place d'une maison de santé ou d'un cabinet secondaire, avec pour dépenses éligibles l'aménagement et la rénovation du bâti, l'acquisition de matériel, etc. Concernant le matériel, l'ARS est déjà engagée auprès du territoire, avec un plafond de 150 000 € qui viendrait en plus des financements ARS, investissement et fonctionnement confondus.

Je tiens à préciser qu'on est bien là sur du premier recours. Si on n'agit pas dès maintenant, la situation ne pourra que s'aggraver, et je ne me peux pas me résoudre à voir mon territoire et je ne veux pas en assumer le risque surtout.

Ce que je souhaite donc, c'est cette mise en place, mais aussi de donner à la ruralité une équité de territoire, surtout sur un territoire comme le nôtre, afin qu'il ne s'oriente pas vers une désertification terminale.

Les collectivités locales et l'ARS partagent le diagnostic. Je vous propose d'en faire de même, et de nous inscrire collectivement dans l'action afin, comme l'a dit notre conseillère, de réduire les inégalités territoriales et de donner un accès aux soins pour l'ensemble de nos populations.

Je peux vous lire l'amendement.

Après l'article 5 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

*« **VALIDE** la déclinaison en Corse par l'ARS de la mission expérimentale « Territoires vulnérables » destinée à lutter contre les déserts médicaux, ainsi que l'identification des communautés de communes Pasquale Paoli et Oriente comme étant les territoires de Corse les plus médicalement sinistrés.*

***SOUTIENT** les axes d'action avancés par l'ARS au premier rang desquels la création d'une maison de santé sur le territoire de la communauté de communes Pasquale Paoli. »*

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Astre dumande di parolle ? Muriel Fagni.

Mme Muriel FAGNI

Grazia, Signora Vice-presidente.

Cara Cunsigliera esecutiva è Cari cullegghi,

Alors même si je peux rejoindre les propos de mes collègues qui font partie de la commission éducation, culture, etc., aujourd'hui, moi, par contre, je trouve que ce rapport que vous nous présentez, Madame la Conseillère, il ne se contente pas seulement de dresser un bilan, puisqu'il incarne vraiment une vision audacieuse et une action concrète pour la santé, pour nous tous, pour tous les Corses. Et c'est vrai que depuis 2018, la Collectivité de Corse, elle a fait de la santé une priorité transversale qui a transformé les défis en opportunités et des promesses en réalisations. Je ne vais pas reprendre tous les points de votre rapport, mais il y a vraiment des réalisations qui sont faites.

Alors moi je trouve vraiment que c'est bien d'avoir fait ce bilan, puisqu'il y a des choses qui sont faites, il faut pouvoir le dire et il faut le dire. Ça prouve que la Corse, elle agit, elle innove et puis elle inspire aussi avec des résultats qui sont concrets. Et il y a des résultats, Cathy, quand même, qui réduisent les inégalités dans le rapport, plusieurs choses ont été dites et qui sont mises en place.

Donc c'est quand même important de le rappeler et de dire que c'est fait.

Donc, il combine prévention, équité et recherche également le rapport. Et on est pour bâtir un système de santé qui soit un système de santé solidaire, efficace et résilient à la hauteur des attentes de nos concitoyens et notamment particulièrement, comme ça a été dit, avec l'aboutissement du projet de CHU.

A sapemu, investisce in a salute oghje hè assicurà l'avvene di a Corsica.

À ringrazià vi.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi. Alors quelques réponses.

Je vais répondre d'abord à Chantal. Pour le PET Scan, je n'en ai pas parlé volontairement parce que le PET Scan est acté, puisqu'il va être normalement livré en 2026. Mais, pour l'instant, et nous sommes en discussion avec l'ARS et notamment sa DG, que je remercie, Madame Lecenne, qui a vraiment travaillé à nos côtés sur beaucoup de projets, notamment celui-ci. Donc on ne sait pas encore comment on va monter le financement. C'est pour ça que volontairement, puisque c'est un bilan d'étape, je n'en ai pas parlé, mais puisqu'il était déjà dans le PRS 2 et qu'il a été acté officiellement par la ministre Catherine Vautrin, mais là je n'en ai pas parlé.

Il reste maintenant à monter le financement. Vous savez que c'est un gros financement d'environ 15 M€, qui va aussi, je pense, incomber pour une part à la Collectivité. Donc nous sommes en train de voir comment nous pourrions faire, parce que c'est vrai que c'est un gros investissement. Donc, je vous en parlerai au fur et à mesure.

Donc, c'était un peu volontaire, mais évidemment qu'il le faut pour nos patients qui partent là encore et qui étaient inclus dans les 5 000 déplacements médicaux sur le continent.

Concernant les places en crèche, alors moi je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres, Chantal. Pour l'instant, les chiffres qu'on m'a donnés, c'est qu'il n'y avait pas de manque ou du moins de manière ponctuelle, parce qu'on sait et vous le savez mieux que moi, que ça évolue non seulement sur l'année, mais quasiment au fil des jours, de manière hebdomadaire, puisque chaque fois il y a peut-être moins d'enfants... Bref, c'est un mécanisme qui incombe et c'est vrai que c'est très difficile d'avoir une crèche pour des mairies, d'avoir même une crèche associative. On sait que c'est quelque chose qui est extrêmement onéreux, qui généralement est en déficit, un déficit chronique dont on connaît un peu les causes également. C'est vrai que c'est un manque.

On a essayé même de monter des crèches itinérantes, mais force est de constater que c'est un peu difficile. On voulait le mettre en place pour des mamans qui auraient pu travailler mais qui avaient un défaut de garde d'enfants, mais c'est assez compliqué.

Je pense notamment à la haute Balagne ou au Giunsani où on a essayé, mais c'est un petit peu compliqué parce que même pour les parents, ça demande une gymnastique un petit peu... Ce n'est pas toujours facile.

Pour ce qui concerne la PMI, vous l'avez vu a Casa Zitellina. Alors renforcer sur les territoires, bien évidemment par la suite, mais il faudra là-aussi avoir une vision un petit peu du territoire, voir où les manques se font le plus sentir. Mais c'est vrai que c'est une expérimentation qui est en cours et qui donne déjà des bons résultats. Et c'est vrai que je félicite les équipes de la PMI parce qu'elles s'impliquent vraiment complètement et qu'elles vont chercher un peu les difficultés et les failles, notamment dans la parentalité, et les équipes de l'ASE également, l'aide sociale à l'enfance, puisque c'est souvent sur eux que ça retombe.

Alors, oui pour votre amendement, pour en revenir au PET Scan, mais c'était compris.

Et la dernière chose que je voudrais vous dire, c'est par rapport à l'ORS. C'est très compliqué de stabiliser les chiffres.

Alors il faut que vous sachiez que l'ORS, l'Observatoire régional de la santé, est le seul, le seul actuellement au national à être financé par la Collectivité. Tous les autres sont financés par des universités. Et peut-être même qu'au national, puisqu'il y a eu une demande il y a quelques mois à l'Assemblée nationale où il a été demandé par le ministre Neuder justement un office national sur le registre des cancers, il se peut qu'il y ait une loi qui en découle.

Enfin, je ne sais pas vraiment quelle sera la configuration de la nouvelle Assemblée et du gouvernement surtout, donc je ne sais pas s'il aura encore son portefeuille, mais en tout cas c'était un de ses objectifs d'avoir un registre national des cancers et peut-être que ça sera vraiment confié aux universités.

Donc effectivement, l'ORS a des chiffres, mais il faut qu'ils soient validés par le national, donc j'espère qu'ils pourront être fournis prochainement.

Et pour en revenir sur la femme en tout cas, c'est la maladie cardiovasculaire qui est la première cause de mortalité et pour le cancer, c'est le cancer du sein, d'où la campagne d'Octobre rose qui s'ouvre, avec cette notion de

prévention qui malheureusement, malheureusement en Corse, n'est pas très suivie. Et c'est vrai qu'on est très en-deçà des résultats sur tous les dépistages, mais notamment le cancer du sein et les cancers colorectaux également.

Pour Cathy, oui, évidemment, mais on a fait déjà un zonage. Nous, on a un propre zonage au niveau de la Collectivité que l'on soumet. L'ARS a un zonage et nous, nous avons un zonage sur les zones rouges en déficit de médecins et on peut l'intégrer. Mais c'est quelque chose qui est déjà en train de se faire avec l'ARS de manière naturelle. L'équilibre est fragile, d'un coup on bascule dans une zone où il y a « trop de médecins » et puis on peut vite, avec 2 départs à la retraite, retomber dans une zone de déficit médical. Donc on est vraiment très attentifs à ce zonage.

Mais on peut inclure l'amendement, bien qu'il soit déjà inclus de fait dans le dans notre règlement des aides et du zonage avec l'ARS.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Allora emu da mette à u votu **l'amendamentu n° 1 di Chantal Pedinielli.**

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ? Votu à prò ?

À l'unanimità ! Vi ringraziu.

Amendamentu n° 2 purtatu da Cathy Cognetti-Turchini.

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ? Votu à favore ?

À l'unanimità dinù !

Allora avà, **votu nant'à u raportu.**

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ? Votu à favore ?

À l'UNANIMITÀ ! (Absence de Mmes Josépha Giacometti-Piredda et Flora Mattei)

Vi ringraziu. Emu da passà à u raportu nant'à i flussi di i trasporti aeri.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, à ringrazià vi cara Vici Presidente.

Allora, ci sò parechje ghjente chì escenu da l'emiciculu perchè chì sò à u cunsigliu d'Air Corsica, di a cumpagnia regionale. Ci vulerebbe ch'ellu stessi à pena di mondu quantunque, è ghjè una ricumandazione di u déontologue è ci sò parechje ghjente d'altronde da per elle, chì anu chjamatu per sapè ciò ch'ellu ci vulia à fà, è nurmalemente sorte.

Dunque, Danielle Antonini è Vannina Borromei ùn ci hè micca ma ùn puderete micca vutà per ella, Marie-Hélène Casanova Servas di sicuru, Romain Colonna, Christelle Combette, Muriel Fagni, Don-Joseph Luccioni, Chantal Pedinielli, Paul Quastana, Jean-Michel Savelli, Joseph Savelli ùn ci hè micca, François Sorba, Hyacinthe Vanni, Alex Vinciguerra ùn ci hè micca dinò, ma quelli chì anu e so pricura, ùn pudete micca utilizà le.

Eccu.

Dunque, simu quantunque parechji pè stà à sente a presentazione di u raportu. Allora, ùn sò micca quale hè chì l'hà da prisintà. U Presidente di l'esecutivu. Và bè.

Salutu i ripresententi di a Camera di Cummerciu chì sò quì, è parechji operatori è attori.

Dunque a parolla hè vostra quand'è vo vulete.

TURISIMU / TOURISME

Raportu n° 260 : Cuntratti di cessione di serviziu di trasporti aerii à via di a Corsica 2025-2029 è 2026-2030

Rapport n° 260 : Contrats de concession de service de transports aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente, donc un rapport là encore important.

Nous avons voté tout à l'heure un rapport sur la convention d'objectifs et de moyens organisant l'enseignement bilingue et immersif au sein du système éducatif, nous avons ici un rapport qui touche lui à notre stratégie de développement touristique et économique que nous voulons résolument durable.

Je ne reviendrai pas sur beaucoup de points que nous avons évoqués au moment de la présentation de ce dispositif ; une présentation de ce dispositif qui a eu lieu il y a plus d'un an devant l'Assemblée de Corse et qui nous a conduits à voter le principe de ces contrats de concession de service de transport aérien à destination de la Corse. Un principe que nous avons ensuite mis en œuvre de façon opérationnelle dans le cadre d'une procédure d'appel public à la concurrence qui se conclut aujourd'hui avec la proposition qui vous est faite par le Conseil exécutif de Corse d'attribuer, après examen de la commission compétente, 12 lots, 9 sur des vols domestiques, 3 sur des vols internationaux, à deux compagnies qu'il est proposé de retenir comme attributaire, la compagnie Volotea pour les 9 vols domestiques et la compagnie Air Corsica pour les vols internationaux.

Au seuil de mon propos, je voudrais rappeler que ce rapport s'inscrit aussi dans une vision globale de la desserte aérienne de la Corse. Je laisse de côté la desserte maritime, même si vous savez que, en tant que territoire insulaire, nous devons à avoir une vision globale de cette desserte maritime et aérienne, et qu'au cœur de cette vision globale, nous souhaitons avoir le degré de maîtrise le plus large possible de nos choix stratégiques. Ce qui passe notamment par la propriété des ports et aéroports ou encore par le processus de rattachement de la CCI de Corse qui conduira à la naissance et à l'entrée en vigueur opérationnelle de l'établissement public industriel de Corse qui permettra une gestion in house de ces ports et aéroports.

Donc, nous avons une vision claire de ce que sont les principes fondamentaux à respecter pour un territoire insulaire qui souhaite avoir, d'une

part, la maîtrise de ses portes d'entrée sur le territoire et, d'autre part, la maîtrise des flux qui contribuent à son économie et notamment, mais pas exclusivement, à son activité touristique qui a en Corse, vous le savez, une importance forte.

Ceci étant précisé, je voudrais dire deux mots de notre vision globale de la desserte aérienne de l'île, un système qui a vocation à reposer sur deux piliers qu'il nous faut rendre complémentaires : d'un côté le service public et de l'autre la desserte libre.

Je le dis parce que ce rapport ne concerne que la desserte libre, mais nous devons, pour reprendre une expression que nous utilisons souvent, avancer le mieux possible, le plus vite possible et avancer sur nos deux jambes. Et un système de desserte aérienne qui correspond à nos intérêts fondamentaux, c'est un système qui réussit à combiner d'un côté un volet de service public de desserte aérienne qui correspond véritablement aux intérêts de la Corse et des Corses, et de l'autre un système de desserte libre qui correspond lui aussi aux intérêts fondamentaux de la Corse et des Corses, et qui s'inscrit dans une stratégie de développement économique et touristique durable dont je dirai quelques mots.

Alors, sur les grandes masses, rappeler que, aujourd'hui, et je salue les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie, futur établissement public et industriel de Corse, notamment les responsables des structures aéroportuaires, Monsieur Novella et Monsieur Poggi :

4 millions de passagers transportés par voie aérienne environ : 2 millions sur la DSP et 2 millions sur les grandes masses sur la desserte libre.

La DSP : 4 aéroports. Je ne dis pas 2 aéroports principaux et 2 aéroports secondaires, je dis 4 aéroports, Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari ; le bord à bord, Nice, Marseille et Orly, la destination Paris avec, vous le savez, une desserte qui historiquement a été consentie dans le cadre d'une délégation de service public à Air Corsica, compagnie de la Corse et des Corses, pour le bord à bord et un groupement composé d'Air Corsica et d'Air France pour la desserte de Paris.

Un enjeu fondamental : c'est de maintenir cette DSP, son périmètre, un tarif résident qui répond aux besoins des Corses, et notamment aux besoins sanitaires, mais également aux besoins économiques, avec une desserte régulière et de qualité en termes de fréquence et de réponse à nos besoins fondamentaux, mais avec également une logique économique et sociale qu'il convient de préserver et de renforcer en inventant une équation ou en réinventant une équation, et notamment une équation budgétaire qui devient de plus en plus complexe.

Quelques mots rapides.

Nous sommes dans un système d'OSP fermé. Ce qui veut dire que, à partir de Marseille, Nice et Orly ne peuvent desservir la Corse que les délégataires de service public. Tous les passagers transportés dans le cadre des délégations de service public ne sont pas des résidents. Et donc, par exemple, sur Paris, mais pas seulement, une partie des passagers transportés hors statut, hors tarif résident, sont notamment des touristes et pour lesquels il faut réussir à offrir un prix du billet qui reste attractif et compétitif, tout en permettant aux compagnies délégataires d'équilibrer leur équation budgétaire générale.

Dans cette équation budgétaire générale, il y a, vous le savez, la compensation qui intervient à travers la dotation de continuité territoriale, une dotation de continuité territoriale dont nous savons également qu'elle n'a plus été réévaluée depuis 2009. Autrement dit, une enveloppe de dotation de continuité territoriale qui stagne durablement, tandis que tous les coûts liés au transport aérien s'envolent, notamment bien sûr suivent l'inflation, mais également des phénomènes comme l'augmentation du coût du carburant ou l'augmentation de la fiscalité écologique, pour ne parler que de l'aérien, avec une demande de notre part qui est plus que légitime, celle d'une réévaluation et ensuite d'une réindexation de la dotation de continuité territoriale, mais une demande dont nous avons du mal à garantir qu'elle sera structurellement prise en compte dans le contexte budgétaire que vous connaissez.

Et donc, ce premier volet, il est aujourd'hui remis en cause, non seulement par ces éléments, mais également par des éléments inhérents à la structure du transport aérien et notamment le fait qu'un des codélégataires historiques sur Paris, Air France, est en train, vous le savez, de quitter la plateforme d'Orly pour rapatrier la totalité de ses activités, à part la Corse dans le cadre de la DSP actuelle, vers la plateforme de Charles de Gaulle.

Et donc, il y a dans ce contexte budgétaire, économique, stratégique en pleine recomposition, bien évidemment, une réflexion de fond à mener dans le temps du contrat de DSP qui est en cours. Nous l'avons attribué, je vous le rappelle, jusqu'à la fin de l'année 2027, pour répondre aux besoins de la Corse et y répondre avec des moyens budgétaires qui risquent structurellement de ne pas évoluer, ou en tout cas de ne pas évoluer dans des proportions correspondant à l'augmentation des coûts, et également avec des enjeux sociaux importants puisque la singularité de notre modèle, c'est que le délégataire principal exclusif sur Marseille et Nice, c'est Air Corsica, le délégataire dans le cadre d'un groupement dans lequel Air Corsica effectue la grande partie des vols sur Paris, c'est Air Corsica, en groupement avec Air France. Et qu'aujourd'hui, il y a la nécessité pour ces compagnies de s'adapter à l'évolution de l'environnement aérien international et notamment d'intégrer le fait que pour la première fois,

pour la période 2024-2027, une compagnie low cost s'est positionnée dans le cadre des appels d'offres.

Et donc, à l'évidence, il y a aujourd'hui à respecter, comme nous l'avons toujours fait, les règles de la commande publique dans le cadre de la DSP, mais pour les uns comme pour les autres, intégrer l'ensemble de ces données, nous en tant que collectivité qui organise l'appel d'offre et les délégataires à réadapter leur stratégie. Et à ce propos, je le rappelle, Air Corsica a engagé un plan de transformation, dans le respect bien sûr du dialogue avec les organisations syndicales, mais un plan de transformation qui vise aussi à permettre à cette compagnie de s'adapter aux nouvelles exigences d'un contexte français, européen et international, de plus en plus contraignant.

Donc il y a pour nous, élus de la Corse, ce besoin de construire un volet service public à la fois compétitif et répondant aux besoins, et intégrant également la dimension sociale et la dimension sociale, ce sont notamment les 800 salariés d'Air Corsica et leur famille, mais également les 270 salariés d'Air France en Corse qui sont des salariés d'Air France, mais qui sont des salariés qui concernent la Corse, les Corses et les élus de la Corse.

Donc ce premier volet, nous y travaillons. Nous y travaillons activement pour permettre de continuer à assurer une délégation de service public satisfaisante par rapport à nos objectifs fondamentaux.

Et puis il y a le deuxième volet, c'est celui du marché libre. Et vous le savez, grâce notamment à une politique attractive développée par l'Agence du tourisme et de la Corse, mais également par la CCI en tant que concessionnaire et exploitant des aéroports, on a un trafic hors service public qui s'est beaucoup développé, avec de nombreuses compagnies qui viennent en Corse, mais qui viennent en Corse avec une logique qui est la leur et qui n'est pas la nôtre. Et la logique qui est la leur, c'est d'aller bien sûr là où les conditions économiques sont, pour ces compagnies, les plus favorables.

Et là, nous sommes renvoyés à une concurrence qui n'est pas une concurrence à armes égales et pour plusieurs raisons.

Première raison, elles sont structurelles, elles tiennent à ce que nous sommes : une île, avec toutes les contraintes liées à l'insularité. Mais il y a d'autres îles en Méditerranée. Mais une île avec des volumes globaux de passagers qui rendent beaucoup plus difficile l'atteinte des effets de seuil.

Autrement dit, par exemple, en Sardaigne ou en Sicile, ou dans d'autres destinations concurrentes de la Corse en Méditerranée, on a des volumes beaucoup plus importants.

Le fait que nous soyons un marché étroit montre quoi aujourd'hui et conduit à quoi ? Vous le savez, il y a une offre souvent concurrentielle, notamment pendant la période estivale, mais un marché qui est étroit et qui conduit souvent un low cost à s'imposer sur telle ou telle destination par rapport aux autres. Et dès qu'il est seul, il revient dans une logique où les prix sont beaucoup moins attractifs et beaucoup moins intéressants.

En sens inverse, nous n'avons pas suffisamment de volume d'activité pour être intéressant dans une logique purement capitalistique, notamment dans les arrières-saisons. Et donc cela conduit à renforcer les effets d'hyper saisonnalité de l'activité touristique, avec des phénomènes que nous connaissons et qui sont des phénomènes négatifs.

Par exemple, les logiques de surfréquentation et quelquefois de surtourisme, avec un rejet social ou sociétal ; des phénomènes d'embouteillages et puis des phénomènes aussi de dépendance à la saison. Dès lors que la saison est courte, un ou des événements inattendus peuvent bien sûr venir la perturber de façon significative. Et enfin, pour les professionnels du tourisme qui sont nombreux en Corse et qui sont des travailleurs, il faut le rappeler aussi parce que j'ai entendu certains commentaires, j'avoue, y compris par rapport au travail que nous avons mené, que je trouve très surprenants. J'y reviendrai.

Mais rappeler à ce stade que la singularité des métiers de l'hôtellerie et du tourisme en Corse, c'est d'abord dans la plupart des cas que l'outil de production est la propriété de familles corse, contrairement à ce qui est le cas dans toutes les régions touristiques.

Deuxièmement, que l'emploi directement lié au tourisme, c'est aujourd'hui près de 35 000 personnes en Corse et que les effets induits du tourisme sont très importants.

Le constater, ça ne veut pas dire s'accommoder d'une économie qui irait vers la mono activité ou une extrême prévalence du tourisme. Ça veut dire qu'il faut que nous fassions évoluer, me semble-t-il et nous semble-t-il, l'activité touristique dans un sens qui soit cohérent avec notre volonté de construire une économie diversifiée, articulée à une logique de développement durable.

Et notamment, pour arriver à ça, un des enjeux majeurs, et qui a toujours été identifié comme tel par tout le monde, c'est de réussir à désaisonnaliser l'activité touristique et à faire que, plutôt que d'avoir des logiques de surfréquentation, notamment pendant les pointes estivales, nous réussissions à avoir une activité touristique étalée sur l'ensemble de l'année avec tous les mécanismes positifs qui accompagneront une telle évolution, notamment bien évidemment, la possibilité pour les professionnels d'ouvrir à

l'année, la réduction de la dépendance aux aléas d'une saison estivale qui peut être gâchée par des phénomènes extérieurs, la possibilité d'aller vers une offre de formation renforcée, c'est ce que nous faisons, notamment, on en a parlé ce matin, à travers l'offre de formation dans les métiers du tourisme et de l'hôtellerie, et par exemple aussi l'ouverture prochaine de l'école du tourisme et de l'hospitalité à Ajaccio, en partenariat avec la CCI et un certain nombre d'acteurs institutionnels. Et rendre attractif y compris les métiers du tourisme, notamment pour les jeunes corses.

Et donc, pour amorcer la pompe de cette spirale vertueuse qui a vocation à profiter, je le rappelle aussi, à tous les territoires de l'île. On ne parle pas d'un tourisme concentré sur le littoral, on parle d'un tourisme qui, à l'année, permet de toucher une clientèle à haute valeur ajoutée qui est intéressée par le tourisme culturel, qui est intéressée par le tourisme patrimonial, qui est intéressée par le tourisme de l'intérieur, qui est intéressée par la consommation de produits agricoles de qualité dans le cadre de circuits courts de distribution, etc., etc.

Donc, c'est ça que nous devons essayer de construire. Et la condition nécessaire, certes non suffisante, mais nécessaire pour arriver à ça, c'est que nous ayons des touristes toute l'année. Et actuellement, les contraintes structurelles qui pèsent sur nous ne permettent pas d'obtenir ce flux.

Alors, avec le regard de la CCI, avec l'analyse des acteurs du tourisme, nous avons essayé de regarder si les dispositifs existants dans le cadre du droit positif traditionnel permettaient de répondre à notre attente.

Il y a, je le rappelle brièvement, 3 catégories de dispositifs.

D'abord, il y a les aides d'État, celles autorisées par les règles européennes, dont la Commission européenne dit elle-même, je la cite, « *le bilan de qualité a également souligné la nécessité de clarifier les règles énoncées dans les lignes directrices relatives au secteur de l'aviation. À cet égard, l'expérience a montré que certaines dispositions clés ont été rarement utilisées en pratique. Et cet état de fait* », je cite toujours, « *soulève les questions sur la pertinence de ces règles pour réaliser les objectifs de connectivité visés.* ».

Ça veut dire que la Commission elle-même fait le bilan de ce que son dispositif actuel en matière d'aide d'État ne permet pas de soutenir de façon efficace l'activité là où spontanément, elle n'existe pas.

Donc le dispositif traditionnel d'aide d'État ne permet pas de répondre à nos besoins.

Le deuxième dispositif de soutien traditionnel, c'est le soutien financier dans le cadre des principes d'opérateurs avisés en économie de marché. Ce sont des sortes d'avances remboursables qui sont consenties, notamment par les exploitants d'aéroports, pour en quelque sorte appâter et faire venir les compagnies low cost. Sauf que de ce côté-là, par exemple par rapport aux Sardes, nous sommes dans une situation très défavorable dans la mesure où les remises ou les avances qui peuvent être consenties sont très inférieures à celles qui sont consenties par les opérateurs sardes. Et puis surtout, le dispositif est, là encore, trop faible par rapport aux difficultés structurelles qui sont les nôtres.

Et le troisième dispositif, vous l'avez peut-être lu dans les journaux, c'est en fait de contourner la règle à travers des contrats négociés de gré à gré, où on fait semblant de vouloir accompagner sur le terrain du marketing les compagnies low cost. Mais très souvent, lorsqu'il y a contestation de ces aides, elles sont requalifiées en aides d'État et donnent lieu à des condamnations avec remboursement.

Vous avez vu récemment à Carcassonne, Ryanair qui a été condamnée à rembourser les sommes qui avaient été versées 15 ou 20 ans après.

Un dernier mot, c'est que lorsque vous faites ça, déjà souvent ça n'est pas efficace, mais surtout vous êtes dépendant parce que, ensuite, les compagnies low cost, elles font monter les enchères entre celles et ceux qui leur donnent le plus possible, et notamment elles vont vers ceux qui donnent le plus d'argent. Et nous, n'avons pas les moyens de suivre cette course en avant.

Donc, on a constaté que les dispositifs existants ne répondaient pas à notre problématique.

Donc qu'est-ce qu'on a fait ? On a essayé de réfléchir, on a sollicité les services de la CCI, et je les salue et les remercie. On a sollicité les services de la Collectivité de Corse, l'ATC. On a interrogé l'ensemble des acteurs du tourisme et on a créé un dispositif qui est un dispositif sans équivalent jusqu'à aujourd'hui en Europe, un dispositif qui est simple, qui consiste à dire : nous ne sommes pas dans une aide d'État, nous ne sommes pas dans un accompagnement marketing, nous ne sommes pas dans une ristourne en forme d'avance remboursable, qui sommes-nous ? Nous sommes un territoire insulaire qui a besoin de touristes l'été, ils viennent spontanément, et qui a besoin de touristes l'hiver, ils ne viennent pas pour toutes les raisons que j'ai évoquées.

Donc nous allons acheter des flux de touristes à travers des contrats de concession qui sont de véritables marchés publics.

Nous identifions un besoin, nous fixons des objectifs et nous disons aux opérateurs, faites-nous une proposition dans le cadre des règles de la commande publique pour nous dire si vous pouvez répondre au cahier des charges que nous avons fixé et leur réponse, et bien nous rémunérons leur activité à travers un prix qui est versé par la Collectivité de Corse.

Donc le mécanisme, j'allais dire quelqu'un, un professionnel du tourisme m'a dit l'autre jour, ce n'est pas moi qui l'ai dit et ça ne s'adressait pas à moi, ça s'adressait à ceux qui l'ont conçu, « c'est génial ». Le génie, c'est souvent d'être simple en droit. Effectivement, personne n'y a pensé avant, sauf que c'est très efficace, on va le voir et c'est totalement compatible à notre avis, avec les règles du droit européen.

Donc une fois qu'on a dit ça, on a construit le dispositif, on a dit « on va faire un appel d'offres ». On n'a pas voulu le faire seul. Nous étions en discussion avec le Gouvernement, notamment pour les questions constitutionnelles, nous avons dit : voilà ce que nous voulons faire, voilà pourquoi nous voulons le faire. Qu'en pensez-vous ?

Dans un premier temps, la discussion, elle a été serrée. Et puis la DGAC, qui est l'autorité de référence, direction générale de l'aviation civile, elle a dit : « Écoutez, nous c'est curieux, c'est innovant, il n'y a pas d'exemple ailleurs. Engagez le dispositif en temps masqué - puisqu'on disait quand même, il y a urgence - et puis on vous répondra ».

On a engagé, on a continué à discuter, on a senti qu'il y avait des réticences. On a senti qu'il y avait des réticences parce que c'est un dispositif qui risque, s'il est repris ailleurs effectivement, de bouleverser un certain nombre d'équilibres entre les opérateurs. Mais on ne nous a jamais dit non, par contre on ne nous a pas dit oui. On a senti chemin faisant, pas du côté, je le dis, de nos interlocuteurs politiques, mais plutôt de la technocratie administrative et éventuellement peut-être d'un certain nombre d'opérateurs économiques, une forme de frilosité, mais qui n'a jamais été formulée.

Et donc à un moment donné, et notamment il y a quelques mois, on nous a dit : « demandez à la Commission européenne si elle est d'accord à travers une pré notification ».

Donc, nous avons répondu non, on ne va pas faire une pré notification parce que la pré notification, elle se fait en matière d'aide d'État et nous précisons, nous considérons que nous ne sommes pas dans un régime d'aide d'État, nous ne voulons pas faire ça.

Lorsqu'on a vu que nous n'arrivions pas à obtenir une réponse positive claire, nous avons proposé au Gouvernement de saisir le Conseil d'État pour avis, on l'a fait pour la révision constitutionnelle. Nous avons dit : nous, nous avons confiance en notre analyse, et je dis au passage, les analyses, ce ne sont pas seulement les services de l'ATC, les services de la Collectivité, les services de la CCI, chacune des trois entités s'est assurée le concours d'un cabinet d'avocats international spécialisé en droit des transports. Donc, on a vraiment blindé juridiquement notre analyse.

Donc on a dit : interrogeons le Conseil d'État. Et là, on nous a dit : non, parce que c'est un problème de droit européen et le Conseil d'État..., alors franchement, cet argument ne résiste pas à l'examen, il y a des avocats, enfin ils ne sont pas dans l'hémicycle, mais il y a des juristes, le Conseil d'État, il est aussi juge de la conformité d'une disposition au droit européen puisque le droit européen est applicable en droit national.

Toujours est-il que le temps passait. Et puis, est venue en plus s'installer l'instabilité politique que vous connaissez. Et pendant ce temps nous avons engagé les appels d'offres et en plus, on avait je le rappelle, 36 lots prévus et un des objectifs majeurs du dispositif global, c'est d'ouvrir des lignes internationales, mais on est soumis aux réponses qui sont données. Alors il y a eu souvent des réponses, mais vous l'avez vu à travers les travaux de la commission d'appel d'offres, il y a des lots qui ont été déclarés infructueux. Ça ne veut pas dire qu'on n'a pas eu de réponse, ça veut dire que notre cahier des charges était sans doute mal construit ou doit être mieux construit, et c'est ce que nous allons faire.

Mais ça veut dire aussi que lorsque nous avons lancé la procédure, nous nous sommes rendu compte que notre produit juridique rencontrait l'adhésion des compagnies aériennes puisque sur plusieurs destinations, nous avons eu des réponses, y compris de gros opérateurs, et donc il y a une validation.

Dernier point, en fin d'été, début du mois de septembre, on est retournés à Paris pour une réunion que nous voulions conclusive. Nous, on a dit : écoutez, maintenant, on arrive à un moment où les offres risquent d'être frappées de caducité, on a besoin d'engager le dispositif, et ce d'autant mieux que l'engager aujourd'hui, c'est permettre ensuite, parce qu'il y a, vous le savez, la phase de commercialisation, notamment pour les vols internationaux, etc.

Si on ne fait rien, on va perdre encore une année. Et surtout, j'ai dit, mais on va perdre une année, pourquoi ? Parce que si vous êtes d'accord, il n'y a plus de problème.

Si demain vous deviez nous dire « nous ne sommes pas d'accord », nous ne serions pas d'accord, nous, avec votre analyse, puisque nous sommes persuadés que nous sommes en thèse avec le droit.

Donc ce que j'ai dit au ministre Rebsamen et aux fonctionnaires qui participaient à la réunion, c'est que nous, nous allons aller, sous réserve de la validation de l'Assemblée de Corse, eh bien, au bout de la procédure et attribuer ou proposer d'attribuer les 12 lots qui vous sont soumis aujourd'hui.

Alors, un mot sur les risques éventuels ou les inconvénients et les avantages. Sur les risques éventuels, aujourd'hui, je ne peux pas, et je le dis, vous garantir à 1000 % que ce dispositif ne sera pas contesté puisque par définition, il est innovant, donc il n'y a pas de jurisprudence. Il y a simplement, je dirais, l'analyse concordante et convergente de 3 cabinets spécialisés et on va dire un nihil obstat, une absence d'opposition de la part de l'État.

Mais j'ai envie de vous dire, même si l'État avait été d'accord, ça ne nous aurait pas prémunis d'une éventuelle interrogation a posteriori de la Commission européenne ou ça ne nous aurait pas prémunis du recours d'une compagnie tiers. Donc de certitude absolue, on ne peut pas en avoir.

Par contre, nous sommes certains que nos avocats, 3 cabinets d'avocats et nos services nous disent qu'on est dans les clous.

Donc pourquoi est-ce que je propose, au nom du Conseil exécutif, à l'Assemblée de Corse d'avancer ? Parce que les gains que nous escomptons et qui découleront de cette décision, ils sont infiniment supérieurs au risque encouru qui est un risque minime.

En attribuant, si vous décidez de le faire, nous mettons en œuvre ce dispositif sur 12 lignes. Nous répondons, vous le savez, à une attente forte des acteurs, pas seulement les professionnels du tourisme, toutes celles et tous ceux qui vont bénéficier aussi de ce début d'une activité touristique et économique dans des périodes où il n'y a aucun touriste en Corse, puisque vous l'avez vu, l'idée c'est d'amener 250 000 personnes la première année, pour l'essentiel, en avant et en après-saison.

Qui peut faire un recours ? Les compagnies tierces, les attributaires ont été seuls à soumissionner, donc personne n'a d'intérêt pour agir. La Commission européenne, en toute hypothèse, elle nous interrogera, mais elle ne peut le faire qu'a posteriori. Donc, par définition, pour savoir ce que pense la Commission européenne, il faut que nous prenions la décision.

Reste l'État. Moi, je n'ai pas de garantie aujourd'hui de l'État.

Je ne sais pas, il ne m'a pas dit non, il ne m'a pas dit oui. Je ne pense pas qu'il s'opposera à un mécanisme qui est à l'évidence sécurisé juridiquement et qui est vertueux économiquement et socialement.

Si demain il y a un recours, on sera toujours à temps d'aviser. L'important, c'est que nous puissions avancer. Pourquoi ? Et je termine, il y a un problème de crédibilité de la procédure, y compris vis-à-vis des compagnies qui se sont positionnées et qui attendent cela, il y a un problème vis-à-vis des acteurs du territoire, il y a la nécessité d'amorcer la pompe et d'engager cette spirale que nous pensons vertueuse. Vous l'avez vu à travers des études convergentes, le coût en année pleine, le prix que nous allons payer pour ces contrats de concession, c'est 2,5 millions d'euros entre les 12 lignes, pour un retour attendu direct dans l'économie corse de 100 millions d'euros pour 12 millions d'euros de TVA, pour 2,5 à 3 millions d'euros de recettes pour la Collectivité de Corse. Il n'y a pas aujourd'hui pour une collectivité d'investissement qui soit plus rentable pour les citoyens et l'économie qu'elle défend et qu'elle représente. 2,5 millions d'euros d'un côté, 100 millions de l'autre, avec tous les enjeux que vous connaissez.

Alors peut-être qu'il y aura un recours, ou peut-être pas, mais nous, nous sommes aussi, et vous me l'avez dit souvent, des élus politiques. Moi, j'essaie d'avoir une cohérence. Je vous ai toujours dit que je ne prendrai pas le risque, notamment en matière de délégation de service public, de faire des choses qui coûteraient cher à la Collectivité de Corse aujourd'hui ou demain, et donc aux Corses. Et je reste sur cette philosophie. Mais là, le coût théorique hypothétique, y compris si demain on devait perdre une instance, il est minime, il est la nécessité pour les compagnies retenues, de rembourser ce que nous leur aurions versé.

Le bénéfice attendu, il est énorme. Il est énorme, pourquoi ? Il est énorme parce que je regardais tout à l'heure, ça veut dire que si vous décidez d'attribuer, à partir des destinations, en janvier, en février, vous aurez des touristes qui pourront venir pour 75 € ou 46 € ou 38 €, ce qu'ils ne peuvent pas faire aujourd'hui, y compris dans des lignes où il y a une desserte, mais une desserte qui n'est là que l'été. Et nous, ne payons rien pour les touristes qui viennent l'été, au moment où il y a des flux. Nous, nous générons un flux là où il n'existe pas et où il ne pourra pas exister, et nous l'achetons à travers un contrat qui met en concurrence et qui laisse également les autres compagnies libres d'ouvrir et de faire des lignes sur les destinations et c'est très important de le rappeler. Donc, il n'y a pas d'atteinte à la concurrence.

Et donc je termine en disant, je comprends mal les critiques que j'ai entendues notamment à la radio, sur ce dispositif.

Moi, vous savez, je ne souhaite pas une économie de la Corse qui soit organisée à titre exclusif autour du tourisme. Je souhaite une économie, je crois, comme beaucoup ici, diversifiée, une économie qui crée de la richesse et un système global qui répartit cette richesse. Mais il faut partir aussi de l'existant et l'améliorer.

Moi aujourd'hui, en générant ce flux, vous n'allez pas perturber la vie économique, sociale, sociétale des Corses, des villages et des villes du littoral pendant l'hiver. Au contraire, vous allez la renforcer, vous allez lui permettre d'avoir une dimension qu'elle n'a pas aujourd'hui, vous allez permettre à l'agriculteur du Niolu ou de Cinarca, dans un circuit court, de distribuer une part de sa production qu'aujourd'hui il n'écoule pas.

Ça fait 30 ans qu'on se bat, d'autres avant nous, pour dire il faut désaisonnaliser l'activité touristique et maintenant qu'on trouve un dispositif qui nous permet de le faire à moindre coût, avec un retour sur investissement sans équivalent, il y a quelques personnes qui nous critiquent encore. Donc moi ça je ne le comprends pas. Je pense qu'il faut y aller.

En plus je rappelle, y compris en termes d'écologie, on n'achète pas des vols, on achète des flux, c'est-à-dire qu'on ne fait pas voler des avions dont on n'a pas besoin, en termes d'empreinte carbone, ça aussi c'est important.

Donc moi, j'ai essayé de vous donner l'ensemble des éléments qui nous conduisent à proposer ce dispositif. On amorce la pompe. Certains disaient quand on présentait : oui mais est-ce que les hôteliers vont jouer le jeu ? Est-ce qu'ils vont ouvrir ? C'est l'œuf et la poule. C'est sûr que vous ne pouvez pas ouvrir si vous n'avez pas de touristes. Et puis si demain on fait venir des touristes qui ne peuvent pas aller dans un gîte rural, dans un hôtel ou dans un camping, c'est sûr qu'ils ne vont pas revenir. Mais on a le droit quand même d'être optimistes une fois, même quand on est Corse, on peut se dire qu'on va marcher tous ensemble, que ceux qui ont la charge de faire venir des touristes, vont les faire venir à un prix attractif et que quand ils vont venir, ils vont trouver un accueil de qualité et que les hôteliers et les professionnels du tourisme vont jouer le jeu et qu'ils vont recruter des jeunes Corses et qu'on va aller vers le CDI saisonnier et qu'on va avoir une activité qui va jouer son rôle de locomotive pour tout le reste.

En tout cas moi ce pari qui est un pari de Pascal, si ça ne marche pas, on n'a rien perdu. Et comme le dit souvent maître Spadoni, en matière de droit immobilier, si on gagne, on a tout gagné.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente per sta presentazione.

Allora avemu un raportu di a CDENATE : avisu pusitivu, è di a cummissione di e finanze : avis favorable aussi. Il y a une prise d'acte du CESEC.

Allora, qual'hè chì vole piglià a parolla ? Prima Charlotte Terrighi è dopu Georges Mela.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

L'achat de flux aériens a pour but d'élargir, de renforcer et d'annualiser les liaisons aériennes. En ce sens, cette première opération va permettre de mettre en marche une nouvelle dynamique en matière de transport voulue par cette Assemblée.

Avec 12 lignes attribuées, c'est un début. Avoir des échanges toute l'année avec d'autres régions et d'autres pays est une avancée majeure pour notre île, son économie, son tourisme, sa culture, etc., la liste peut être longue, dans un avion, il n'y a pas que des touristes il peut y avoir aussi des chefs d'entreprise d'ailleurs.

On ne pouvait pas se contenter d'un système de gré à gré qui est un système vulnérable, voire superficiel. L'achat de flux est un système innovant et comme toute chose innovante, elle pose question et c'est normal. Elle pourra même entraîner des discussions, voire créer des litiges. Mais il ne faudra pas en démordre. Il y a là la volonté profonde de changer le cours des choses. Et j'irai même jusqu'à vous faire un clin d'œil, Madame la Présidente, si en l'an 2000, il y avait eu des prospectives en matière de transport, on serait aujourd'hui dans la réalisation d'un futur possible.

Nous espérons vivement que les lots infructueux seront relancés et permettront un élargissement des échanges aériens.

En tout état de cause, voilà un bon début, un très bon début et nous applaudissons des deux mains le travail fait à ce sujet par cette Assemblée, en collaboration étroite avec la CCI de Corse, les professionnels du tourisme et l'ATC.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Georges Mela.

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Avant toute chose, je me dois de positionner ce rapport dans son contexte.

Nous parlons de ces concessions liées aux achats de flux depuis bientôt trois ans.

Elles devaient être effectives pour 2024, puis pour la saison été 2025, et aujourd'hui on s'orienterait vers une mise en œuvre rapide, soit novembre 2025.

En octobre 2024, nous vous avons déjà fait remarquer que les délais n'étaient pas respectés et qu'on avait le sentiment d'être dans une impasse, avec la Collectivité de Corse qui renvoyait ses échecs de mise en place à la DGAC.

Il était question d'avoir 10 lignes : 6 lignes internationales : Suisse, Belgique, Allemagne, Angleterre, Rome et Milan, et 4 lignes intérieures : Bordeaux, Nantes, Strasbourg et Toulouse.

Ce rapport attribue 12 lots, 3 lignes à l'international vers Rome et Bruxelles et 9 intérieures vers Strasbourg, Nantes et Bordeaux. 9 le sont à Volotea. 3 à Air Corsica.

Il y avait 36 lots, vous l'avez dit Monsieur le Président, qui étaient prévus, on a donc atteint 1/3 de l'objectif. Cependant, aux autres lots jugés infructueux, il est juste indiqué qu'ils pourront être relancés.

En termes financiers, cela coûterait à la Collectivité de Corse 2,5 M€ par an qui sont censés être compensés à 88 % par une augmentation des recettes de la taxe de transport, en l'occurrence 4,57 euros par billet, soit 2,2 M€, ce montant est étroitement lié au nombre billets vendus.

Enfin, le niveau global des retombées estimé est de 418 M€ et 7 millions de nuitées sur 4 ans.

Autant d'éléments qui apportent un certain nombre de remarques, même si, je vous rassure d'entrée, nous voterons favorablement ce rapport.

Nous le voterons parce que nous partageons l'objectif affiché de soutenir l'ouverture et la consolidation de lignes aériennes hors saison. C'est un signal politique fort et indispensable.

Vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Président, qu'on jugeait cette opération et ce comportement génial, dois-je rappeler que nous l'avons eu dans le sud en 2008 avec le maire Jean-Marc Serra à qui je rends hommage aujourd'hui et qui avait été précurseur en la matière puisque nous avons organisé une ligne sur Charles Roy et qui a donné ce qu'elle a donné avec Ryanair pendant de longues années.

Mais notre soutien ne peut être aveugle. Nous devons avoir des garanties solides, car ce dispositif, tel qu'il est présenté et il soulève à notre avis six questions majeures.

La première : il encadre les prix par le haut avec un plafond annoncé à 700 € aller-retour, mais n'offre aucune garantie réelle sur l'accessibilité tarifaire pour les voyageurs. Notre collègue Angèle Chiappini en avait fait la remarque en commission.

En clair, une compagnie pourra bénéficier du soutien public tout en pratiquant des prix élevés, sans contrevenir au contrat. Or, ce qui détermine le choix d'une destination, ce n'est pas seulement l'existence d'une liaison, c'est le prix affiché, la lisibilité et la compétitivité perçue.

Toujours sur le prix, vous comprendrez bien que je m'interroge de voir qu'il est anormalement élevé sur Figari représentant le principal bassin touristique de l'île. Je ne m'explique pas une telle différence, alors que c'est le seul aéroport de Corse à afficher + 5 % sur août toutes lignes confondues, et + 4 % sur septembre, d'après les informations que j'ai pu recueillir.

Je ne m'explique pas non plus le nombre plus que limité de vols accordés à Figari comme à Calvi qui démontrent une répartition disparate des vols sur les 4 aéroports de l'île malgré cette initiative que nous caractérisons tous comme étant innovante.

Le deuxième point : il n'existe pas d'analyse comparative solide avec les autres destinations méditerranéennes. La Sardaigne, vous l'avez citée, les Baléares, les Canaries ou encore certaines régions d'Italie ne se contentent pas de subventionner des flux, elles combinent les outils, modulent des taxes, soutien aux redevances aéroportuaires, aides au marketing, négociation de tarifs planchers. C'est cette approche intégrée qui leur permet d'offrir des billets à 100 ou 150 euros, ou à 30 ou à 40 euros comme vous disiez tout à l'heure, et de soutenir une fréquentation régulière hors saison.

Effectivement, comment la Sardaigne peut proposer un Olbia/New York deux fois par semaines, si ce n'est par la combinaison de plusieurs facteurs ? D'un point de vue marketing, il faudrait proposer des package vol + hébergement + activité, mais je crois que c'est ce qui est en cours, en tout cas en réflexion.

La troisième, c'est le risque est grand que ce dispositif soit perçu comme une simple avance de trésorerie, sans véritable impact sur la compétitivité structurelle de notre destination. Depuis 2015, et vous le savez, nous défendons l'idée d'une modulation dynamique de la taxe sur les transports qui permettrait une baisse uniforme et compétitive des tarifs aériens et maritimes, sans discrimination entre opérateurs, tout en garantissant les recettes publiques, même si nous savons qu'elle représente 35 millions d'euros sur le budget annuel de la Collectivité de Corse.

La quatrième réserve : nous sommes sceptiques sur le niveau de retombées que vous espérez. Mon collègue Jean-Michel Savelli l'a soulevé en commission des finances, de même que Marie-Thérèse Mariotti en commission du développement. 418 millions d'euros nous semble ambitieux, tout comme les 7 millions auxquels je faisais référence sur les nuitées sur les quatre années.

Le rapport produit par l'ATC tient-il compte du fait que la clientèle drainée le sera principalement sur des week-ends, obligeant les établissements hôteliers à rester ouverts toute la semaine pour un afflux seulement les week-ends, avec tout ce que cela implique en termes de personnel et d'approvisionnement ?

Le cinquième point est un point soulevé également en commission des finances : avant ces appels d'offres, il y avait 3 ou 4 compagnies qui opéraient sur la moyenne et haute saison. Avez-vous intégré le fait qu'il puisse y avoir un retrait de certaines de ces compagnies qui étaient déjà sur ces lignes-là ?

Enfin, dernière remarque, ou réserve et interrogation : la viabilité juridique. Tout est-il bordé au niveau des instances européennes et de la DGAC ? Vous avez donné une partie de la réponse dans votre intervention.

Ces doutes dissipés, la philosophie qui nous est proposée aujourd'hui, s'entend.

En somme, reste la question de fond : comment allons-nous mesurer demain l'efficacité de ce dispositif ?

Uniquement au nombre de passagers transportés ? A son impact concret sur la compétitivité de la destination Corse ? A l'accessibilité réelle pour

les clientèles ? A l'allongement de saison de notre économie touristique que nous appelons de tous nos vœux et déjà depuis bien longtemps ?

Monsieur le Président, vous le voyez, nous partageons la finalité. Nous voulons, comme vous, une Corse accessible et attractive toute l'année. Mais il est indispensable que cette ambition se traduise par une stratégie plus globale, articulée autour de trois conditions claires : une transparence et un suivi précis des effets sur le prix des billets ; une combinaison plus large d'outils, incluant la modulation de la taxe de transport et une articulation forte avec une politique de l'offre touristique et de marketing de destination.

Car à la fin, ce n'est pas la subvention qui fait la destination. C'est l'équilibre entre l'offre, le prix, et l'attractivité perçue. Et c'est sur ce terrain que la Corse doit se donner les moyens d'agir.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Alors Paul-Félix Benedetti et ensuite Jean-Christophe Angelini.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Se satisfaire de la volonté de chercher à étaler la saison touristique pour que l'inertie de nos investissements structurants trouve preneur et qu'on ait une possibilité d'engranger des retombées économiques naturelles par la venue de touristes sur ces saisons mortes.

Le projet initial est ambitieux. Il a cherché des liaisons internationales qui auraient pu nous amener un tourisme à bonne valeur ajoutée.

Aujourd'hui, on va se recentrer sur des liaisons Franco-Corses essentiellement avec 2 petites lignes annexes sur Rome et Bruxelles. C'est quelque chose de décevant.

Maintenant on ne peut pas reprocher de pas avoir vu des candidats répondre opportunément à un besoin qui probablement pour eux était inopportun. C'est la réalité du monde économique.

Mais moi, ce qui me gêne sur ce modèle, c'est qu'on continue à se tourner, je dirais, vers la clientèle française qui globalement n'est pas celle qui est attendue pour un tourisme de qualité.

La Corse se portait bien au niveau touristique lorsqu'elle était fréquentée par des Allemands, par des Italiens, et c'était encore mieux quand il y avait quelques Anglais.

Ça, c'était les bonnes époques, les années 80, 90. Il n'y avait pas beaucoup de touristes, mais les hôteliers ne se plaignaient pas. Il y avait moins d'hôteliers, il y avait beaucoup moins de lits disponibles, il y avait un système économique qui était probablement plus vertueux et qui était beaucoup plus professionnel. On ne s'en rendait pas compte à ce moment-là, mais c'était la réalité. L'offre était centrée sur des professionnels, il y n'avait pas les locations sauvages, il n'y avait pas comme on a aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers de logements ouverts de manière complètement sauvage à un tourisme, je dirais, qui est défaillant et qui est globalement néfaste à l'économie interne de la Corse.

Faire des liaisons internes sur un système franco-corse, sur des systèmes, je rejoins ce qu'a dit Georges, qui va être, je dirais, sur des weekends longs, ça va renforcer les logiques extra-professionnelles, ça va favoriser les Airbnb. C'est quelque chose qui ne va pas être favorable à un professionnel. Moi, je vois mal mon frère ouvrir un hôtel pour 2 jours et ensuite le refermer pour 4 jours ou de l'ouvrir parce qu'il va lui arriver un flux de 10 touristes.

Donc la logique aujourd'hui, je veux dire, la perfection, elle n'existe pas, mais l'effort qu'il y a à faire, ce n'est pas d'étaler la saison aujourd'hui, c'est qu'il y a une saison. Aujourd'hui, le mois de juillet n'est plus un mois de pointe. Cette année, le mois de juillet a été catastrophique même si les flux de présence de personnes en Corse sont dans la stabilité, mais les flux économiques des échanges, que ce soit dans les hôtels, dans les restaurants ou dans les magasins, ils ne sont pas bons. Ça veut dire qu'on n'a pas adapté notre zone, je dirais de recherche de clients à nos besoins, ce qui pourtant est fait par les autres régions touristiques qui arrivent à créer un équilibre.

Ensuite, ce qui me contrarie, moi, c'est que la compagnie Corse n'a répondu que marginalement. Alors bien entendu, si elle avait répondu ultra positivement, on aurait pu penser qu'il y avait là aussi une manœuvre, une astuce pour donner des fonds et qu'on reste en gros en régie de transport sans chercher à s'ouvrir. Mais l'effort, il est marginal, répondre à 3 lots, nous laisser sur le carreau des destinations que les conseils qui avisaient, qui avaient permis de créer un appel d'offres sur des destinations comme par exemple Londres et Genève ou Munich, n'aient pas trouvé preneur. Dans ce cas-là, le preneur expérimental aurait dû être la compagnie Air Corsica. C'est sûr qu'elle n'a pas les avions, mais elle aurait pu trouver les moyens de lui permettre de cautionner des affrètements voire des achats. À un moment donné, la stratégie, elle impose des règles et la création d'engagements économiques à la hauteur des enjeux.

Et ce qui est contrariant par contre, c'est qu'il y ait qu'une seule offre autre qu'Air Corsica, c'est Volotea et qu'on lui crée une rente de situation. On lui crée aujourd'hui une plateforme de stabilisation économique en Corse qui va nous détruire demain. Et moi ça, ça me dérange.

Moi, je vois venir la patate sur les prochaines DSP. On ne pourra pas tout le temps avoir, je dirais, des accords à la marge. Là, on fait rentrer le loup dans la bergerie et on connaît la fin de l'histoire. Donc ça ne me convient pas du tout. C'est un appel d'offres aujourd'hui qui donne un monopole de destination Franco Corse à une compagnie qui l'a déjà fait, qui va le faire au même prix qu'elle pratique ailleurs, mais en plus en l'aidant. Donc, on va lui donner une capacité d'action économique, un disponible en cash sur les prochains appels d'offres qui vont venir dans pas trop longtemps et qui nous porteront des maux de tête assez conséquents.

C'est pour cela que moi j'approuve la démarche dans sa globalité, mais aujourd'hui, la finalité de ce qu'on veut voter, moi je ne le partage pas du tout pour les raisons que je vous ai expliquées et que dans ces conditions, nous abstiendrons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente.

Attention au quorum. Le fait qu'on ait demandé à nos collègues, et c'est normal, membres du Conseil de surveillance nous met un peu en fragilité. Alors pas pour maintenant mais au moment du vote...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous rassure tout de suite, évidemment, j'y ai pensé ex ante pendant et après j'y penserai. Il n'y a pas de souci, on a le quorum parce que ceux qui sont ici ont, c'est simple pour que tout le monde soit au clair, pour éviter toute ambiguïté, nous sommes 63 dans cette Assemblée et il y a combien de personnes qui sont sorties ? 14, donc 63 moins 14, les présents plus les mandats, nous avons le quorum, nous serons à 49.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Déjà qu'on est fragiles, d'après ce que vous disiez...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, de ce point de vue, il n'y a pas de souci.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Qu'on n'en rajoute pas. Et je le disais, vous l'avez compris, dans l'intérêt de la délibération qu'on va voter. Mes amis me disaient : pour une fois qu'on vote pour, il ne manquerait plus que ça capote. Blague à part !

Plusieurs choses. Paul-Félix développe une analyse de fond, dirons-nous, notamment sur la question des moyens de transport et des compagnies, entre guillemets, délégataires au terme de la procédure d'achat de flux qui a été initiée.

D'abord, remercier celles et ceux qui ont travaillé au sein de l'exécutif, au sein de l'Assemblée et de ses services, bien sûr de la chambre de commerce, dont nous saluons les efforts à travers ceux qui ce soir la représentent.

Effectivement, c'est quelque chose qui a été initié il y a quelques temps, qui maintenant, je dirais, entre en voie d'opérationnalité et s'apprête, en tous les cas, on l'espère vivement, à produire ses pleins effets.

C'est aussi l'occasion, pour le dire très vite, d'aborder des sujets qui, dans l'hémicycle comme ailleurs, méritent leur place. On a eu ces derniers temps, Georges a dit des choses, Paul-Félix également, on est un peu avec d'autres ici, à divers titres, originaires de la même région, on a eu ces derniers temps un certain nombre de débats, sur le port, qui nous a renvoyé aux visions touristiques des uns et des autres, plus près de nous sur l'eau, sans préjuger des chiffres, des tendances ou des faits avancés par les uns et les autres. C'est une évidence qu'on a aujourd'hui un débat sur le type de tourisme et comme souvent dans ce pays, on aime bien être extrêmement manichéens, on a d'un côté les vertueux, les nobles d'esprit qui plaident pour la sobriété, l'élégance dans le geste, la modération dans l'accueil, etc., et bien sûr les spéculateurs et leurs amis qui n'attendent qu'une chose, c'est qu'on lave à grande eau les bateaux, les ports, les voitures et le reste du monde dans une approche dispendieuse, entre guillemets, et peu, dirons-nous économe, c'est un doux euphémisme. Et puis après les réseaux s'en mêlent, et puis après la vox populi, et puis ensuite on installe dans un pays qui en connaît déjà beaucoup, des clivages qui, à notre sens, n'apportent rien au débat d'idées et dans un monde normal, n'auraient pas lieu d'être.

Ce matin, on parlait de bois, le conseiller Julien Paolini, il n'y a pas de souci, il peut ne pas être là et je le regrette un peu, nous répond, mais on verra

quand on révisera le PADDUC qui est pour des projections démographiques échevelées, pour une surconsommation d'espaces, pour une artificialisation des sols et tira avanti è tocca, quel que soit le sujet, on a déjà la conclusion. C'est un peu comme on parlait du foot à l'époque, on disait : c'est quoi ? Ben, c'est 11 contre 11, à la fin, ce sont les Allemands qui gagnent. Quand on parle du tourisme maintenant, c'est un peu la même chose, quoi qu'il en soit, et quel que soit le point d'entrée dans le débat, on a une conclusion qui est plus ou moins la même.

Moi je pense qu'à la faveur de ce débat, il faudrait peut-être qu'on essaie collectivement de prendre un peu de hauteur, parce que si je m'en tiens, non pas à ce que nous développons nous et qui peut ne pas être juste, on est dans un débat démocratique et on peut, y compris avoir tort, mais qui nous paraît pertinent de ce point de vue-là, nous on est enclin à soutenir ce qui est proposé.

Donc je dirais, sans être trop taquin, que la balle est peut-être dans le camp de la majorité qui doit sortir, me semble-t-il, et je ne parle pas pour la présidente de l'ATC ou pour d'autres dont je lis, mais pour un certain nombre d'autres, d'une forme de schizophrénie. On ne peut pas dire : on attend 420 millions d'euros de retombées, ce qui me paraît excessif, 7 millions de nuitées dont je ne vois pas comment vous les caractérisez, et en même temps plaider pour un certain type de tourisme qui, me semble-t-il, au regard des moyens que vous déployez et que l'on soutient, s'éloigne considérablement. Vous êtes dans un objectif, pardonnez-moi de vous le dire, qui convient me semble-t-il à une grande partie de l'opposition et peut-être pas à une grande partie de la majorité. Mais ce n'est pas à nous de le dire, on n'en est pas les porte-paroles, loin s'en faut.

Donc, travailler sur les ailes de saison, annualiser les flux aériens, désaisonnaliser l'activité touristique, permettre l'accès à l'île à des conditions de tarifs et de fréquences qui soient rationnelles, compétitives et dans ce qu'est le marché désormais mondialisé de l'économie touristique, ouvrir le ciel à des compagnies qui, dans le strict respect d'un certain nombre de prérogatives, pourront desservir notre île comme elles le font pour toutes les îles du monde, sans que ça gêne le périmètre du service public en son principe, ni même les compagnies historiquement délégataires, sont quelques-uns des objectifs auxquels on adhère pleinement.

Donc l'enjeu aujourd'hui, nonobstant la fragilité intrinsèque du rapport qui ne vous est pas imputable et dont on espère, pour être tout à fait honnête, qu'elle sera dépassée et pour tout dire abandonnée, et que la délibération unanime ou presque qui sera consacrée pourra prospérer, se pose au fond la question des transports, même si elle rejoint de très près la question du fond étant quand même la question des moyens, encore et toujours la question du

modèle.

Alors, trois idées rapides : la Chambre, et il faut de nouveau la saluer, était à l'origine en 2018 ou 2019 je crois, du rapport commandé à Goodwill Management qui concluait à un surcoût structurel de l'ordre, me semble-t-il, de 20 à 25 % en incluant le coût du logement, le coût de la desserte, etc. Des efforts sont déployés que l'on reconnaît, mais qui ne peuvent en l'état corriger cette anomalie structurelle.

Deuxièmement : on a un certain nombre de sujets pendants, à chaque fois que l'occasion nous est donnée d'en parler, on le fait très volontiers, et là je rejoins pour partie l'argumentaire de Paul-Félix, la question du para tourisme et en creux celle des retombées réelles de l'économie touristique dans l'économie Corse et dans l'écosystème, pris au sens large, local. On sait tous que l'on assiste à une prolifération non pas simplement des résidences secondaires, mais de leur commercialisation dans des conditions parfois sauvages, contre les intérêts fondamentaux de l'économie réelle et du secteur marchand. On peut craindre effectivement, sans garde-fou ni cadre, que pareille mesure ne vienne accentuer une tendance qui est déjà et structurellement à l'œuvre.

Troisièmement, se pose en creux, on n'en parlera pas aujourd'hui, la question du PADDUC qui est en cours de révision, nous dit-on et qui, je le répète dans ses livrets, posait une vision touristique que l'on partageait pour l'essentiel. Je rappelle que notre groupe, n'en déplaie à certains et en dépit de réserves maintes fois réitérées, a voté pour le document parce qu'on estimait qu'il fallait, à l'époque, une écriture du territoire et poser une vision dans un pays qui depuis 20 ou 30 ans n'en avait pas, il était favorable à un certain nombre de préceptes liés à l'économie touristique qui depuis lors, me semble-t-il, ont pour partie été abandonnés.

Alors sur le sujet technique qui nous occupe, quelques remarques supplémentaires. La première, Georges l'a un peu dit, et ça saute aux yeux quand on lit le rapport, il y a ce sujet de déconnexion, le terme est un peu fort, mais je n'en trouve pas d'autre, entre les aéroports privilégiés, entre guillemets, et ceux qui relèvent de bassins touristiques et notamment des plus fréquentés. On voit bien qu'aujourd'hui les choses s'organisent autour d'Ajaccio et Bastia, quand Calvi et Figari ne sont pas au rendez-vous dans les proportions escomptées. Ça pose une difficulté qu'on peut résoudre, mais ça pose une difficulté.

Deuxième ordre d'idées, on voit bien qu'aujourd'hui en annualisant ce trafic, en achetant non pas des vols au sens strict mais du flux, on engage financièrement parlant, et là c'est à votre actif, une responsabilité financière de la Collectivité qui n'est pas exorbitante, d'autant moins, même si je ne partage pas les chiffres du président du Conseil exécutif, ce ne sera pas 2,5 millions pour

100 millions. Ça, ce sont des ratios, mes amis, qui n'existent même pas au pays de Candy, sò fole ! Mais ce n'est pas à moi de le dire ni à vous. Ce sont les faits qui, dans leur âpreté, le démontreront ou pas.

Mais je vous mets au défi, et rendez-vous dans quelques années, de mettre en miroir l'argent public investi, et tant mieux, dans cette opération et les retombées réelles, l'effet levier de la subvention, entre guillemets, ou de la somme engagée dans l'écosystème.

Donc, je pense qu'on a intérêt, même si on a quelques difficultés et c'est normal, à les évaluer à ce stade, à être au plus près des retombées et à se dire que notre économie touristique, elle a quand même un problème. Moi, je suis partisan d'une économie touristique régulée, pondérée, assumée. Je ne suis pas persuadé, et je crois qu'on en sera d'accord, que nous ayons vocation à accueillir plus de 3 millions de touristes chaque année, pour que ce soit le cas.

Peut-être peut-on réfléchir à des effets de seuil, à des optimums, à des conditions posées qui permettent à iso périmètre, voire à moins, de générer davantage de valeur. C'est un des grands enjeux parce qu'après tout, le problème, ce n'est pas d'accueillir toujours plus de monde, c'est d'organiser des retombées économiques et fiscales sur le territoire qui soient de plus en plus profitables. Donc, on aura l'occasion d'en reparler. Mais au moment où on décide ensemble, je l'espère, d'activer ce mécanisme, autant intégrer aussi cette dimension-là. Jusqu'à quel point ? Quelle limite fixons-nous à l'exercice dès lors qu'on décide collectivement de l'initier ?

Je termine sur une idée, en espérant ne pas avoir été trop long. On va voter, on va accompagner le mouvement. Ce sont des réserves, vous l'aurez compris, constructives qui portent autant sur notre vision partagée de l'économie touristique que sur le moyen particulier que vous nous proposez pour repenser le modèle. Je ne vois pas de dichotomie à ce stade entre ce qui pourrait être proposé par les uns ou les autres et ce que l'on défend nous-mêmes. Mais je pense pour terminer, qu'à l'aune des débats récents et notamment de ceux qui ont agité notre territoire particulier, c'est aussi l'occasion de voir un peu plus loin et d'imaginer un futur touristique, pour reprendre les termes de la présidente, en termes et sur le plan de la prospective, qui soit assumé en un mot et qui donne à notre île une ouverture réelle sur le champ des possibles, parce que nous, nous y croyons et que nous sommes persuadés que c'est là une des grandes clés de l'avenir économique de la Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

En deux mots. Le débat autour de la saison touristique a eu lieu de très nombreuses fois dans cet hémicycle et les arguments, ce sont toujours à peu près les mêmes autour de l'étalement de la saison, du coût du billet, de l'attractivité des territoires et de la disparité justement par rapport à cette attractivité en fonction des zones.

Moi, je voudrais juste insister sur les avantages. Aujourd'hui, qu'est-ce qui fait que les jeunes ne vont pas vers ces métiers ? Une des raisons qui est avancée chaque fois, c'est le fait qu'il s'agisse de métiers saisonniers. On est passés en quelques années d'une saison de 3 mois à une saison de 5 mois, à une saison aujourd'hui de 7 mois dans certaines zones touristiques, je prends le cas de l'extrême sud, de la Balagne, de Bastia ou même d'Aiacciu, pour être à peu près entre 4 et 5 mois dans le Niolu ou à Ghisoni, à Zonza. Donc, on était encore dans quelque chose qui était aléatoire d'un point de vue de l'emploi parce qu'il restait 5 mois à peu près à combler.

Aujourd'hui, s'il y a cet étalement de la saison qui pourrait passer de 7 mois à peut-être 10 mois, ça change complètement la donne d'un point de vue de l'employabilité, c'est-à-dire que les gens avec leurs congés arrivent à une activité annuelle. Donc nous pourrions, et nous le souhaitons, avoir des changements sur les aspects sociaux et en matière de ressources humaines. Donc pour nous, c'est une avancée qui peut être notable. Ça, c'est un des éléments qui pourrait changer la donne.

Le second élément, c'est que la mer, à ces périodes de l'année, est peut-être un petit peu moins attractive, la très haute montagne serait destinée à des montagnards chevronnés. Donc, il y aurait peut-être d'autres territoires de Corse qui ont des atouts patrimoniaux, gastronomiques, culturels, qui sont dotés de quelques établissements eux aussi d'accueil, d'hébergement et qui pourraient tirer leur épingle du jeu. On pourrait à ce moment-là avoir un étalement non pas seulement saisonnier, mais même territorial.

Évidemment qu'il y a, à ce moment-là, à développer davantage la production agricole, il faut la repenser aussi. Ça va obligatoirement de pair si on veut nourrir ces bouches supplémentaires pendant cette longue saison qui se rapprocherait peut-être des 10 mois sur certains territoires.

Donc, il y a à penser les produits d'animation, d'activités à vendre, parce qu'évidemment, et là c'est la même chose, je prends le cas de Bunifaziu, que tout le monde connaît, ou de Calvi, on passe d'une hyperactivité en termes de quelques jours, à une ville morte.

Donc entre les deux, il y a quelque chose à produire. Et je crois que ça peut l'être à condition qu'on réfléchisse aussi à des produits culturels, à des produits patrimoniaux qui permettraient, eh bien, à avoir une vie mieux étalée, mieux lissée sur toute l'année.

Ce sont, selon moi, des éléments qui peuvent être tangibles rapidement si quelques centaines de touristes au même moment étaient encore sur notre île pendant ces périodes appelées les ailes de la saison.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, M. Panzani.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Présidente.

Je poursuis le débat de Nadine Nivaggioni. Je pense qu'on est sur un sujet qui n'est pas que technique, même s'il a des déclinaisons techniques et économiques importantes, on est sur un sujet politique et stratégique très important.

Je trouve que le rapport qui nous a été présenté, était à la hauteur des enjeux, totalement à la hauteur des enjeux. Je n'ai pas vu dans le rapport de débat manichéen, de débat schizophrène. Ça vaut d'ailleurs pour d'autres sujets qu'a évoqués Jean Christophe, c'est un débat sur la vision que nous pouvons avoir les uns et les autres dans notre groupe, du type de développement pour la Corse. Je crois que c'est ça, et que sur une des visions qui peuvent ne pas être communes ou pas totalement partagées, il y a effectivement des arguments qui doivent être donnés. Et cela ne veut pas dire qu'on réduit le débat à des questions même d'inégalités territoriales.

Je le dis avec franchise pour Georges également, je ne pense pas qu'on ait intérêt, dans un débat de cette nature, d'instiller l'idée qu'il y aurait des territoires de la Corse, qui ont été cités, qui seraient exclus par rapport au modèle de développement que nous voulons.

L'Assemblée de Corse, la majorité territoriale, a une vision de l'intérêt général et du développement de notre territoire qui est homogène. Il peut y avoir effectivement dans la mise en application, à certains moments, dans certaines étapes, il peut y avoir des décalages. Mais l'idée qui serait portée de dire que la majorité territoriale ou l'Assemblée de Corse, quand elle va se prononcer, se prononcerait en faveur de certains territoires contre d'autres, pour moi, m'est quasiment insupportable sans être manichéen et sans être schizophrène.

Le rapport du président a situé, je crois, les enjeux. Il a situé l'équation complexe devant laquelle nous trouvons et que nécessairement, je crois que Georges a repris ce terme, je pense, qui avait été donné par le président, on est dans un moment où quelque part, il faut avoir du génie pour inventer, repenser un modèle. Et quand on repense un modèle, c'est inventer de nouveaux paradigmes. Y compris, il faut se poser la question sur la conception que nous avons des touristes. On ne peut pas dire aujourd'hui que les touristes anglais, les touristes allemands que nous avons vécus dans les années 70, auraient les mêmes réactions dans ce monde qui est complètement modifié.

Aujourd'hui, nous avons un monde qui a complètement évolué, un tourisme qui a complètement évolué et je pense que tous les touristes, tous ceux qui ont envie d'un territoire attractif et que nous devons rendre attractif, sont les bienvenus et vont être bien accueillis.

Donc on est dans ce moment, je pense, où la Collectivité, l'Assemblée est amenée à prendre une décision politique importante, décisive. Ça ne veut pas dire qu'elle est définitive, ça veut dire, comme le dit Jean-Christophe, comme l'a dit aussi Georges, il y aura des évaluations à faire, il y aura des étapes à franchir. Indiscutablement, il va falloir sur chacun des points être attentif à ce que nous disons, parce que le rapport le précise de manière très bien, il y a des risques, il y a des risques de procédure, il y a des risques également sur les suites d'un choix politique que nous allons faire, même si évidemment aujourd'hui, nous avons visé 36 lignes, on ne se trouve que devant 12 lignes. Mais je pense qu'on franchit une étape essentielle qui ne peut que produire des avantages.

On est donc dans cette situation. Et moi je me réjouis, au-delà des débats où on se pique un petit peu, je me réjouis quand même d'entendre que malgré des réserves, malgré des critiques, l'ensemble des groupes sentent très bien qu'on est à un tournant sur la maîtrise des flux, sur la maîtrise de la gestion touristique avec toutes les incidences sur les politiques de développement durable, tout ce que nous avons dit jusqu'à présent. Donc on est dans ce moment-là.

Moi je pense que nous devons tous converger vers le même but, en sachant qu'il y aura des correctifs à apporter, des rectificatifs à apporter, mais

nous sommes dans un choix qui tel qu'il nous est proposé, nous devons tirer ensemble des avantages et des enseignements positifs.

Voilà ! Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non. Donc je me tourne vers l'exécutif. Je passe la parole à la présidente de l'ATC.

Mme Angèle BASTIANI

Merci, Madame la Présidente.

Merci à vous tous pour toutes vos interventions.

Et avant de répondre un peu plus précisément aux réserves ou aux critiques constructives, je voulais quand même apporter un petit peu de complément d'informations aux propos de Nadine Nivaggioni et de Jean-Paul Panzani concernant le dossier que l'on présente aujourd'hui. En fait, même si plusieurs, je dirais, thèmes ont été abordés ici dans l'hémicycle, qui ne concernaient pas particulièrement ce dossier, la raison pour laquelle ils sont abordés aussi, c'est que cet achat de flux, en tout cas, aujourd'hui, nous ne votons pas l'achat de flux puisque nous avons déjà voté ce dispositif par deux fois ici, on l'a adopté par deux fois à l'unanimité dans cette Assemblée, mais ce rapport vise à demander à l'Assemblée de Corse d'approuver le choix des contractants proposés pour l'exécution des contrats de concession de services de transport aérien à destination de la Corse et le contenu de ces contrats relatifs à plusieurs lots.

Mais pour autant, il était important et c'est normal, qu'on inscrive, tous ici... Mais je me reconcentrerai sur ce rapport qui, lui, parle plutôt du marché libre.

Donc avant toute chose, et avant de revenir sur certains propos, je voulais quand même souligner la qualité exceptionnelle de ce dossier parce qu'il est issu d'une collaboration plus qu'étroite et plus qu'ancienne entre les services de l'Agence de tourisme de la Corse, les services de la Chambre de commerce et d'industrie de la Corse et les équipes de la Collectivité de Corse. Beaucoup sont ici dans l'Assemblée aujourd'hui parmi nous, donc je tiens vraiment à les féliciter parce que chacun y a apporté sa vision, ses compétences et son investissement car l'ampleur et l'importance de ce projet sont apparus comme une évidence.

Il était important pour nous de mener à terme cette réalisation collective qui a su dépasser les chapelles, dépasser aussi les lourdeurs et tout ça au service de la Corse évidemment et de son économie.

Donc, c'est un dispositif qui est présenté et ce dispositif d'achat de flux, on voit bien aujourd'hui que le fait de pouvoir voter l'attribution des lots, eh bien, ça donne corps à l'un de nos objectifs prioritaires, celui de la déconcentration du tourisme dans le temps. Ce rapport en est aujourd'hui, l'incarnation, l'une des incarnations, en tout cas les plus concrètes.

Donc, les marges de progression du tourisme corse se situent, chacun le sait et vous l'avez rappelé, en dehors de la saison estivale, et pour de nombreuses raisons. Notre île a une capacité d'accueil réduite, notamment en termes d'infrastructures et de services. Le seuil d'acceptabilité n'est pas clairement établi, mais nous connaissons l'ampleur du pic estival, tous, avec une population plus que doublée aux alentours de la mi-août et avec presque 400 000 visiteurs, 378 000 pour être plus précis cette année, donc sur ce pic du 14 août. Il s'agit d'un pic à aplanir.

D'autre part, le marché touristique que nous visons, c'est la clientèle européenne, comme vous le disiez, à forte valeur ajoutée. Ce marché touristique est en attente d'un tourisme différent, un tourisme qui correspond justement à nos ambitions, un tourisme durable, fondé sur l'identité et la qualité de l'expérience. Ce tourisme, on le sait, il puise son essence dans le hors saison parce que pour nous, il est important de sortir de l'hyper saisonnalité et c'est bien un enjeu stratégique pour le développement économique et social de la Corse.

Donc, on le sait, la Corse est déjà en pointe sur ce segment. La semaine dernière, je voulais faire un petit aparté, nous avons reçu une récompense qui couronne des dizaines d'années d'efforts. Nous avons obtenu le niveau Or du label Green Destinations et sommes devenus la première île de Méditerranée à être ainsi distinguée. Donc les services de l'ATC ont préparé et préparent depuis 2 ans notre candidature. Ils ont pu briller devant un jury exigeant en mettant en avant toutes nos actions concrètes en matière de politique publique, en matière de politique de durabilité, de préservation des ressources et d'équilibre des flux.

Donc aujourd'hui, c'est vrai, l'attribution de 12 lots dans le cadre du contrat de concession de services de transports aériens, vient s'inscrire dans la continuité de ce travail pour un tourisme durable. Il s'agit d'un premier pas essentiel dans l'objectif de déconcentration du tourisme puisque dès 1^{er} novembre, des vols seront opérés vers les 4 aéroports, pas seulement les 2, il y a 4 aéroports en Corse, les 4 aéroports et comme le précisait le président, il n'y en a pas des principaux et des secondaires, donc Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari, à

partir de territoires dont nous savons qu'ils constituent un vivier de visiteurs importants.

Nous le savons pourquoi ? Nous le savons parce que l'Agence travaille en concertation étroite avec les acteurs de la filière et parce que nous disposons d'outils statistiques fiables, je rentrerai dans le détail un peu plus tout à l'heure puisqu'il est encore tôt, qui permettent d'identifier les intentions de voyage vers la Corse tout au long de l'année à partir des 4 coins du monde.

Donc le projet est vertueux à de nombreux égards parce qu'il soutient l'annualisation de l'économie de manière directe, il va permettre aux entreprises à vocation touristique, comme vous l'avez rappelé, qui ouvrent et emploient des salariés à l'année de mieux rentabiliser leurs efforts. Donc, évidemment, nous avons pris la tâche pour parler des professionnels, et on se demandait ici dans l'hémicycle qui pouvait ouvrir l'hiver. Eh bien, il y en a de nombreux qui sont ouverts l'hiver et qui travaillent à l'année. Nous avons pris la tâche de ces professionnels et nous avons pris aussi la tâche directement avec eux via les offices de tourisme, pour leur demander d'être prêts à accueillir les premiers visiteurs, proposer des hébergements à prix attractifs, garantir l'accès à la mobilité et offrir des expériences et loisirs de qualité adaptés à l'automne et à l'hiver.

Donc, le rôle des offices de tourisme sera déterminant dans la réussite de cette opération. Les équipes de l'Agence du tourisme de la Corse vont aussi les rencontrer ce lundi à Corte puisqu'une réunion est prévue à l'issue du vote de ce soir de l'Assemblée.

Comme en témoigne aussi l'article du Corse Matin d'hier, les professionnels du territoire nous ont unanimement fait part de leur satisfaction. Beaucoup se sont engagés à préparer des offres novatrices pour convaincre les visiteurs de vivre cette nouvelle expérience, la Corse en novembre, la Corse en décembre, la Corse autrement, la Corse plus sereinement.

L'ATC, en concertation avec Atout France pour que tout le monde soit rassuré, élabore actuellement un plan de communication et de marketing ambitieux pour que les habitants des différentes régions concernées soient informés de ces nouvelles liaisons et de l'occasion unique qu'elles représentent pour découvrir la Corse autrement.

Donc le dispositif qu'on présente ce jour, comme vous l'avez entendu, il est progressif. On espère accueillir pour commencer 14 000 voyageurs en novembre et en décembre 2025. Il a une vocation à monter en puissance, comme le précisait le président tout à l'heure, au fil des mois, et à structurer durablement une fréquentation répartie sur l'année.

Et à l'horizon évidemment de fin de contrat, ce sont près d'un million de visiteurs qui auront été transportés sur ces lignes. Donc au-delà du volume, c'est la qualité et la répartition des flux qui importent, en cohérence avec nos orientations et aussi avec notre PADDUC.

Par ailleurs, une relance ciblée des lots infructueux puisque ça faisait partie et je préciserai ça tout à l'heure, ça faisait partie des questionnements et des petits reproches, donc une relance ciblée des lots infructueux sera engagée rapidement en priorisant des liaisons à fort potentiel hors saison en lien avec nos partenaires et les compagnies intéressées. Le Genève et le Londres feront ainsi l'objet d'une attention particulière très rapidement. Donc je ne vais pas être plus longue pour le résumé de toutes les interventions et du bien-fondé de ce rapport.

Pour répondre un peu plus précisément sur l'inquiétude sur les tarifs proposés par les compagnies aériennes, le prix du billet, vous dire que le caractère innovant du dispositif a été source et le rappeler, d'un intense débat juridique sur l'encadrement des tarifs, afin de respecter à la fois le règlement 1008-2008 que le code de la commande publique sur les contrats de concession, donc un règlement du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008, qui établit des règles communes pour l'exploitation des services aériens dans la Communauté, prévoit la liberté de prestations des services communautaires, y compris la liberté tarifaire pour les compagnies. C'est ce qui différencie de la délégation de service public.

Il était donc nécessaire que le dispositif concessif ne méconnaisse en rien le principe de liberté tarifaire et n'impose justement pas d'encadrement strict des tarifs puisqu'il a donc été prévu le mécanisme suivant : les tarifs du service ne pourront pas excéder un certain prix. Vous avez vu que les prix de lancement sont très bas, le président les a précisés tout à l'heure, pour les liaisons domestiques et aussi pour les liaisons internationales, donc un certain prix plafonné par vol et par passager. Les tarifs du service correspondent au prix des billets offerts sur le sens aller de la liaison, toutes options, supplément, frais de taxe inclus.

Les compagnies proposées à l'attribution ont répondu très favorablement sur ce point et ont indiqué une tarification moyenne conforme à leur stratégie commerciale puisqu'il a été également précisé dans leur stratégie d'exploitation, les conditions de leur politique tarifaire et leurs offres promotionnelles.

À noter enfin aussi que si les concessionnaires ne respectent pas leur engagement de tarif garanti, eh bien des pénalités leur seront appliquées.

Concernant l'inquiétude de Georges Mela sur le benchmarking, bien évidemment que nous avons comparé les destinations et les dispositifs.

Donc, vous avez dans les annexes, évidemment, toutes les précisions. Mais pour résumé, on a comparé la Corse, la Sardaigne, la Sicile, les Baléares et les Canaries selon des critères très précis : l'objectif, le type d'aide de calcul, les montants, les publics, les compagnies ciblées, la durée, la base juridique, les forces, les faiblesses, les opportunités. Je vous ferai grâce de relire tout le tableau, mais en revanche, les services de l'Agence du tourisme de la Corse ou de la Collectivité de Corse et même ceux de la CCI, si vous voulez, on peut organiser un rendez-vous et une réunion pour entrer un peu plus dans le détail de ces comparatifs.

Concernant une interrogation de Georges Mela et de Jean-Christophe Angelini sur la méthodologie utilisée pour calculer les potentielles retombées économiques du dispositif d'achat de flux aériens, j'aimais beaucoup Candy quand j'étais jeune, mais ce n'est pas le pays de Candy, pas du tout. L'Agence de tourisme de la Corse, la Collectivité de Corse, la CCI, on n'est pas tellement dans le pays de Candy. Dommage, ça nous ferait du bien de temps en temps !

Mais vous dire que les calculs reposent principalement sur 3 enquêtes, des enquêtes sérieuses de référence : l'enquête aux frontières qui permet de simuler l'évolution des flux aériens par nationalité et les enquêtes visiteurs 2022 et 2023 qui fournissent les montants moyens journaliers qui sont dépensés, ainsi que la structure des dépenses par poste tel l'hébergement, la restauration, l'agroalimentaire, les activités de loisirs, etc.

Donc, les hypothèses intègrent également le coût de la location de voitures avec le prix moyen journalier ainsi que les différents barèmes fiscaux qui sont applicables à la Corse, la TVA différenciée selon les postes, la taxe sur le transport public, la taxe de séjour et la taxe additionnelle puisqu'on a des chiffres précis comme 4,57 euros pour la taxe sur le transport public.

Donc, un point de vigilance concerne l'évolution du mix d'hébergements puisque marqué par la montée en puissance du locatif au détriment de l'hôtellerie, vous l'avez souligné, ce qui devra être pris en compte dans les actualisations à venir, on l'entend bien. Et enfin, une durée moyenne de séjour conservatrice de 6 nuitées par passager a été retenue pour homogénéiser les projections pluriannuelles.

Aujourd'hui, on peut dire que c'est très précis, 250 000 passagers, c'est juste 10 % du flux actuel et le poids du PIB tourisme c'est 40 % de 10 milliards, donc 100 millions ne semblent pas incohérents. Ça semble plutôt même cohérent, sachant que, je vous fais grâce, à moins que vous vouliez que je vous

résume toutes les annexes, mais je vous vois déjà tous un peu fatigués à cette heure-ci. Mais en revanche, vous avez dans les annexes les méthodes, hypothèses et sources mobilisées.

Donc, plus de 8 points de sources qui concernent l'Insee, les dépenses et structures, les locations de voitures, la TVA, la taxe sur les transports, la taxe de séjour et les récentes évolutions, ce que je vous disais tout à l'heure.

Concernant aussi les études, nous avons pu voir, et nous avons un tableau très précis dans les annexes, des évolutions totales du trafic année après année, cumul de passagers, nuitées, dépenses hors transport, dépenses locations. Toutes les dépenses évidemment, vous les retrouvez dans les annexes.

Un plan d'action a été préparé par l'Agence du tourisme de la Corse depuis plusieurs semaines, en collaboration, comme je vous le disais tout à l'heure, avec Atout France. Donc, le démarrage d'une campagne dans tous les pays qui est prévue dès le mois d'octobre, si on accorde ce soir un vote à la majorité. Les professionnels et les offices du tourisme qui voudront s'associer à cette campagne seront évidemment bienvenus puisqu'il y aura un plan média, des newsletters ciblées. On va habiller les différents sites en valeur des dispositifs et des offres qui vont correspondre et un aspect digital qui sera aussi fondamental puisqu'on va diffuser des annonces en ligne auprès des personnes qui vivent à proximité des villes et des capitales européennes concernées, avec un travail préparatoire de l'ATC, avec les professionnels pour qu'on puisse répondre à Paul-Félix Benedetti qui s'inquiétait sur les professionnels en capacité de pouvoir accueillir les flux touristiques.

Donc tout d'abord un constat, tous les acteurs du tourisme que nous avons approchés ces dernières semaines ont accueilli la nouvelle avec beaucoup d'intérêt. C'est vrai que ça a été le terme employé par eux, les différents organismes et syndicats du tourisme qui étaient représentés lors de la réunion, que c'était un dispositif génial et qu'ils adhéraient totalement. Donc, tout le monde s'est félicité des perspectives ouvertes par ce dispositif et notamment ceux qui étaient ouverts à l'année, qui vont essayer d'apporter une impulsion et aider les autres à venir sur les ailes des saisons et ouvrir ensuite après sur les 10 mois et 12 mois.

Un contact qui a été pris, comme je le disais, avec les offices du tourisme pour demander de travailler avec les professionnels de leur secteur, donc avec des élaborations d'offres financièrement intéressantes pour qu'on puisse organiser tout ça. Une rencontre est prévue, comme je vous le disais, le 6 octobre, donc très rapidement, avec les professionnels aussi puisqu'on les a rencontrés pour leur faire part de ce projet, je vous l'ai précisé tout à l'heure.

Une capacité journalière en tout cas actuellement, pour le préciser, pour qu'on ne se dise pas, « mais si on n'arrive pas à monter des produits et si on n'arrive pas à les accueillir », on sait aujourd'hui qu'on a une capacité journalière existante des différents bassins insulaires desservis par les 4 aéroports, qui montre que les flux aériens prévus sont largement absorbables par la capacité de l'hébergement marchand que nous avons actuellement, hôtellerie et résidence de tourisme.

Juste vous dire que oui, 12 lots sur 36 sont en capacité d'être attribués dès aujourd'hui. 12 autres lots ont fait l'objet d'offres initiales par d'autres compagnies. Donc malgré l'intérêt, c'était pour revenir sur la remarque sur l'international, malgré l'intérêt porté par ces compagnies par les destinations, notamment au départ de Londres, Genève et Toulouse, elles n'ont finalement pas déposé d'offre finale et ces lots sont restés infructueux, comme vous le savez. Mais des négociations ont permis d'identifier les réserves de ces compagnies sur ces destinations ou les difficultés qu'elles ont pu rencontrer et notamment une absence pour certaines de flexibilité suffisante. Je ne rentrerai pas dans les détails. Mais en attendant, l'analyse de ces premières attributions a permis aux services de la Collectivité de Corse, en lien avec l'ATC, la CCI, d'envisager la relance de ces lots infructueux et d'étudier potentiellement d'autres destinations.

Donc dans ce cas, la CCI de Corse et les aéroports apportent une expertise reconnue puisqu'en tant qu'acteurs de terrain, ils disposent d'une vision fine et de l'ensemble des données de trafics et de tendances qui permettent de cibler les itinéraires à fort potentiel. On sait déjà que les lots attribués se situent déjà parmi les routes les plus recherchées, évidemment les routes hors délégation de service public. Quant aux itinéraires restés sans preneurs, on sait qu'ils conservent aussi tout leur potentiel. Il apparaît donc cohérent de les relancer à la marge près, en ajustant le cahier des charges à la lumière de l'expérience acquise et en s'appuyant sur l'analyse détaillée des données collectées par la CCI et par les aéroports.

Evidemment, nous sommes prêts à travailler tous ensemble comme vous l'avez suggéré. Je m'avance au nom de la CCI et au nom de la Collectivité de Corse, des services de l'ATC, mais je pense que je peux m'avancer parce que nous sommes ravis de porter ce rapport et de continuer à travailler dans ce sens avec vous tous.

Donc on se tient à votre disposition et je pense que tout a déjà été dit. Mais je voudrais conclure en disant que ce dispositif d'achat de flux, c'est un investissement d'avenir. Il renforce, on le sait, notre connectivité, il renforce le soutien à l'emploi qui peut devenir pérenne, on améliore l'équilibre territorial, on consolide aussi notre positionnement de destinations méditerranéennes de référence en matière de tourisme durable.

D'avancer tous ensemble, on ne peut que s'en féliciter, avec exigence et détermination.

Je vous remercie de votre confiance et nous vous remercions de la confiance que vous porterez à ce projet qui est un projet plus qu'innovant, un projet révolutionnaire.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Présidente.

Donc, on va mettre au vote ce rapport. Je vous confirme que nous avons le quorum, il n'y a aucun souci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Core in fronte » s'abstient. Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Donc les autres sont pour.

Le rapport est ADOPTE.

Je vais d'abord vous demander d'accorder une dérogation au régime ordinaire du temps de travail parce qu'on a dépassé les horaires pour le personnel du secrétariat général mobilisé sur cette session.

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE
DU PERSONNEL DU SECRETARIAT GENERAL
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Approbation à l'unanimité de la dérogation du temps de travail des agents du SGAC.

L'ordre du jour d'aujourd'hui est épuisé.

Nous avons un point demain matin avec les présidents de groupes, je souhaiterais si vous pouvez être là à 09 h 15, ça serait bien comme ça, on commence à 09 h 30.

Il faudrait qu'on décide quelle position on va tenir concernant les tags insultants à l'endroit du cardinal, là il est un peu tard. On en parlera demain matin, je pense que là il est un peu tard pour le faire.

Je voudrais vous faire aussi une communication plus personnelle... Ce n'est pas terminé, merci !

Donc une communication plus personnelle, vous informer du départ de Lesia Sargentini qui est derrière moi, de mon cabinet, donc la directrice de cabinet qui est avec moi depuis 3 ans et demi. Elle va rejoindre, dans le cadre de la réorganisation de l'administration, la délégation générale à la langue, l'Europe, la Méditerranée, l'international et la valorisation institutionnelle dont elle devient la déléguée générale. J'en suis très heureuse pour elle.

Je tenais publiquement à la remercier pour son investissement pendant 3 ans et demi à mes côtés, dans des contextes parfois très difficiles. Directrice de cabinet, c'est quand même un investissement de tous les jours, de toutes les heures, tard le soir, tôt le matin.

Je tenais à la remercier, vraiment Lesia, sincèrement pour cet investissement sans faille et son aide précieuse. Moi je suis ravie pour elle et pour la Collectivité parce que je suis sûre qu'elle pourra valoriser ses nombreuses compétences et surtout, ses savoir-faire et son savoir-être dans le développement de nos coopérations, notamment internationales, le développement pour la langue aussi, nous en avons parlé tout à l'heure.

Et puis elle nous permettra donc de faire rayonner notre Collectivité dans le reste du monde.

Voilà, merci beaucoup Lesia, à ringrazià ti assai per u to travagliu.

Emu compiu. À dumane matina 9 ore è mezu.

Suspension de la séance à 19 h 50.